



# RAPPORT FINANCIER 2014



**PSB INDUSTRIES**  
Emballage et chimie de spécialités

## SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION PSB INDUSTRIES</b>	<b>1</b>
1.1. Dates et événements clés	1
1.2. Organigramme juridique simplifié	3
1.3. Rôle des différentes structures juridiques	3
1.4. Activités de PSB INDUSTRIES	4
1.6. Propriétés immobilières, sites et équipements	8
1.7. Politique d'investissement	8
<b>2. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>9</b>
2.1. Situation de PSB INDUSTRIES au 31 décembre 2014	9
2.2. Comptes sociaux de la Société	16
2.3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	18
2.4. Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	24
2.5. Opérations sur titres	25
2.6. Rapport social, sociétal et environnemental	26
2.7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	38
2.8. Recherche et développement	42
2.9. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	43
2.10. Facteurs de risques	45
<b>3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>50</b>
3.1. Compte de résultat consolidé	50
3.2. État du résultat global	51
3.3. Bilan consolidé	51
3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés	53
3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	54
3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2014	54
3.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	96
3.8. Comptes sociaux et annexes	98
3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	109
3.10. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	110
<b>4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>112</b>
4.1. Le Conseil d'administration	112

4.2.	Contrats de service _____	113
4.3.	Les Comités spécialisés _____	113
4.4.	Conflits d'intérêts _____	114
4.5.	Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction _____	114
4.6.	Restrictions _____	114
4.7.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne _____	115
4.8.	Code de gouvernement d'entreprises _____	119
4.9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration _____	120
4.10.	Commissaires aux comptes : mandats et honoraires _____	121
<b>5.</b>	<b><i>RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSB INDUSTRIES SA ET SON CAPITAL</i></b> _____	<b>123</b>
5.1.	Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA _____	123
5.2.	Acte constitutif et statuts _____	123
5.3.	Répartition du capital et des droits de vote _____	127
5.4.	Dividende _____	129
5.5.	Transaction _____	130
<b>6.</b>	<b><i>RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION</i></b> _____	<b>130</b>
6.1.	Responsable du Rapport Financier Annuel _____	130
6.2.	Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel _____	130
6.3.	Documents accessibles au public _____	130
6.4.	Informations publiées _____	131

## **1. PRÉSENTATION PSB INDUSTRIES**

### **1.1. Dates et événements clés**

#### **1.1.1. Les Pôles d'activités du Groupe PSB INDUSTRIES**

##### **Chimie de Spécialités**

(Pôle historique du Groupe PSB)

**1904** : Création de la société Baikowski pour industrialiser le procédé Verneuil destiné à la fabrication de pierres de synthèse (rubis, saphir) pour la bijouterie et de glace de montres pour l'horlogerie.

**1965-1975** : Rénovation et automatisation de l'outil industriel. Début de l'expansion du marché de l'éclairage.

**1978** : Création d'une filiale de commercialisation aux USA à Charlotte (NC).

**1982** : Fin à la production de cristaux pour l'industrie horlogère, conservation uniquement de la fabrication de la matière première : l'alumine ultra pure.

Diversifications dans le secteur de l'éclairage avec l'entrée de la poudre d'alumine dans la fabrication des tubes de céramique pour l'éclairage professionnel.

**1988** : Création d'une joint-venture au Japon à Tokyo pour la commercialisation, puis formulation de suspensions de polissage de puces micro-électronique.

**2001** : Reprise d'un site industriel aux USA à Malakoff (Texas) permettant d'acquérir un nouveau savoir-faire et d'ouvrir le marché des prothèses médicales.

**2010** : Création d'une joint-venture en Corée à Séoul

##### **Emballage sur mesure**

(Pôle intégré au Groupe PSB en 1989)

**1974** : Rachat de Cartonnage et Gainerie de Loverchy

.

**1975** : Abandon de la gainerie, création de l'atelier d'outillages.

**1982** : Premières machines à thermoformer les plaques.

**1990** : Installation de CGL Pack à Annecy

**1997** : Acquisitions de sociétés de thermoformage, conditionnement et cartonnage.

**2001** : Acquisition d'un site industriel à Lorient

**2004 et 2003** : Cession de plusieurs activités et recentrage sur le métier du thermoformage.

##### **Emballage Cosmétique Parfumerie**

(Pôle intégré au Groupe PSB en 1990)

**1984** : Acquisition de GATEAU (France), spécialisée dans la fabrication de bouchons pour l'industrie cosmétique et alimentaire qui devient CEICA.

**1991** : Construction d'un nouveau site industriel à Brion (Ain).

**1993** : Acquisition de CMSI (France) spécialisée dans la fabrication de moule et l'injection, et présente dans l'univers du luxe.

**1994** : Acquisition de SR2P en France spécialisée dans l'injection plastique pour l'automobile et construction d'une nouvelle usine pour CMSI.

**1996** : Construction d'un site industriel d'injection à Mexico au Mexique (CEICA Plasticos), dédié au marché de la cosmétique et de la beauté et construction d'un site dédié aux traitements de surface (dont métallisation) en France (CCM).

**1997** : Acquisition de la société Rose spécialisée dans l'injection pour l'emballage cosmétique et beauté standard.

**1999** : Acquisition de FRANCK METAL, société de traitement de surface afin de renforcer les activités de CCM.

**2001** : Acquisition de Mayet (France) spécialiste de l'injection-soufflage pour les flacons de mascara.

**2008** : Acquisition de Mar-Lee aux USA (Boston) spécialisée dans l'injection de produits d'emballage pour l'hygiène et médical.

**2014** : Acquisition de C+N Packaging aux USA (NJ) et en Pologne (Cracovie) spécialisée dans l'injection d'emballages cosmétiques et parfumerie.

#### **1.1.2. Le Groupe PSB INDUSTRIES**

Le Groupe PSB INDUSTRIES a pour origine la société Baikowski créée en 1904.

Le Groupe, initialement localisé en région parisienne, s'implante à Annecy (Haute-Savoie) en 1919.

En 1955, le Groupe PSB choisit d'ouvrir son capital au public et entre en Bourse.

En 1984 la famille Baikowski cède la majorité de contrôle de la société au Groupe familial Entremont représenté par les familles Cachat, Wirth et Entremont et à la société Provendis. Cette évolution marque la mise en place de croissance par acquisition dans de nouveaux métiers.

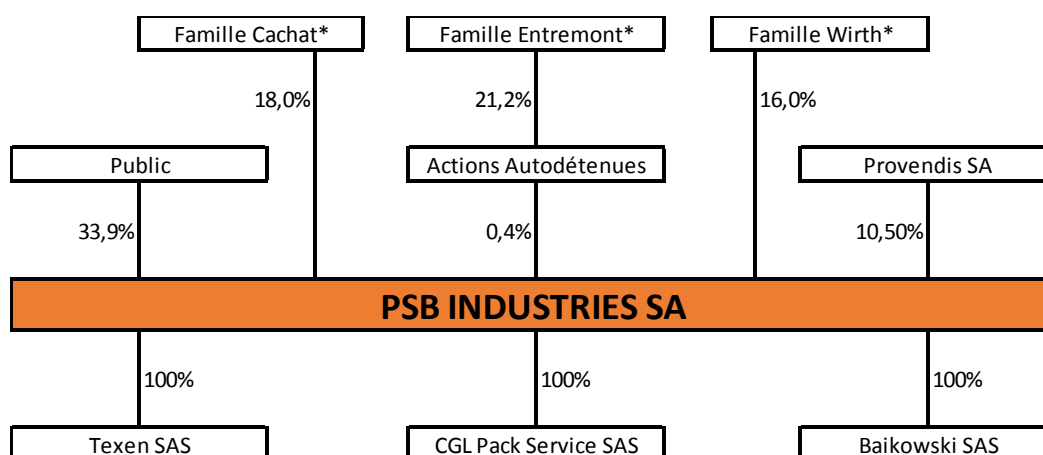
En 1989 les sociétés CGL et Texen sont acquises par le Groupe.

En 1991, Jean Baptiste Bosson est nommé Président Directeur Général de PSB INDUSTRIES, Olivier Salaun lui succède en 2012.

En 2013, le projet Ambition 2020 est lancé, axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,
- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Atteindre un niveau de 13% de ROCE (ROCE = Résultat Opérationnel après impôt rapporté aux Capitaux Employés)
- Doubler le chiffre d'affaires sur nos marchés stratégiques à travers :
  - o Des acquisitions en France et à l'international,
  - o Des investissements ciblés
  - o Une politique dynamique d'innovation

## 1.2. Organigramme juridique simplifié



% : détention du capital

\* : au 31 décembre 2014, la « famille Cachat », la « famille Wirth » et la « famille Entremont » agissent de concert.

Le périmètre de consolidation de PSB INDUSTRIES est décrit ci-après en paragraphe 3.6.3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Le tableau des filiales et participations de PSB Industries SA est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux en chapitre 2.2.5.

## 1.3. Rôle des différentes structures juridiques

Le rôle des sociétés opérationnelles « Emballage Cosmétique et Parfumerie », consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients.

La société Texen SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Emballage Cosmétique et Parfumerie.

Le rôle des sociétés opérationnelles « Emballage sur mesure », consiste à concevoir et fabriquer des pièces plastiques thermoformées ou des films plastiques extrudés à partir de sites industriels multi-clients.

La société CGL Services SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Emballage sur mesure.

Le rôle des sociétés opérationnelles « Chimie de Spécialités », consiste à développer et produire de l'alumine ultra pure à partir de sites industriels multi-clients.

La société Baikowski SAS est la société holding et opérationnelle pour la production Française pour l'ensemble du pôle Chimie de Spécialités.

Le rôle des sociétés holding et de services consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale. Ces sociétés ont donc pour vocation à porter essentiellement sur des fonctions support, les investissements en titres et l'endettement correspondant. Il s'agit des sociétés : PSB Industries SA, PSB Trésorerie SNC, Texen SAS, Texen Services SAS, CGL Pack Service SAS.

## 1.4. Activités de PSB INDUSTRIES

PSB INDUSTRIES est un Groupe industriel international concevant, développant et produisant des solutions innovantes pour le marché de l'emballage et de la chimie de spécialités.

### 1.4.1. Le pôle Emballage Cosmétique et Parfumerie

#### 1.4.1.1. Offre

Le pôle Emballage Cosmétique et Parfumerie, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique sur le marché de l'emballage cosmétique-parfumerie.

Le pôle, grâce à un pool unique de multi-technologie, et de plateforme industrielle hors pair permet à nos clients de : refléter, exprimer, et sublimer tout le potentiel d'émotions que sa marque crée pour les sens du consommateur à travers un emballage sur mesure unique.

Le pôle propose de nombreux services à ses clients :

- Développement et production à travers l'injection et la bi-injection de matières plastiques et l'injection soufflage
- Finition : métallisation sous vide, laquage et vernissage sur plastique et verre, marquage à chaud, tampographie, sérigraphie, assemblage, collage sur verre, etc.

#### 1.4.1.2. Organisation

Le pôle Emballage Cosmétique et Parfumerie (1100 collaborateurs) est organisé autour de 12 sites industriels dans le monde.

Ces 12 sites représentent :

- 233 presses ;
- 205 machines de finition ;
- 62 lignes robotisées dédiées.

Ce dispositif est complété par un bureau commercial aux Etats Unis (New York) en charge de la commercialisation de ces solutions sur le territoire nord-américain.

### 1.4.2. Le pôle Emballage sur mesure

#### 1.4.2.1. Offre

Le pôle Emballage sur mesure propose des solutions d'emballage innovantes et de qualité sur mesure pour les marchés de l'Agro-Alimentaire et de la Santé-Hygiène.

Cette offre s'est construite autour d'un savoir-faire industriel axé autour de :

- Maîtrise de l'extrusion destinée à des fins internes de production de notre propre matière première
- Intégration de matières recyclées (rPET)
- Conception et réalisation des moules intégrés
- Outil industriel polyvalent : petites à très grandes séries
- Ateliers équipés de broyeurs pour tri et recyclage des chutes

Pour le marché de l'emballage Agro-Alimentaire, nos emballages sur-mesure (boîtes, barquettes, blisters, etc, etc.) répondent aux spécificités industrielles de nos clients : operculage, mise sous atmosphère protectrice, longue conservation, stérilisation etc...; mais aussi à leurs besoins aussi bien fonctionnels qu'esthétiques grâce à l'appui de nos équipes design et R&D. Convaincu que « L'emballage « fait vendre » », le pôle Emballage sur mesure conçoit et fabrique des emballages qui mettent en valeur les produits et les marques. CGL Pack est en cours de certification BRC/IOP et est engagé dans une démarche d'HACCP, gage de sécurité pour les grands noms du secteur de l'alimentaire.

La solution sur-mesure n'étant pas toujours la réponse adaptée pour certains de nos clients, le pôle Emballage propose une gamme de barquettes alimentaires prêtes à l'emploi de haute qualité :

- GAMME OPTIMUM : barquettes thermoformées prêtes à l'emploi
- GAMME ILIKO : barquettes thermoformées pour les plats traiteurs

Pour le marché de l'emballage Santé-Hygiène, le pôle Emballage sur mesure propose des emballages sur-mesure fonctionnels et techniques : calages thermoformés, blisters etc... répondant aux fortes exigences du secteur médical et pharmaceutique en termes d'hygiène, technicité, protection, transport, sécurisation et maîtrise des processus industriels. Le pôle Emballage sur mesure dispose d'une salle blanche ISO 7.

Par ailleurs le pôle Emballage sur mesure a développé une gamme d'emballage standard de qualité destinée à la distribution alliant design, qualité, praticité et fiabilité avec les gammes :

- BLIBOX : gamme de blister boîtes
- BLIBOOL : gamme de présentoirs de comptoir

#### 1.4.2.2. Organisation

Le pôle Emballage sur mesure (240 collaborateurs) est organisé autour de 2 sites industriels autonomes en France à Gestel (Morbihan) et à Metz-Tessy (Haute Savoie).

Ces 2 sites représentent :

- 27 lignes de thermoformage
- 3 lignes d'extrusion dont une équipée pour traiter les flakes (copeaux bouteilles recyclées)
- 1 salle propre ISO7
- Ateliers en surpression

#### 1.4.3. Le pôle Chimie de Spécialités

##### 1.4.3.1. Offre

Le pôle Chimie de Spécialités produit des poudres et formulations d'alumine ultra-pure (>99,99%) ainsi que des oxydes minéraux fins tel que le spinel, ZTA, YAG ou cerium destinés à des céramiques techniques, le polissage de précision, les cristaux et les additifs/revêtements.

Ces produits sont utilisés comme matières premières sur des marchés de haute technologie tels que :

- Eclairage (ampoule à décharge, tube fluorescent, LED)
- Téléphonie et Montre (verres en saphir et pièces céramiques)
- Electronique (semi-conducteur)
- Automobile (polissage des carrosseries et batterie au lithium)
- Défense (blindage et optique de précision)
- Médical (prothèse, imagerie médicale, lentilles, pacemakers)

Le pôle Chimie de Spécialités propose plusieurs gammes de produits dont les principales sont :

- **Baikalox Regular**

La parfaite consistance des poudres d'alumine BaikaloX Regular est assurée par de nombreuses et rigoureuses procédures de contrôle qualité tout au long du processus de fabrication. Celui-ci est le résultat de plus d'un siècle d'expérience et d'optimisation permettant de proposer une poudre d'un très haut niveau de pureté.

- **Baikalox B-Series**

Les poudres BaikaloX B-Series "High Crystallinity" ont été spécialement développées pour les céramiques de spécialités, les revêtements réfléchissants d'UV, les applications de polissage de précision. Celles-ci sont produites avec une gamme large de tailles de cristaux et degré d'homogénéité.

- **Malakoff**

La gamme MALAKOFF est produite à partir de deux procédés de fabrication : la boucle Bayer modifiée & l'hydrolyse d'aluminium.



#### - **Oxydes spéciaux**

Grâce à une maîtrise technologique hors pair et à un niveau de pureté inégalée, BAIKOWSKI a développé des oxydes spéciaux tels que yttria stabilized zirconia, ceria, magnesia et des oxydes formulés tels que magnesium aluminate spinels, yttrium aluminum garnets, zirconia toughened alumina, etc. ces développements permettent à BAIKOWSKI de proposer des solutions sur mesure au secteur très exigeant des applications high tech telles que les céramiques transparentes, les vitres à laser, hi-strength ceramics & specialty phosphors.

#### - **Substrats de polissage**

La gamme de substrats pour le polissage de précision a été développée à partir d'une connaissance poussée du polissage des semi-conducteurs et des composants électroniques acquise à travers notre filiale BAIKOWSKI JAPAN CORP. Celle-ci développe des solutions sur-mesure de substrats de polissage.

#### - **Alumine Ultra Pure**

Spécifiquement développés pour les applications saphir, les produits combinent un haut niveau de pureté et un haut niveau de densité. Custom sizes & shapes casted or pressed ceramics, craquelé Verneuil, alumina beads

#### 1.4.3.2. Organisation

Le pôle Chimie de Spécialités est organisé autour de 3 sites industriels de recherche et développement à travers le monde:

- Poisy (Haute-Savoie, France) – 115 personnes
- Malakoff (Texas, Etats-Unis) – 27 personnes
- Chiba (Tokyo, Japon) – 21 personnes (JV)

Ces sites assurent la totalité des travaux de conception, développement et production.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux aux Etats-Unis (Charlotte, Caroline du Nord) et en Corée (Séoul) en charge de la commercialisation de ces solutions sur leur territoire qui comptent au total 12 personnes.

### 1.5. Principaux marchés et activités

PSB INDUSTRIES est un acteur industriel français de premier plan. Il sert trois marchés de l'emballage plastique (Luxe & Beauté, Santé & Hygiène, Agro-alimentaire & Distribution) à travers ses deux marques Texen et CGL Pack, ainsi que le marché de la Chimie de spécialités (Eclairage & Industries de pointe) par le biais de sa marque Baikowski. Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires à l'international.

#### 1.5.1. Principaux marchés et Concurrence

##### 1.5.1.1. Luxe et Beauté

Le marché de l'emballage plastique injecté pour le Luxe & Beauté comprend des produits tels que les mascaras & lipgloss, les coiffes de parfums, les pots de crème et divers couvercles/bouchons. L'environnement concurrentiel a entamé une phase de consolidation depuis 2011 qui devrait continuer dans les prochaines années. Les clients sont pour la plupart de grands acteurs internationaux qui attendent de leurs partenaires stratégiques une présence sur plusieurs continents, d'une part pour accompagner le lancement de leurs nouveaux produits dans plusieurs régions simultanément, de l'autre pour garantir un produit de qualité et propriétés égales à leurs consommateurs finaux.

Parmi les grands acteurs internationaux de l'emballage pour le Luxe & Beauté, concurrents principaux de Texen, on peut citer Albéa, HCP Packaging, Geka, Axilone, Qualipac, RPC et MBF Plastiques du Groupe Aptar. Chaque marché régional comptant aussi des acteurs dédiés de taille plus modeste.

PSB INDUSTRIES, à travers sa marque Texen, se positionne actuellement parmi les leaders mondiaux de l'emballage Luxe & Beauté par injection plastique avec sa forte empreinte industrielle en Europe et en Amérique du Nord.

##### 1.5.1.2. Santé Hygiène

Le marché des fournisseurs de l'emballage plastique pour la Santé & Hygiène peut se segmenter entre emballages pharmaceutiques primaires (en contact avec les médicaments : piluliers, flacons, blisters...), dispositifs médicaux (seringues, inhalateurs, boîte de pétris...) et emballages secondaires (sans contact avec les médicaments : plateaux, calages, blisters...). Concernant l'injection plastique les segments servis sont principalement les emballages primaires et les dispositifs médicaux, pour ce qui est du thermoformage la principale application est pour les emballages secondaires (les blisters contenant des médicaments étant très majoritairement faits par les clients).

Les principaux acteurs internationaux du marché des emballages pharmaceutiques primaires injectés sont : Aptar, Gerreisheimer, Nemera, RPC, Thermo Fisher Scientific, West...

Les acteurs dans les dispositifs médicaux sont nombreux et peuvent selon les cas être des clients ou des concurrents, certains ayant recours à des fournisseurs de rang 2 pour tout ou partie de leur production : Térumo, Thermo Fisher Scientific, West, Nypro, Becton Dickinson, Aptar...

Les Emballage secondaires par thermoformage constituent un segment de niche où l'on retrouve des acteurs tels que : Top Clean Packaging, Nelipak... Ce marché est principalement divisé entre les acteurs dans les dispositifs médicaux et les laboratoires pharmaceutiques.

#### 1.5.1.3. Agro-Alimentaire et Distribution

Le marché de l'emballage thermoformé sur-mesure en France constitue le haut de gamme du marché global de l'emballage thermoformé pour l'Agro-Alimentaire qui est principalement du standard. Les produits peuvent notamment être des plateaux, barquettes ou blisters pour des clients nationaux car ce marché nécessite une forte proximité du client. La concurrence est donc majoritairement française : Knauf Industries, Picard/Novopack...

#### 1.5.1.4. Eclairage et Industries de pointe

Le marché de la Chimie de Spécialités pour l'Eclairage & Industries de pointe désigne des produits nécessitant la transformation d'oxyde minéraux fins et cela pour de multiples applications. L'activité principale sur ce marché provient de la production d'alumine ultra-pure (>99,99%) qui est utilisée dans les céramiques et cristaux ainsi que dans les formulations et polissage.

Les principaux concurrents sur ce marché sont deux grands Groupes internationaux ayant une filiale dédiée : Sumitomo et Sasol. Les autres concurrents sont surtout en Chine et se positionnent moins sur les mêmes typologies de produits et/ou applications.

### 1.5.2. Répartition portefeuille Client

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agro-Alimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2014, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10% du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10% du CA annuel : 2
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5% du CA annuel : 3

Les principaux clients du marché Luxe & Beauté sont : Groupe L'Oréal (Yves Saint-Laurent, Lancôme, Helena Rubinstein, Cacharel, Garnier, Elsève, Maybelline, etc.)- Groupe LVMH (Dior, Guerlain, Kenzo, etc.) - Chanel - Yves Rocher - Clarins - Coty

Les principaux clients du marché Industries, Santé & Hygiène sont BD Pharmaceutical - BioMérieux - Sanofi – Lilly - Autoliv - Bosch – Behr - Nice-pack - Kimberly-Clark - WD40- Atrium – Isover

Les principaux clients du marché Agro-Alimentaire et Distribution sont Bigard - Bonduelle - Mix'buffet - Bongrain-  
Martinet - Marvinpac – Eurial - Dim - Look - Schneider Electric - Seb - Petzl - Salins du Midi - Sirops Routin

Les principaux clients du marché Eclairage & Industries sont : Philips - Osram - General Electric - CeramTec- RSA  
Comadur – Djeva – Shinkosha – Radsworth- Air Products

### **1.6. Propriétés immobilières, sites et équipements**

Le Groupe exploite au 31 décembre 2014, 16 sites industriels. L'ensemble des sites est détenu en pleine propriété.

Les sites représentent au total une surface au sol hors œuvre de 130 000 m<sup>2</sup> et une surface au sol développée hors œuvre de 140 000 m<sup>2</sup>.

Le Groupe, par ailleurs, est propriétaire de son siège social et loue des bureaux à New York où est située la représentation commerciale du pôle Emballage Cosmétique et Parfumerie.

La joint-venture coréenne est locataire de ses bureaux à Séoul. La joint-venture japonaise dispose de bureaux ainsi que d'un espace de Recherche et Développement et de Formulation, le tout en propriété.

### **1.7. Politique d'investissement**

#### **1.7.1. Les investissements industriels**

La politique du Groupe PSB INDUSTRIES en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et les technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements et la réutilisation de ceux-ci.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels.

#### **1.7.2. Les investissements liés à la croissance externe**

Depuis 1989 le Groupe a développé une forte culture de croissance externe visant à renforcer ses trois pôles d'activité à travers des acquisitions lui donnant accès :

- à des nouvelles géographies
- à des nouvelles technologies
- à des nouveaux marchés

Ces acquisitions sont par ailleurs l'occasion pour le Groupe d'acquérir de nouvelles relations clients.

Le Groupe a démontré un savoir-faire en termes de synergie industrielle et commerciale.

Ces investissements permettent au Groupe de conforter son leadership, ses marques, son expertise et ses compétences et à travers cela assurer une croissance profitable.

## 2. RAPPORT DE GESTION

### 2.1. Situation de PSB INDUSTRIES au 31 décembre 2014

#### 2.1.1. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>261 968</b>	<b>256 985</b>	<b>1,9%</b>
EBITDA	40 038	38 308	4,5%
en % du chiffres d'affaires	15,3%	14,9%	
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'Acquisition )</b>	<b>22 754</b>	<b>21 001</b>	<b>8,3%</b>
en % du chiffres d'affaires	8,7%	8,2%	
Amortissements de Relations Clientèles	-52	0	
Dépréciation Ecart d'Acquisition	0	0	
<b>EBIT (Résultat Opérationnel )</b>	<b>22 702</b>	<b>21 001</b>	<b>8,1%</b>
en % du chiffres d'affaires	8,7%	8,2%	
<b>Résultat Financier</b>	<b>-2 774</b>	<b>-2 994</b>	<b>-7,3%</b>
en % du chiffres d'affaires	-1,1%	-1,2%	
<b>Résultat Net avt IS et MEQ</b>	<b>19 928</b>	<b>18 007</b>	<b>10,7%</b>
en % du chiffres d'affaires	7,6%	7,0%	
Impôts Société et équivalent (IS)	-6 596	-6 075	8,6%
Mise en Equivalence (MEQ)	576	673	-14,4%
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>13 908</b>	<b>12 605</b>	<b>10,3%</b>
en % du chiffres d'affaires	5,3%	4,9%	

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de PSB INDUSTRIES pour l'exercice 2014 s'établit à 262 millions d'euros marquant une hausse de 1,9% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2013. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à + 0,2% comparée à l'exercice 2013.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variation
<b>Emballage cosmétique parfumerie</b>	<b>170 501</b>	<b>166 554</b>	<b>2,4%</b>
en % du chiffre d'affaires	65,1%	64,8%	
<b>Emballage sur mesure</b>	<b>48 417</b>	<b>48 594</b>	<b>-0,4%</b>
en % du chiffre d'affaires	18,5%	18,9%	
<b>Chimie de spécialités</b>	<b>43 139</b>	<b>41 876</b>	<b>3,0%</b>
en % du chiffre d'affaires	16,5%	16,3%	
<b>Autres</b>	<b>-89</b>	<b>-39</b>	<b>128,2%</b>
en % du chiffre d'affaires	0,0%	0,0%	
<b>TOTAL Chiffre d'Affaires</b>	<b>261 968</b>	<b>256 985</b>	<b>1,9%</b>
en % du chiffre d'affaires	100%	100%	

L'activité Emballage Cosmétique est la première activité contributive en termes de vente de PSB INDUSTRIES avec 65,1% de l'activité totale en 2014, suivie par l'activité Emballage sur mesure qui représente 18,5%. L'activité Chimie de spécialités représente pour l'exercice 2014 16,5%.

L'internationalisation de PSB INDUSTRIES continue à progresser avec 64% de l'activité réalisée avec des clients hors de France (63% en 2013). L'Europe reste le premier continent avec 66% de l'activité commerciale de PSB INDUSTRIES. L'Amérique est le deuxième continent contributeur avec 28% des ventes totales (28% en 2013).

### 2.1.1.1. Activité par Pôle et par Pays

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Emballage Cosmétique pour l'exercice 2014 s'établit à 170,5 millions d'euros marquant une hausse de 2,4% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2013. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à - 0,3% comparée à l'exercice 2013.

L'année 2014 a été très contrastée : d'un côté, un marché du Luxe en plein essor avec une croissance d'activité de plus 10% et de l'autre un marché du grand public/grand public prestige en décroissance de 7 % notamment sur les Amériques. Le recul est compensé par d'importants nouveaux développements et lancements dont le sérum rechargeable Dior, le bouchon de parfum d'Hermès, la coiffe du flacon Roberto Cavalli, le mascara Rimmel de Coty entre autres.

Les activités Emballage Cosmétique ont évolué différemment selon les régions géographiques avec une croissance soutenue en Europe et un ralentissement sur le continent Nord-Américain dû à un marché atone, en particulier dans la catégorie grand public. En 2014, la France a représenté 34% du chiffre d'affaires (contre 35% en 2013), le reste de l'Europe 33% (contre 26% en 2013), les Amériques 31% (contre 36% en 2013) et le reste du monde 2% (contre 3% en 2013), soit 66% de son chiffre d'affaires à l'international (contre 65% en 2013).

L'intégration de C+N packaging, acquisition réalisée fin septembre 2014, n'impactant que peu la répartition du chiffre d'affaires par région. L'activité annuelle de C+N se répartit entre l'Amérique (40%) et l'Europe (60%).

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Emballage sur mesure pour l'exercice 2014 s'établit à 48,4 millions d'euros en stabilité (-0,4%) par rapport au chiffre d'affaires publié en 2013. L'activité 2014 stable est néanmoins contrastée dans son évolution avec un renouvellement de plus de 2 millions d'euros d'activité principalement sur le marché de l'Agroalimentaire à travers le très bon niveau de développement des clients historiques comme Mix'Buffet et Bigard et la montée en puissance de nouveaux comptes clés, comme le Groupe Agrial. Le marché de la Santé est quant à lui resté plutôt en retrait par rapport à 2013.

Les activités du pôle Emballage sur mesure, CGL Pack, ont principalement été tirées par le marché de l'agro-alimentaire avec de nouvelles affaires qui sont rentrées en production en France. En 2014, la France a représenté 75% du chiffre d'affaires (idem en 2013), le reste de l'Europe 19% (idem en 2013) et les Amériques 6% (idem en 2013). La répartition géographique du chiffre d'affaires étant restée stable avec 25% à l'international.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Chimie de spécialités pour l'exercice 2014 s'établit à 43,1 millions d'euros marquant une hausse de 3,0% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2013. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort également à 3 % comparée à l'exercice 2013.

Les marchés historiques de l'activité Chimie de spécialités : Eclairage HID, CMP Semi-conducteurs, Céramiques techniques, Polissage – ont affiché une bonne stabilité, voire une légère croissance, tandis que les deux autres marchés historiques Eclairage fluorescent et Horlogerie ont été marqués par un tassement de l'activité.

L'activité 2014 a été marquée par le gain d'un marché important (13% de l'activité) dans le domaine du Saphir (téléphonie).

Sur les nouveaux marchés des YAG pour LED de haute puissance une bonne dynamique d'activité a été enregistrée. Le marché des batteries au lithium, stable en volume a subi une forte pression sur les prix accentuée par la faiblesse du yen. Les Céramiques transparentes, quant à elles, suscitent toujours un vif intérêt, notamment en recherche et développement.

Les activités du pôle Chimie de spécialités, Baikowski, ont été marquées par des défis sur de nombreux segments sans impact global grâce au marché non récurrent de la croissance saphir (téléphonie). En 2014, la France a représenté 3% du chiffre d'affaires (contre 3% en 2013), le reste de l'Europe 32% (contre 36% en 2013), les Amériques 38% (contre 30% en 2013) ainsi que 27% pour l'Asie et le reste du monde (contre 31% en 2013).

#### 2.1.1.2. EBITDA, EBITA et EBIT Groupe

L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortisation) s'élève pour 2014 à 40,0 millions d'euros soit 15,3% du chiffre d'affaires consolidé. L'EBITDA progresse tant en valeur (+ 1,7 millions d'euros) qu'en marge (+ 0,4 points).

Dans un contexte de stabilité des éléments non cash (amortissement et provisions), cette amélioration est le reflet de l'amélioration de l'EBITA (Earnings Before Interest Taxes and Amortisation) et avant tout le reflet des nombreuses initiatives prises par PSB INDUSTRIES afin de renforcer sa rentabilité opérationnelle tant en termes de politique commerciale que dans la gestion de ses coûts. Le taux de marge Brute [(Chiffre d'affaires – matières et sous-traitance – coût des ventes)/Chiffre d'affaires] a en effet augmenté évoluant de 20,4% en 2013 à 21,6% en 2014 grâce à une politique commerciale privilégiant des produits à forte valeur ajoutée et une gestion stricte des approvisionnements.

Les frais de structure du Groupe (R&D, marketing-vente et support) ont augmenté de 2,5% par rapport à 2013, dans le cadre de la structuration de PSB INDUSTRIES en soutien au développement du Groupe.

Le niveau d'EBITA a bénéficié également du CICE pour 1,2 millions d'euros contre 0,8 millions d'euros en 2013, effet partiellement neutralisé par une baisse du CIR qui représente en 2014 1,1 millions d'euros contre 1,3 millions d'euros en 2013.

Suite à l'acquisition de C+N packaging, le Groupe a alloué une partie de l'écart d'acquisition en « Relations Clientèle ». Sur les 3 mois de prise en compte de C+N dans les comptes consolidés de PSB INDUSTRIES, l'amortissement des relations clientèle s'élève à 52 millions d'euros. Les tests de valeur effectués sur les écarts d'acquisition n'ont pas fait ressortir de perte de valeur au titre de l'exercice 2014. L'EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) s'élève donc à 22,7 millions d'euros (8,7% du chiffre d'affaires). Il est supérieur à l'EBIT 2013, qui s'établissait à 21,0 millions d'euros (8,2% du chiffre d'affaires) de 8,1% (1,7 million d'euros).

#### 2.1.1.3. EBITA par Pôle

L'EBITA a progressé au cours de l'exercice 2014 dans l'ensemble des trois pôles de PSB INDUSTRIES, tant en valeur qu'en marge.

Le Pôle Emballage Cosmétique a connu une appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2014 avec une progression de 5,2 % de l'EBITA qui s'établit à 14,5 millions d'euros (8,5% du chiffre d'affaires) par rapport à 13,7 millions d'euros en 2013 (8,3 % du chiffre d'affaires).

La rentabilité a été portée principalement par de nombreux lancements, un bon niveau d'activité des différents sites et un plan achat ambitieux. Cette appréciation de la rentabilité a été minorée par une très forte baisse momentanée d'activité du site Mexicain lié au ralentissement du marché grand public en Amérique ayant entraîné un retrait de rentabilité d'1 million d'euros ainsi que par des investissements humains dans les équipes du processus industriel, vente et finance engagées dans le cadre du développement et de l'internationalisation de l'activité.

Le Pôle Emballage sur mesure a connu une très forte appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2014 avec une progression de 17,6% de l'EBITA qui s'établit à 4,1 millions d'euros (8,4% du chiffre d'affaires) par rapport à 3,5 millions d'euros en 2013 (7,2% du chiffre d'affaires). Cette amélioration est la conjonction de plusieurs éléments favorables : abandon de produits sans valeur ajoutée et remplacement par des produits à forte valeur, revalorisation de certains prix de vente, hausse de la productivité industrielle, coûts de structures et de frais d'exploitation maîtrisés. Cette performance remarquable a néanmoins été en partie affectée par un rappel d'impôts indirect à hauteur de 0,2 million d'euros.

Le Pôle Chimie de spécialités a connu une appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2014 avec une progression de 11,0% de l'EBITA qui s'établit à 4,2 millions d'euros (9,7% du chiffre d'affaires) par rapport à 3,8 millions d'euros en 2013 (9,0% du chiffre d'affaires).

Chiffre d'Affaires et EBITA (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variation
<b>Emballage cosmétique parfumerie</b>	<b>170 501</b>	<b>166 554</b>	<b>2,4%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>14 451</b>	<b>13 741</b>	<b>5,2%</b>
en % du chiffre d'affaires	8,5%	8,3%	
<b>Emballage sur mesure</b>	<b>48 417</b>	<b>48 594</b>	<b>-0,4%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>4 086</b>	<b>3 475</b>	<b>17,6%</b>
en % du chiffre d'affaires	8,4%	7,2%	
<b>Chimie de spécialités</b>	<b>43 139</b>	<b>41 876</b>	<b>3,0%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>4 180</b>	<b>3 765</b>	<b>11,0%</b>
en % du chiffre d'affaires	9,7%	9,0%	
<b>Autres</b>	<b>-89</b>	<b>-39</b>	<b>128,2%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>85,0%</b>
en % du chiffre d'affaires	-41,6%	-51,3%	
<b>TOTAL Chiffre d'Affaires</b>	<b>261 968</b>	<b>256 985</b>	<b>1,9%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>22 754</b>	<b>21 001</b>	<b>8,3%</b>
en % du chiffre d'affaires	8,7%	8,2%	

La rentabilité a été portée principalement par un effort important de rationalisation industrielle (méthodes, optimisation procédés) et un plan achat ambitieux ayant notamment permis de faire face à la pression sur les prix présents sur les marchés historiques de l'Eclairage. Cette appréciation de rentabilité a été minorée par une dépréciation accélérée d'une ligne de production dédiée à un client dans le LED qui a affecté la rentabilité de 0,6 million d'euros et par la dépréciation partielle de la créance client liée au Saphir (téléphonie).

#### 2.1.1.4. Résultat Financier Groupe

Le résultat financier au titre de l'exercice 2014 - 2,8 millions d'euros est une charge contenue représentant 1,1% du chiffre d'affaires. Par rapport à l'exercice 2013, la charge financière nette liée principalement au coût de l'endettement financier est en retrait du fait d'une baisse moyenne de l'endettement net. La dette du Groupe étant principalement à taux fixe, l'impact de la baisse des taux d'intérêts n'est pas significatif mais devrait s'accroître au cours des exercices 2015 et 2016 dans le cadre de l'amortissement significatif de la dette à taux fixe au cours de ces deux prochains exercices.

#### 2.1.1.5. Charge d'impôt Groupe

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 est de 6,6 millions d'euros et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 33,1%. Au cours de l'exercice 2013, le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent était de 33,7%. Au cours de l'exercice PSB INDUSTRIES a décidé, au Mexique, de ne pas activer d'impôt différé actif et de déprécier partiellement le stock existant pour un total de 0,7 million d'euros et a, par ailleurs, reconnu un impôt différé actif au titre de la prolongation du statut de « zone franche » polonaise de la zone industrielle où est situé le site de production du pôle Emballage Cosmétique Parfumerie.

#### 2.1.1.6. Résultat Net Part du Groupe

Le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2014 s'établit à 13,9 millions d'euros en progression de 10,3%. Le résultat mis en équivalence, principalement lié à la participation dans la société japonaise Baikowski Japan a été défavorablement impacté par sa conversion du yen en euro.

En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par action progresse corrélativement et s'établit à 3,80 euros par action contre 3,46 euros par action au titre de 2013.

## 2.1.2. Bilan Consolidé

### 2.1.2.1. Capitaux Propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élevaient au 31 décembre 2014 à 109,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2013 les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 97,8 millions d'euros. La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2014 représente 11,7 millions d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour + 13,9 millions d'euros
- Dividendes versés pour – 4,9 millions d'euros
- Ecart de conversion pour + 2,5 millions d'euros
- Variation de valeur des instruments dérivés pour + 0,3 millions d'euros
- Autres pour – 0,1 millions d'euros

### 2.1.2.2. Actifs Non Courants et Immobilisations Corporelles

Les actifs non courants ont augmenté de 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 par rapport au 31 décembre 2013.

Cette augmentation nette est principalement liée :

- à l'acquisition de C+N pour 13 millions d'euros
- aux investissements pour 11,5 millions d'euros
- aux amortissements pour 17,5 millions d'euros
- aux écarts de conversion pour 3,5 millions d'euros

### 2.1.2.3. Besoin en Fonds de Roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2014 est un besoin net de 56,4 millions d'euros en augmentation de 5,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (51,1 millions d'euros). Cette augmentation est due pour partie à l'entrée dans le périmètre de consolidation de C+N et pour partie à une augmentation des clients liée à une activité très soutenue sur les mois de novembre et décembre 2014.

Le Besoin en Fonds de Roulement autre au 31 décembre 2014 est une ressource nette de 20,7 millions d'euros en augmentation de 1,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (18,9 millions d'euros).

### 2.1.2.4. Dette financière nette

La dette financière nette (dettes financières brutes – trésorerie et équivalent) s'établit au 31 décembre 2014 à 69,0 millions d'euros en augmentation de 3,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (65,7 millions d'euros). La dette financière nette au 31 décembre inclut 20,0 millions d'euros de dettes d'acquisition au titre de C+N Packaging. Hors cette dette d'acquisition, la dette financière pro-forma au 31 décembre 2014 s'établit à 49 millions d'euros en baisse de 16,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

La dette financière brute est composée de 27% de prêt à taux fixe et 73% de prêt à taux variable dont 50% font l'objet de couvertures.

### 2.1.2.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2014 représentent 1,1 million d'euros en augmentation de 1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation est principalement liée à différentes réorganisations en cours entraînant divers risques (sociaux, immobiliers, contreparties).

## 2.1.3. Tableau des flux de Trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie générée par l'activité est de 32,4 millions d'euros en 2014. Ce flux de trésorerie généré par l'activité est inférieur à celui de 2013 (44,2 millions d'euros, soit – 11,8 millions d'euros). Ce retrait malgré une amélioration de l'EBITDA de 1,7 million d'euros s'explique par une consommation de Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 5,3 millions d'euros contre un gain de 8,2 millions d'euros en 2013. Le retrait de BFR s'explique par une saisonnalité différente des ventes avec une forte croissance de l'activité sur novembre et



décembre 2014 (+12%) générant une augmentation du poste client sans baisse significative du niveau de stock compte tenu de la politique de stock de sécurité exigée par nos clients. En 2013, l'amélioration du BFR avait été le fruit d'un plan ambitieux BFR portant entre autre sur la réduction des stocks de produits finis et de matières premières.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2014 un décaissement net de 27,6 millions d'euros. Ce flux en forte augmentation par rapport à 2013 (11,1 millions d'euros) s'explique par l'acquisition de C+N qui représente 20,2 millions d'euros. Les investissements en outil de production sur 2014 ont été inférieurs à 2013, respectivement 8,8 millions d'euros en 2014 (hors acquisition immobilière liée à C+N pour 2,8 millions d'euros) et 11,1 millions d'euros en 2013. Cette baisse s'explique par une attention toute particulière à notre politique industrielle qui prend en compte de manière prépondérante la maintenance, la prévention et la polyvalence dans la gestion du parc machine.

Le flux de financement s'élève à -3.3 millions d'euros pour l'exercice 2014. Ce flux se compose :

- des remboursements d'une part des différents emprunts existant au 31 décembre 2013 pour 25,2 millions d'euros
- des emprunts contractés dans le cadre de l'acquisition de C+N pour 20 millions d'euros
- des emprunts contractés dans le cadre des investissements 2014 pour 9,5 millions d'euros
- des dividendes versés aux actionnaires de PSB INDUSTRIES SA pour 4,9 millions d'euros
- et du coût de l'endettement pour 2,7 millions d'euros.

Grâce à un flux de trésorerie d'exploitation de qualité permettant de faire face à l'amortissement de la dette et au financement de ses investissements 2014 (croissance externe et investissements), PSB INDUSTRIES a pu accroître sa trésorerie qui s'établit à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 en augmentation de 1,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (10,3 millions d'euros).

#### 2.1.4. Ratios Financiers

Au 31 décembre 2014, le Gearing ratio (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 63% et le Leverage ratio (Dette Financière Nette / EBITDA) à 1,7 x.

Hors acquisition C+N afin de présenter une dette financière nette corrélée à l'EBITDA et aux capitaux propres, le Gearing ratio s'élève à 45% et le Leverage ratio à 1,3 x.

Ces deux ratios repris dans différents contrats bancaires dont celui du crédit syndiqué signé le 3 février 2015 sont très inférieurs aux limites applicables qui sont à date <150% et 3,0 x.

Le ROCE (EBITA/Capitaux Engagés trimestriels moyens après impôts) s'élève à l'issue de l'exercice 2014 à 9,1% (9,3% en pro-forma sans C+N Packaging). Ce ratio est en amélioration par rapport aux deux précédents exercices sous l'effet combiné d'une baisse des capitaux employés (meilleure gestion du BFR et des investissements) et d'une amélioration de la rentabilité opérationnelle.

#### 2.1.5. Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2014, les filiales ayant intégré le périmètre de consolidation sont :

- C+N Packaging (USA)
- C+N Spectracoat (USA)
- C+N Mexico (Mexique)
- C+N Polska (Pologne)

Au cours de l'exercice 2014, une filiale a cessé son activité : Lecot SAS (France)

## 2.1.6. Perspectives 2015 et moyen terme

### 2.1.6.1. Le pôle Emballage Cosmétique et Parfumerie

Dans le pôle Emballage Cosmétique, l'année 2014 aura été marquée par un très fort taux de succès dans les appels d'offres de nos clients préfigurant un niveau d'activité de qualité en 2015 à taux de change et périmètre constant. En matière d'organisation, l'année 2015 sera consacrée d'une part à l'intégration des équipes C+N Packaging et d'autre part, à répondre aux demandes de nos clients sur de nouvelles zones géographiques (Asie).

### 2.1.6.2. Le pôle Emballage sur mesure

Après une année de transition en 2014, le pôle Emballage sur mesure travaillera en 2015 à reprendre le chemin de la croissance organique notamment sur le marché de l'Agroalimentaire et de la Santé. Les nouveaux développements de 2014 vont contribuer tout au long de l'année 2015 à une croissance profitable. Les enjeux de l'année à venir restent centrés autour de nos objectifs stratégiques, à savoir :

- Diversification de notre offre technologique par de l'injection et de l'impression
- Développement de gammes propres pour les métiers de bouche et les Industries Agro-Alimentaires
- Accroissement de notre positionnement dans le marché de la Santé par l'acquisition de nouveaux clients

### 2.1.6.3. Le pôle Chimie de Spécialités

Le pôle Chimie de spécialités après une année 2014 marquée entre autre par une demande non récurrente de Saphir à destination de la téléphonie devra en 2015 trouver de nouveaux débouchés. Le principal défi dans les 2 prochaines années sera de confirmer le démarrage des 4 grands projets prioritaires définis dans le plan Ambition 2020 (Saphir, Batteries, Additifs thermiques, Céramiques transparentes) qui ont pour vocation de relayer les marchés déclinants à moyen terme, tout en accompagnant les développements récurrents sur nos marchés de niche (CMP, Polissages, Céramiques et Composites).

### 2.1.6.4. Le Groupe

PSB INDUSTRIES dans son ensemble, après une année 2014 en stabilité en termes d'activité, estime que le niveau d'activité 2015 devrait être en croissance, à taux de change et périmètre constant, avec un niveau de rentabilité opérationnelle supérieur à 8% du chiffre d'affaires.

La bonne maîtrise du fonds de roulement, des investissements maîtrisés et une rentabilité opérationnelle de qualité devra permettre au Groupe de continuer son désendettement à périmètre constant.

Le Groupe, doté de marques fortes, présent sur les marchés porteurs en croissance, fort d'un savoir-faire reconnu, poursuivra sur 2015 la mise en place de son plan Ambition 2020, axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,
- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Atteindre un niveau de 13% de ROCE (ROCE = Résultat Opérationnel après impôt rapporté aux capitaux employés)
- Doubler le chiffre d'affaires sur nos marchés stratégiques à travers :
  - o Des acquisitions en France et à l'international,
  - o Des investissements ciblés
  - o Une politique dynamique d'innovation

## 2.2. Comptes sociaux de la Société

PSB INDUSTRIES assure depuis le 1er décembre 2012 les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe.

### 2.2.1. Compte de résultat et bilan de PSB INDUSTRIES SA

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2014 de PSB INDUSTRIES SA, holding du Groupe PSB INDUSTRIES, se caractérisent par :

- Une situation nette de 28,9 millions d'euros, en retrait par rapport au 31 décembre 2013 (30,2 millions d'euros) du fait du résultat net dégagé sur l'exercice 2014 (3,6 millions d'euros) et des acomptes de dividendes et dividendes versés au cours de l'exercice 2014 (5,0 millions d'euros).
- Une dette financière nette représentant une trésorerie nette de 3,7 millions d'euros, composée d'un emprunt de 20 millions d'euros, d'un prêt à une filiale détenue indirectement à 100% de 22,2 millions d'euros et de trésorerie et équivalent pour un montant de 1,5 millions d'euros.

L'actif immobilisé, 51,8 millions d'euros au 31 décembre 2014, est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans Texen SAS (holding du pôle Emballage Cosmétique), CGL Pack Service SAS (holding du pôle Emballage sur-mesure) et Baikowski SAS (holding du pôle Chimie de spécialités) ainsi que des prêts accordés aux filiales directes et indirectes. La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût historique d'achat. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition, compris dans le coût d'achat historique, est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Le résultat opérationnel est une perte de 1,4 million d'euros. Cette perte opérationnelle signifie qu'en tant que holding, PSB Industries SA ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de « Management fees » à ses filiales.

Le résultat financier est un revenu de 5,3 millions d'euros, montant essentiellement constitué des dividendes perçus des filiales.

L'exercice 2014 dégage un résultat net après impôt de 3,6 millions d'euros en retrait par rapport à l'exercice 2013 où celui-ci s'établissait à 7,0 millions d'euros. L'exercice 2013 avait été marqué par un résultat exceptionnel de 2,3 millions d'euros généré à l'occasion d'une cession immobilière.

### 2.2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, la somme de 8 190€, relative à des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts a été réintégrée dans le résultat fiscal.

### 2.2.3. Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2014 par date d'échéance est la suivante :

<b>Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dont factures non parvenues	1 369	681
Dettes échues		
Délai compris entre 0 et 30 jours	446	154
Délai compris entre 30 et 60 jours	214	71
<b>Total</b>	<b>2 029</b>	<b>906</b>

#### 2.2.4. Evènements significatifs

Aucun évènement significatif n'a marqué l'exercice 2014 où PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. Aucune modification statutaire n'a eu lieu.

Aucun évènement significatif n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2014. PSB Industries SA exerce son rôle de holding animatrice. Aucune modification statutaire n'a eu lieu.

Le 3 février 2015, PSB INDUSTRIES a finalisé avec 5 groupes bancaires un crédit syndiqué de 100 millions d'euros, d'une maturité minimum de 5 ans, qui est dédié au financement des acquisitions et des investissements du plan Ambition 2020. Ce crédit syndiqué s'ajoute aux ressources financières moyen terme bancaires destinées au financement des investissements dont disposait par ailleurs PSB INDUSTRIES.

Dans le cadre de son plan stratégique Ambition 2020, PSB INDUSTRIES a annoncé le 19 février 2015 être entré en discussions exclusives et s'être engagé pour procéder, sous réserve de certaines conditions, à l'acquisition de PLASTIBELL, un groupe implanté en France, au Mexique et en Pologne, détenu par Michel Maradan (fondateur), le FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) et CM-CIC Investissement.

#### 2.2.5. Activités et Résultats des filiales et sociétés contrôlées

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales et sous-filiales, par ailleurs toutes comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre annexe Comptable et sont repris ci-dessous :

en euros	Balkowski	CGL Pack Service	Texen
Capital	4 210 625	2 000 000	4 000 000
capitaux propres autres que le capital	17 209 513	5 696 951	40 301 718
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100
Chiffres d'affaires en 2014	38 137 274	3 628 452	-
Résultat en 2014	2 687 503	1 110 974	7 295 969
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	13 333 095
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	13 333 095
Dividendes encaissés en 2014	1 220 000	925 000	3 200 510
Prêts et avances accordés	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-

L'activité de PSB Industries SA, telle que décrite notamment par pôle aux chapitres 2.1.1.1 et suivants, représente la synthèse de leur activité.

#### 2.2.6. Dividendes

Le chapitre 5.4.3 du présent Rapport Financier Annuel précise le montant du dividende versé au cours des cinq derniers exercices.

#### 2.2.7. Perspectives

En 2015, PSB Industries SA aura le même type de sources de revenus et de charges que celles connues en 2014.

### 2.3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration se compose de :

- Monsieur Olivier Salaun (Président)
- Madame Claire Fosse (\*)
- Madame Carine Salvy (\*)
- Monsieur François Xavier Entremont
- Monsieur Cyril de Mont-Marin (\*)
- Monsieur Gérard Séguret (\*)
- Monsieur Alain Wirth
- Majest SC
- Provendis SA

(\*) Ces administrateurs ont été considérés comme indépendants par le Conseil d'administration du 27 mai 2014.

#### 2.3.1. Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2014 et au 31/12/2013

<b>Président du Conseil d'administration</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>Olivier Salaun</b>	43 ans	Française	09/10/2012	2015 (statuant sur les comptes 2014)

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Directeur général	PSB INDUSTRIES
Président du Conseil d'administration	Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS
Administrateur	INP Pagora
Gérant	SCI Casador
Directeur	Baikowski International Corp (USA), Baikowski Malakoff Inc. (USA), Mar Lee Companies (USA)

<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Président	Association Technique de l'Industrie Papetière (ATIP)
Vice-président	Ahlstom Food
Administrateur	Ahlstom Tampere (Finlande)
Directeur du Conseil d'administration	Ahlstom Yulong (Chine)
Directeur général	Ahlstom Specialties
Gérant	PSB Services

<b>Administrateur</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de</b>	<b>Date d'échéance du</b>
-----------------------	------------	--------------------	----------------	---------------------------

			<b>nomination</b>	<b>mandat</b>
<b>François-Xavier Entremont</b>	43 ans	Française	2010	2016 (statuant sur les comptes 2015)

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Président directeur général	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)
Cogérant	MB Investissement
Administrateur	Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS, Financière Celinor

<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Représentant permanent en tant qu'administrateur	MB Investissement

<b>Administrateur</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>Alain Wirth</b>	71 ans	Française	1984	2020 (statuant sur les comptes 2019)

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Gérant	Wapi, Wara, Finawi, Raf, Hpf, La Rapière, Hôtel du Palais de l'Isle

<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Président	CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient, Relais Industries
Président directeur général délégué	PSB INDUSTRIES
Administrateur	Baikowski, Texen, CGL Pack Service

2.3.2. Administrateurs personnes morales membres au 31/12/2014 et au 31/12/2013 ayant changés de représentants

<b>Administrateur</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>Majest SC, représenté par Jean-Claude Cachat (jusqu'au 26 mai 2014)</b>	78 ans	Française	1978	2017 (statuant sur les comptes 2016)

<b>Autres mandats et fonctions en cours *</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Administrateur et vice-président	Association Odes
Administrateur, représentant de Majest SC	Sivalbp, TV 8 Mont-Blanc
Gérant	Société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES), Jeanchrigest, Juligest, Emmagest, Jemagest, Majest

<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années *</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Administrateur	TV 8 Mont-Blanc
Président et membre du conseil de surveillance	Sivalbp
Président du Conseil d'administration	Association Odes

\*: de Majest SC ou son représentant

En date du 27 mai 2014, la société Majest SC a procédé au changement de son représentant. Celle-ci est désormais représentée par Monsieur Julien Cachat.

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Majest SC, représenté par Julien Cachat (à partir du 27 mai 2014)</b>	43 ans	Française	1978	2017 (statuant sur les comptes 2016)

Autres mandats et fonctions en cours *	Noms des sociétés
Président Directeur Général (Julien Cachat) Administrateur	TV 8 Mont-Blanc Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS
Administrateur (Majest SC)	TV 8 Mont-Blanc

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*	Noms des sociétés
Directeur Membre du conseil de surveillance	CGL Pack Annecy Sivalbp

\*: de Majest SC ou son représentant

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Provendis SA (Lux), représenté par Roger Rosnoble (jusqu'au 26 mai 2014)</b>	74 ans	Française	2010	2020 (statuant sur les comptes 2019)

Autres mandats et fonctions en cours*	Noms des sociétés
Président du conseil de surveillance Directeur général Président du conseil de surveillance membre et président du conseil de direction (Provendis SA (Lux)),	Provencia Novel, Proxima Société d'exploitation Provencia Provendis SA (Lux) Société d'exploitation Provencia
Administrateur (Provendis (Lux)) directeur général (Provendis SA (Lux))	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) Alpadistri, Val 4, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin
Président (Provendis SA (Lux))	Genevois Distribution

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années	Noms des sociétés
Président	Genevois Distribution, Thônes distribution, de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia, de Provencia Novel
Président suppléant Directeur général	Stefano Alpadistri, Bernard, Douvaine distribution, Duparc et Geslin, de Val 4, Provencia
Administrateur	Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, des Chauvets, du Puy Saint Martin, les Roses, Les Salines, Sodevim, de la Vénétie, le Vorgeray et de C. Pro
Président (Provendis SA (Fr)) Président du conseil de surveillance	Proved, Val 4, Procared Comptoir Savoyard de Distribution (CSD), société d'exploitation Provencia, Provencia Novel

\* : de Provendis SA (Lux) ou son représentant

En date du 27 mai 2014, la société Provendis SA (Lux) a procédé au changement de son représentant. Celle-ci est désormais représentée par Monsieur Stéphane Rosnoble.

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Provendis SA (Lux), représenté par Stéphane Rosnoble (à partir du 26 mai 2014)</b>	46 ans	Française	2010	2020 (statuant sur les comptes 2019)

Autres mandats et fonctions en cours*	Noms des sociétés
membre et président du conseil de direction (Provendis SA (Lux))	Société d'exploitation Provencia
administrateur (Provendis SA (Lux))	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
directeur général (Provendis SA (Lux))	Douvaine Distribution, Duparc et Geslin
Président	Stéfano
Président du directoire et président de la société	Provencia Novel, Proxima
Président du Conseil d'administration	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
Directeur général	Société d'exploitation Provencia
Représentant de Provencia Novel au conseil de direction	Société d'exploitation Provencia
Représentant de SE Provencia au Conseil d'administration	CDIS
Représentant de SE Provencia, directeur général	CDIS
Représentant de société d'exploitation Provencia, présidente	Duparc et Geslin, Procared, Douvaine Distribution, Rochette Distribution
Représentant de Provendis SA (Lux), présidente	Genevois distribution
Représentant de Provendis SA (Lux), directeur général	Alpadistri, Val 4
Gérant	SNC Provendis Services, SC Latour
Administrateur	Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS
Membre du directoire	Provendis SA (Lux)

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières* années	Noms des sociétés
Président	Bernard, Duparc et Geslin, Proxima, Rochette Distribution, Val 4, Provencia Novel
Vice-président du conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
Directeur général	CDIS, Provendis SA (Fr), Val 4, Procared, Mitaz Distribution, Provencia Novel
Représentant de Provendis SA (Fr), président	Ets Bertholon frères, La Novaz Distribution
Représentant de Provendis SA (Fr), directeur général	Douvaine Distri
Représentant de Provencia Novel, président	SAS Bernard
* : de Provendis SA (Lux) ou son représentant	

### 2.3.3. Administrateurs nommés à l'Assemblée Générale du 27 mai 2014

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Claire Fosse</b>	51 ans	Française	2014	2020 (statuant sur les comptes 2019)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Adjointe du Directeur des Ressources Humaines - Membre de Direction	BANQUE BNP PARIBAS (SUISSE) SA - GENÈVE
Membre du conseil de surveillance	FCPE BNP PARIBAS ACTIONNARIAT MONDE



Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Carine Salvy</b>	40 ans	Française	2014	2020 (statuant sur les comptes 2019)
<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>		<b>Noms des sociétés</b>		
Administrateur		Groupe ERAS		
Administrateur		TIGF Investissements		
Gérante		CALLA Consult		
<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>		<b>Noms des sociétés</b>		
Administrateur		Poweo Direct Energie		

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Cyril de Mont-Marin</b>	43 ans	Française	2014	2020 (statuant sur les comptes 2019)
<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>		<b>Noms des sociétés</b>		
Associé Gérant		Rothschild & Cie, Rothschild & Cie Banque, RCB Partenaires		
Membre du Comité Exécutif		Rothschild & Cie		
Directeur Général		Montaigne Rabelais		
Gérant		SCI Hipothicysabar		
Maître de Conférence (Master Finance et Stratégie)		Institut d'Etudes Politiques de Paris		
Membre du Comité d'orientation		Institut Aspen		

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Gérard Séguret</b>	67 ans	Française	2014	2020 (statuant sur les comptes 2019)
<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>		<b>Noms des sociétés</b>		
Directeur général Rhône Alpes Auvergne Bourgogne		Société Générale		
Administrateur		CGA		

2.3.4. Administrateurs dont le mandat est venu à expiration et n'ayant pas été renouvelé et administrateurs ayant démissionné au cours de l'exercice 2014

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Julien Cachat</b>	43 ans	Française	2010	2016 (statuant sur les comptes 2015)
(Démission 27 mai 2014)				
<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>		<b>Noms des sociétés</b>		
Président Directeur Général		TV 8 Mont-Blanc		
Administrateur		Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>		<b>Noms des sociétés</b>		
Directeur		CGL Pack Annecy		
Membre du conseil de surveillance		Sivalbp		

<b>Administrateur</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>MB Investissement, représenté par Sabine Entremont</b>	48 ans	Française	2013	2014 (statuant sur les comptes 2013)

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Administrateur	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)
Cogérante	MB Investissement
Gérante	Epures, Deux pieds Deux pouces

<b>Administrateur</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>Stéphane Rosnoblet</b>	46 ans	Française	2010	2016 (statuant sur les comptes 2015)
(Démission 27 mai 2014)				

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Président	Stéfano
Président du directoire et président de la société	Provencia Novel, Proxima
Président du Conseil d'administration	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
Directeur général	Société d'exploitation Provencia
Représentant de Provencia Novel au conseil de direction	Société d'exploitation Provencia
Représentant de SE Provencia au Conseil d'administration	CDIS
Représentant de SE Provencia, directeur général	CDIS
Représentant de SE Provencia, présidente	Duparc et Geslin, Procared, Douvaine Distribution, Rochette Distribution
Représentant de Provendis SA (Lux), présidente	Genevois distribution
Représentant de Provendis SA (Lux), directeur général	Alpadistri, Val 4
Gérant	SNC Provendis Services, SC Latour
Administrateur	Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS
Membre du directoire	Provendis SA (Lux)

<b>Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Président	Bernard, Duparc et Geslin, Proxima, Rochette Distribution, Val 4, Provencia Novel
Vice-président du conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
Directeur général	CDIS, Provendis SA (Fr), Val 4, Procared, Mitaz Distribution, Provencia Novel
Représentant de Provendis SA (Fr), président	Ets Bertholon frères, La Novaz Distribution
Représentant de Provendis SA (Fr), directeur général	Douvaine Distri
Représentant de Provencia Novel, président	SAS Bernard

<b>Administrateur</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>Raphaël Wirth</b>	48 ans	Française	2010	2016 (statuant sur les comptes 2015)
(Démission 27 mai 2014)				

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés</b>
Auto-entrepreneur	Raphaël Wirth

## 2.4. Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

### 2.4.1. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Pour Olivier Salaun – Président Directeur Général

	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	455 583	459 023
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>455 583</b>	<b>459 023</b>

	2014		2013	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	277 830	277 830	270 000	270 000
Rémunération variable***	150 027	118 490*	163 000	76 815
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	58 500
Jetons de présence	24 000	12 000	24 000	24 000
Avantages en nature**	3 726	3 726	2 023	2 023
<b>Total</b>	<b>455 583</b>	<b>412 046</b>	<b>459 023</b>	<b>431 338</b>

\* le solde de la rémunération variable 2013 et acompte rémunération variable 2014

\*\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

\*\*\* pour l'exercice en cours, la rémunération variable est un estimé.

Les rémunérations sont présentées en salaire brut avant cotisations sociales patronales

La rémunération variable de Monsieur Salaun est attribuée pour 30% en fonction de critères qualitatifs et pour 70% de critères quantitatifs (40% en fonction de l'évolution de l'EBIT et 30% en fonction de l'évolution des flux de trésorerie). Celle-ci est revue par le comité des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration.

### 2.4.2. Jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration

en euros	2014	2013
Jean-Claude Cachat	-	13 000
Julien Cachat	10 000	24 000
François-Xavier Entremont	10 000	24 000
Sabine Entremont	-	13 000
Stéphane Rosnoblet	10 000	24 000
Roger Rosnoblet	-	13 000
Alain Wirth	5 000	13 000
Raphaël Wirth	2 500	13 000
Majest	5 000	
MB Investissement	2 500	
Provendis	5 000	
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>137 000</b>

### 2.4.3. Bons de Souscription d'actions des mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 6 février 2014, conformément à la délégation de compétence que lui a conféré l'assemblée générale du 27 mai 2013 a décidé d'émettre des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes. Dans ce cadre, la société a émis 3 000 bons au profit de Monsieur Olivier Salaun au prix de souscription de 2,07 € le bon. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action PSB au prix de 34,53 euros l'action. Les bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2017 pour 1 500 à compter du 1er août 2015 et pour 1 500 à compter du 1er août 2016.

### 2.4.4. Engagement de retraites et autres avantages des mandataires sociaux

	Date début mandat	Date fin de mandat
Olivier Salaun – Président Directeur Général	09/10/2012	2015 (statuant sur les comptes 2014)
	Oui	Non
Contrat de travail		X
Régime de retraite supplémentaire	X	
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	X	
Indemnités relatives à une clause de non concurrence		X

Les dirigeants mandataires sociaux de PSB INDUSTRIES bénéficient du même régime de retraite complémentaire et supplémentaire que celui des cadres de PSB Industries SA.

Monsieur Olivier Salaun est le seul mandataire social à exercer une fonction exécutive de dirigeant au sein de la société. Les autres mandataires sociaux de PSB Industries SA, non exécutifs, ne bénéficient d'aucun engagement retraite et autres avantages au titre de leurs mandats.

Les modalités de calcul des indemnités de révocation de Monsieur Salaun sont détaillées au paragraphe 2.9.9.

## 2.5. Opérations sur titres

### 2.5.1. Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2014, la part du capital détenue par les salariés représente à la connaissance de la société moins de 0,1% du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, le Président Directeur Général bénéficie de bons de souscription d'actions.

A cette date, les bons de souscription d'action non levés étaient les suivants :

3000 bons de souscription d'actions exerçables jusqu'au 31 décembre 2017 pour 1 500 à compter du 1er août 2015 et pour 1 500 à compter du 1er août 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2014 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

L'information réglementaire sur la répartition du capital de la Société est présentée au chapitre 5.3 du présent Rapport Financier Annuel.

### 2.5.2. Programme de rachat d'actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce et suivant l'autorisation des assemblées générales du 27 mai 2013 et du 27 mai 2014, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2014, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 101 147 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 95 805 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité ;

Au 31 décembre 2014, la Société détient 17 611 de ses actions, représentant 0,48% du capital de la Société. La société détient la totalité de ses actions au titre de son contrat de liquidité. Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2014, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 686 829 euros et était entièrement affectée au contrat de liquidité.

## 2.6. Rapport social, sociétal et environnemental

### NOTE METHODOLOGIQUE

#### Périmètre de consolidation

Les effectifs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2014 sur l'ensemble des filiales de PSB INDUSTRIES consolidées par intégration globale.

Ce rapport exclut les sociétés mises en équivalence du Groupe (Baikowski Japan, Baikowski Korea et Alko).

Les nouvelles sociétés du Groupe intégrées globalement en 2014 (C+N Packaging, C+N Spectracoat et C+N Polska) sont comprises dans le périmètre en année pleine.

Les indicateurs environnementaux couvrent uniquement les impacts des sites de production. L'impact environnemental des sièges administratifs n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation.

#### Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs sociaux présentés répond à la politique de gestion des ressources humaines de PSB INDUSTRIES concernant le suivi des effectifs et des performances sociales, et tient compte des spécificités locales.

Le choix des indicateurs environnementaux présentés permet de suivre la performance environnementale du Groupe sur ses enjeux environnementaux majeurs. Ces indicateurs sont pertinents vis-à-vis de l'activité du Groupe.

Le Groupe n'a pas souhaité publier de données consolidées relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> et de COV, les méthodologies utilisées par les sites n'étant pas harmonisées.

#### Référentiel de remontée des données

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place depuis 2012 pour faciliter la remontée des données :

- Données sociales : une liasse spécifique du système de remontée des données financières dans l'outil de consolidation permet de collecter les indicateurs sociaux. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la sécurité sont suivis et consolidés chaque mois au niveau du Groupe via ce même outil.
- Données environnementales : les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport sont en grande partie collectés à partir de l'outil de consolidation du Groupe mais aussi sous un format Excel harmonisé (informations qualitatives).

#### Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définitions communes au niveau national et international, de la représentativité des mesures effectuées ou bien des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations. C'est pourquoi certaines définitions d'indicateurs sont précisées.

### **Effectifs**

Les effectifs indiqués dans le paragraphe 7.1.1 Emploi concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2014, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors contrats de professionnalisation, hors contrats d'apprentissage, hors stagiaires, hors intérimaires, hors VIE.

Concernant la répartition de l'effectif par genre et par âge, les ratios mentionnés ne prennent pas en compte les filiales du Groupe situées aux Etats-Unis où la législation ne permet pas de suivre ces informations.

### **Maladies professionnelles**

Les chiffres concernant les maladies professionnelles portent sur un périmètre France. En effet, le concept de reconnaissance auprès de l'employeur des maladies professionnelles qui s'applique en France ne se retrouve pas dans la plupart des pays dans le monde.

### **Salariés handicapés**

Concernant le nombre de salariés handicapés, les chiffres mentionnés représentent l'effectif total des personnes handicapées déclarées rapportés à l'effectif fin de période. Ces chiffres fournissent la meilleure information possible sur l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises de PSB INDUSTRIES. Nous ne considérons pas pertinent de fournir un périmètre de couverture de cet indicateur, dans la mesure où certaines entités ne peuvent être en mesure de le collecter en raison de contraintes réglementaires locales.

### **Formation**

Formation externe imputable ou non imputable, comptabilisée sur la base des feuilles de présence signées.

### **Consolidation et contrôles internes**

La direction financière de PSB INDUSTRIES assure la consolidation des données sociales et des données environnementales, sur la base des informations remontées par les filiales du Groupe. Elle réalise des contrôles de cohérence sur les données. Ces contrôles impliquent notamment des comparaisons avec les résultats de l'année précédente et le calcul de ratios spécifiques pour détecter les anomalies. Tout écart jugé significatif est investigué et, le cas échéant, corrigé.

- Exclusions :

- Biodiversité : PSB INDUSTRIES n'est pas directement concernée sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées sont sans risques et les sites non exposés.
- Adaptation au changement climatique : l'activité de PSB INDUSTRIES n'est pas soumise de manière forte aux enjeux d'émissions de gaz à effet de serre et les sites ne sont pas localisés, à notre connaissance, dans des zones de contraintes climatiques fortes.
- Utilisation des sols : le Groupe ne fait aucun rejet dans les sols, du fait de ses activités.

## 2.6.1. INFORMATIONS SOCIALES

### 2.6.1.1. Emploi

#### - Effectif total et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique

En 2014, PSB INDUSTRIES comptait 1 578 collaborateurs (hors intérimaires).

#### • Répartition de l'effectif par métier

	2014	2013
Emballage cosmétique parfumerie	1 184	956
Emballage sur mesure	243	243
Chimie de spécialités	145	143
Autres activités*	6	6
<b>Total</b>	<b>1 578</b>	<b>1 348</b>

\* société-mère

#### • Répartition de l'effectif par genre (hors USA)

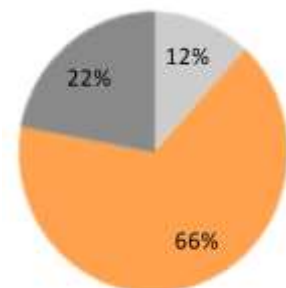
	2014	2013
Pourcentage de salariés homme	50%	55%
Pourcentage de salariés femme	50%	45%

#### • Répartition de l'effectif par âge (hors USA)

2014



2013



L'âge moyen de l'effectif en 2014 est de 41 ans (hors USA). Il était en 2013 de 42 ans.

#### • Répartition de l'effectif par zone géographique

	2014	2013
Pourcentage de salariés en France	67%	79%
Pourcentage de salariés aux Etats-Unis	13%	8%
Pourcentage de salariés au Mexique	9%	13%
Pourcentage de salariés en Pologne	11%	0%

• **Embauches et licenciements**

	2014	2013
Nombre de recrutements CDI (hors mutation)*	121	163
Nombre de recrutements CDD (hors mutation)	53	36
Nombre de départs CDI (hors licenciements)**	83	148
Nombre de licenciements CDI***	91	24
Nombre de licenciements économiques CDI****	20	0

\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 2 en 2014 et 88 en 2013

\*\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 17 en 2014 et 83 en 2013

\*\*\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie : 18 en 2014 et 5 en 2013 pour le Mexique, et 48 en 2014 pour C+N

\*\*\*\* dont 18 suite à la fermeture d'une entité du groupe

Le turnover des effectifs de PSB INDUSTRIES est de 14,0% en 2014. Il était de 14,9% en 2013.

• **Rémunérations et leur évolution**

	2014	2013
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)*	46 202	40 897

\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (sites acquis en 2014) : 4 417 en 2014

74% des sociétés de PSB INDUSTRIES sont concernés par un contrat d'intéressement et 73% par un contrat de participation.

2.6.1.2. Organisation du travail

PSB INDUSTRIES s'engage dans sa Charte Ethique à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 52, il est resté stable entre 2013 et 2014.

• **Intérim**

	2014	2013
Effectif intérimaire fin de période	250	279
Dépenses totales d'intérim nettes de R.R.R. (milliers d'euros)	7 661	6 737

• **Absentéisme**

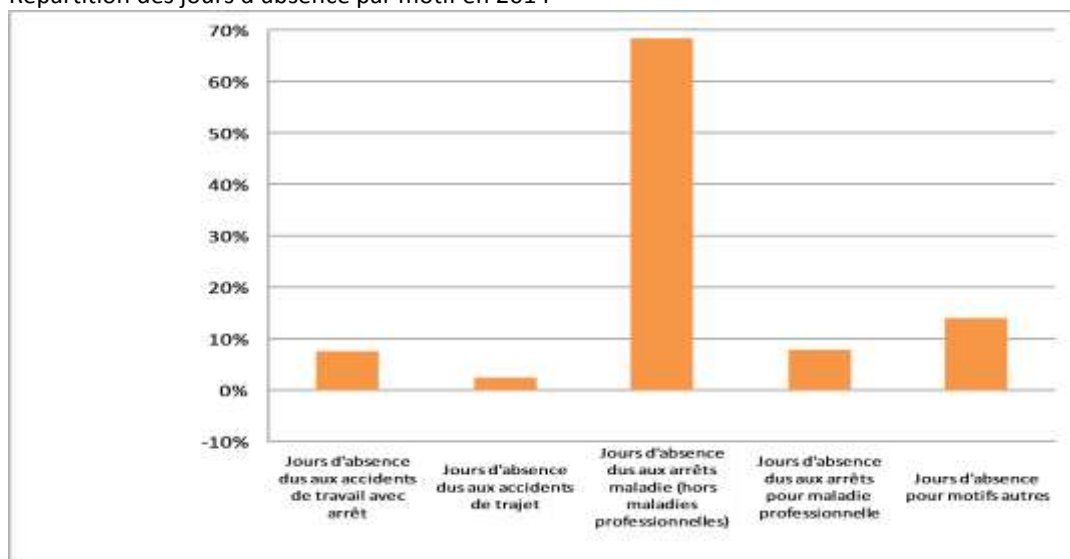
	2014	2013
Nombre de jours d'absence (dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité, calculé sur la base d'une journée travaillée de 7 heures)*	23 114	21 288

\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (sites acquis en 2014) : 3 486 en 2014

Le taux d'absentéisme s'élève à 5,8% pour l'ensemble du Groupe (6,1% en 2013).



Répartition des jours d'absence par motif en 2014



Notons, par rapport à l'exercice précédent, une baisse de 4 points des absences dues aux accidents de travail avec arrêt en 2014.

#### 2.6.1.3. Relations sociales

- **Organisation du dialogue social**

La qualité du climat social au sein de PSB INDUSTRIES est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque site en matière de dialogue social avec les salariés et les instances représentatives du personnel.

L'ambition de PSB INDUSTRIES est de développer ses ressources humaines et d'assurer un cadre de travail sain pour les femmes et les hommes qui font sa force. En janvier 2014, une nouvelle Directrice des Ressources Humaines a rejoint le Groupe pour définir et coordonner la politique Ressources Humaines et accompagner les opérationnels.

Le développement responsable et du capital humain est un axe stratégique qui a été décliné en 2014 et un plan d'actions est suivi par pôle. Ces actions incluent des démarches sur l'amélioration de la gestion de la performance, le leadership, les comportements et les valeurs, le recrutement et la gestion des carrières, ainsi que la formation professionnelle et technique.

L'écoute de l'ensemble du personnel reste une priorité. Dans le prolongement de l'enquête menée en 2013 auprès de 144 personnes, des petits déjeuners d'échanges informels avec la Direction de PSB INDUSTRIES ont été mis en place et une enquête d'engagement de l'ensemble des collaborateurs est prévue pour 2015.

- **Bilan des accords collectifs**

Au sein de PSB INDUSTRIES, 57 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2014.

Ces accords collectifs concernent les thèmes suivants : salaires, contrat de génération, égalité professionnelle, négociation annuelle obligatoire, emploi des seniors, intéressement, participation, réduction du temps de travail, délégation unique de représentation du personnel, équipe de suppléance de fin de semaine, pénibilité, jour de solidarité, plan d'épargne entreprise, temps d'habillement.

Aucun accord relatif à la santé et la sécurité n'a été signé en 2014. Des critères de sécurité ont été intégrés à des accords d'intéressement.

#### 2.6.1.4. Santé et sécurité

	2014	2013
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt	56	62
Taux de gravité*	0,7	1,1
Taux de fréquence**	20,9	26,3

\* Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents de travail avec arrêt, par millier d'heures travaillées  
 \*\* Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt, par million d'heures travaillées

PSB INDUSTRIES a consacré 5133 heures de formation sur la sécurité en 2014, soit 26 % du nombre total d'heures de formation.

PSB INDUSTRIES s'est engagée vis à vis de l'ensemble de ses collaborateurs, dans sa charte éthique, à être attentive au développement des compétences de ses salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé. Soucieux de faire progresser la sécurité sur les lieux de travail, plusieurs sites se sont dotés d'une fonction sécurité au cours de l'année 2014. Cette fonction concerne désormais 88% des sites de production du Groupe (79% en 2013).

Par ailleurs, le Groupe avait engagé en fin d'année 2013 un programme de sensibilisation à la sécurité avec un cabinet spécialisé afin de renforcer l'implication de chacun - managers et collaborateurs - dans la sécurité et de réduire les accidents et incidents. Ce programme, qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2014, se traduit notamment par des formations, des supports d'affichage et une communication sur les comportements sécuritaires à respecter.

Le comité exécutif Groupe (Comex) suit de près la santé et la sécurité dans les filiales via des indicateurs mensuels présentés lors de ses réunions.

#### 2.6.1.5. Formation

La gestion des formations au sein de PSB INDUSTRIES est gérée au niveau de chaque site.

Dans le cadre d'une politique des ressources humaines plus globale, la direction générale a fortement développé en 2014 des formations transverses au niveau du Groupe (management, key account management, achats, développement personnel...) et renforcé des approches par pôle (management, langues, sécurité...).

Les formations techniques type Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sont également un axe majeur que le Groupe souhaite développer. En 2014, 11 personnes ont suivi un CQP de conduite de ligne ou de monteur régleur.

En 2014, 84 %\* des sites ont mené un entretien annuel d'évaluation au cours duquel les besoins en formation des salariés sont recensés (82% en 2013).

\*exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

	2014	2013
Nombre d'heures de formation*	20 110	17 320
Dépenses relatives à la formation professionnelle (en milliers d'euros)	898	736
Taux de formation**	1,9%	1,8%

\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (sites acquis en 2014) : 4 028 en 2014  
 \*\* Taux de formation = dépenses de formation / masse salariale

#### 2.6.1.6. Egalité des traitements

##### - Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Sur l'année 2014, 9 accords en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes étaient en vigueur, soit pour 47% des entités du Groupe\*.

\*Exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

## Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2014	2013
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	33	38
Part des salariés handicapés dans l'effectif total	2%	3%

63% des sites de production utilisent un centre d'aide au travail (CAT) en 2014. Le chiffre d'affaires réalisé avec ces CAT représente 208 milliers d'euros (139 milliers d'euros en 2013).

### - Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

Sur l'année 2014, 9 accords de génération étaient en vigueur, soit pour 47% des entités du Groupe\* et pour 75% des entités françaises\*.

*\*Exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.*

PSB INDUSTRIES a accueilli 76 stagiaires durant l'année (stable par rapport à 2013) et recense 32 contrats d'apprentissage (18 en 2013).

### - Lutte contre les discriminations

PSB INDUSTRIES dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle.

#### 2.6.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes de PSB INDUSTRIES, tels qu'ils sont mentionnés dans sa charte éthique, concourent à exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société civile. Le Groupe s'engage dans sa charte éthique à respecter les lois et règlements dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe travaillent, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'interdiction du travail forcé.

Par ailleurs, aucun élément n'a été relevé permettant de remettre en cause le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ou l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

#### Condition de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB INDUSTRIES opère au Mexique depuis 1996, où le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans les usines françaises du Groupe, et répondent pleinement aux exigences des principaux clients qui sont amenés à nous auditer dans le cadre de notre collaboration.

#### 2.6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

##### 2.6.2.1. Politique générale en matière environnementale

Le Groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB INDUSTRIES aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.

En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français de PSB INDUSTRIES sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à déclaration (5 sites) et/ou à autorisation (6 sites) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ou à d'autres organismes dans le cadre de filiales étrangères (Department Environment Protection, Federal and Massachusetts Laws, Generator of Waste Oil Certified, Semarnaf/Profepa). A ce jour, aucune mise en demeure n'existe relative à ces réglementations.

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, PSB INDUSTRIES n'a pas recensé de risques environnementaux majeurs. Sur les 10 dernières années, aucun incident à caractère environnemental n'a eu lieu dans les sites du Groupe.

Des moyens humains et matériels sont déployés au sein du Groupe pour couvrir les aspects environnementaux avec notamment la présence d'un Responsable HSE (hygiène, sécurité, environnement) dans chacun des trois métiers de PSB INDUSTRIES et la présence de référents santé/sécurité par site.

Un audit environnemental est régulièrement réalisé à l'initiative de PSB INDUSTRIES par des sociétés externes, le dernier audit a été réalisé en 2011 par la société Antéa.

L'ensemble des sites du pôle emballage sur mesure est certifié ISO 14001, ainsi qu'une société du pôle emballage cosmétique parfumerie, soit 3 sites certifiés qui représentent 42 % de la production du Groupe.

- Le pôle chimie de spécialités a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Une étude d'impact sanitaire et environnemental des nanoparticules est en cours afin de répondre à la réglementation REACH, et des initiatives de sensibilisation des salariés aux impacts environnementaux ont été mises en place (formation sur le risque de légionnelle, procédure de traitement des déchets, procédure de conduite des installations de traitement des déchets liquides et gazeux).
- A son initiative, le pôle emballage sur mesure a mis en place dès 2006 une démarche afin de réduire les impacts environnementaux de son activité en y associant ses clients décideurs. Le pôle diffuse depuis 2009 un livret de développement durable, qui reprend désormais annuellement ses engagements responsables. Il mène des actions de sensibilisation et de communication auprès des salariés dans le cadre de son système de Management de l'Environnement ISO 14001, notamment sur les économies d'énergie et le tri des déchets. Il exerce une politique de recherche constante de réduction de la quantité de matière utilisée pour la réalisation des emballages proposés aux clients. La méthode de calcul d'écoconception des produits est élaborée et validée par un organisme agréé et permet à ses clients de connaître l'impact environnemental de leur emballage (Ecobilan 3x3 identifiant les impacts environnementaux selon trois critères et trois impacts prépondérants liés à l'activité pour aider au choix du matériau le moins impactant pour l'environnement). A l'occasion des 3èmes Rencontres de l'entreprise responsable en 2014, le pôle emballage sur mesure s'est vu remettre un « Bref de l'initiative responsable ».
- Le pôle emballage cosmétique parfumerie a investi dans des presses d'injection électriques plutôt qu'hydrauliques afin de réduire significativement ses consommations d'énergie. Il a également investi dans un outil industriel de traitement de surface qui va bien au-delà des requis légaux pour le traitement de ses COV. Grâce à un bio-filtre performant, les rejets atmosphériques sont limités à leur minimum. Des actions de sensibilisation du personnel sont aussi effectuées, elles concernent le tri des déchets et la gestion des déchets dangereux. Une formation HAZ MAT (Hazardous Materials) aux produits chimiques est conduite annuellement dans une des filiales américaines du pôle.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB INDUSTRIES.

#### 2.6.2.2. Pollution et gestion des déchets

Depuis plusieurs années, PSB INDUSTRIES a adopté une politique de tri sélectif des déchets (tri et recyclage du papier, du carton, du plastique, du bois, des déchets dangereux, consigne au poste,...). Ils sont majoritairement recyclés, soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés, pour lesquels un bordereau de sortie des déchets est émis à chaque enlèvement suivant la législation. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

Des mesures préventives existent dans le Groupe comme, par exemple :

- Pour le pôle emballage cosmétique parfumerie : favoriser la conception d’outillage à bloc chaud permettant d’éliminer la surconsommation de plastique. Les sites sont également équipés de décanteur et de déshuileur pour séparer les hydrocarbures afin d’éviter les rejets dans les réseaux d’eaux pluviales.
- Pôle emballage sur mesure : réincorporer les chutes de fabrication dans la matière et utiliser des matériaux recyclés et recyclables tels que les flakes ou les broyés de bouteille PET.
- Pôle chimie de spécialités : rechercher des produits moins polluants que ceux actuellement utilisés pour la fabrication des poudres. Le pôle chimie de spécialités a déployé en 2014 un programme d’amélioration du rendement de l’alun pour réduire la présence de ce dernier dans la station de traitement des effluents.

	2014	2013
Déchets industriels dangereux traités (en tonnes)	383	399
En % du tonnage produit	0,8%	0,8%
Déchets industriels non dangereux traités (en tonnes), y compris boues recyclées en sulcabai, hors boues mises en décharge*	4 264	2 314
En % du tonnage produit*	8,6%	4,9%
dont déchets non dangereux recyclés (en tonnes)*	3 206	1 308
En % du tonnage produit*	6,5%	2,8%
Boues de station mises en décharge de classe II (en tonnes)	177	381

\* Dont 1 845 tonnes de boues recyclées en sulcabai en 2014. En 2013, ces boues n'étaient pas prises en compte dans cet indicateur.

PSB INDUSTRIES est soucieux de la pollution liée aux nuisances sonores et s’applique à mettre en place des dispositifs pour réduire cet impact comme, par exemple : la mesure du bruit par un organisme agréé, l’existence de bâtiments isolés au niveau phonique, ou encore l’installation de sourdines sur les cheminées de l’usine française du pôle chimie de spécialités de manière à réduire la pollution sonore.

Le Groupe n’identifie qu’un seul site à enjeu sur ce sujet, toutefois aucune plainte n’a jamais été reçue à notre connaissance.

#### 2.6.2.3. Utilisation durable des ressources

Pour mesurer l’impact de la pollution industrielle sur l’environnement, les sociétés du Groupe suivent régulièrement certains indicateurs.

• Eau

	2014	2013
Consommation d’eau (en m3)	229 896	222 648

Les réseaux d’eau sont majoritairement urbains, certains sites sont équipés de puits implantés dans la nappe souterraine. Ils sont exploités pour alimenter en circuit fermé de refroidissement des sites. L’eau est intégralement réinjectée dans la nappe par des puits de rejets et des bassins d’infiltration.

Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d’épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Le pôle Chimie de spécialités vise à optimiser sa station de traitement des effluents, il a lancé en 2014 une étude de préfaisabilité pour la mise en place d’un forage.

Notons que le pôle Emballage sur mesure n’utilise pas d’eau dans ses processus autrement qu’en circuit fermé.

• Energie

	2014	2013
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	142 970	152 779
consommation d’électricité (en mégawatt heure)	90 676	91 109

PSB INDUSTRIES n'a pas de consigne sur le recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables. Des mesures préventives existent, cela a été le cas en 2014 avec des investissements permettant de réduire la facture énergétique, avec l'investissement dans des nouveaux équipements contenant des dispositifs de récupération de chaleur, la limitation des néons dans les zones non nécessaires, la mise hors tension des machines quand elles ne sont pas utilisées. Notons que, dans certaines sociétés du Groupe, les calories produites lors de la production et les Groupes froids alimentés par des compresseurs à vitesse variable dégageant des calories sont récupérées pour chauffer d'autres zones de l'usine.

D'autres mesures préventives pour réduire la consommation d'énergie existent, cela a été le cas dans le pôle emballage cosmétique parfumerie avec le lancement d'un diagnostic énergétique dans une société pilote en 2012, suivi de la mise en place d'un plan d'action sur l'année 2013, et le déploiement dans les autres entités du pôle réalisé en 2014. Le plan d'action s'attache à la production d'air comprimé (abaisser graduellement la consigne de pression réseau), au réseau d'éclairage et la modification du mode de marche du bio-filtre afin de passer en veille automatique lors de l'arrêt de l'ensemble des lignes.

De même, suite à une pré-étude énergétique réalisée en 2013, le site français du pôle Chimie de spécialités a réalisé en 2014, durant six mois, une étude Solwatt afin d'identifier et mettre en œuvre des solutions pour réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone. Ce programme a permis d'identifier une réduction potentielle de plus de 7% de la consommation en gaz et en électricité, alors que la facture énergétique de ce site représente près d'un tiers de sa valeur ajoutée. La méthodologie Solwatt est robuste et structurée, elle a été déployée sur le site par une équipe d'ingénieurs qualifiés et très expérimentés. Au-delà des gains obtenus sur les aspects techniques, cette méthodologie permet d'absorber les aspects organisationnels, de communication et de formation. Un sondage a été ensuite réalisé auprès du personnel sur leur ressenti au niveau de l'efficacité énergétique.

#### • **Matières premières**

Le Groupe est soucieux d'accroître la réutilisation des déchets broyés de production dans la formulation des nouveaux produits finis (pôles Emballage sur mesure et Emballage cosmétique parfumerie). Les diluants sont recyclés (régénération et réinsertion dans la boucle de fabrication), certains sites utilisent des résines biodégradables, et dans les cas d'utilisation de moules à carottes, le recyclage des carottes se fait automatiquement lors du process (à hauteur de 40%).

L'écoconception est au centre des préoccupations du pôle Emballage sur mesure, visant à favoriser l'utilisation des mono-matériaux. A cet effet, une cellule R&D est en charge de rechercher et tester de nouveaux matériaux innovants et "bio-sourcés".

Dans le pôle Chimie de spécialités, des essais sont en cours afin de réduire significativement les eaux mères ainsi que la consommation de sulfate d'ammonium.

#### 2.6.2.4. Changement climatique

A ce jour, des bonnes pratiques existent au sein du Groupe pour améliorer le rendement énergétique : développement depuis 2012 du ferroutage des matières entre les sites du pôle emballage sur mesure (gain de 65 % de CO<sub>2</sub>, soit 48 tonnes par an), initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels (utilisation de la visioconférence, voyages en train favorisés, stages et simulateur d'éco-conduite pour la force de vente), création d'une charte pour les transporteurs afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre, membre de l'association Mouv'Eco pour mettre en place un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) qui mène des actions de promotion des modes de déplacement alternatifs auprès des collectivités pour favoriser leur usage, utilisation de coursier à vélo pour le site d'Annecy d'emballage sur mesure...

Des bilans carbone ont été réalisés dans le Groupe en 2014, notamment pour 4 sites du pôle Emballage cosmétique parfumerie dont les conclusions sont en cours d'analyse, et un bilan carbone sur l'alun a été conduit dans le pôle Chimie de spécialités.

### 2.6.3. INFORMATIONS SOCIETALES

#### 2.6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité

PSB INDUSTRIES est un acteur économique de premier plan dans certaines localisations où des filiales sont implantées. A ce titre, le Groupe contribue à l'emploi au niveau local.

PSB INDUSTRIES favorise les partenariats avec les collectivités territoriales et les organismes locaux en matière d'emploi par l'accueil régulier de stagiaires et d'alternants des écoles des communes environnantes et par la participation aux forums pour l'emploi. Le pôle Emballage cosmétique parfumerie a un partenariat avec Pôle emploi pour le financement de la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), le tutorat et l'EMT (Evaluation en Milieu de Travail).

#### 2.6.3.2. Relations avec les parties prenantes

PSB INDUSTRIES entretient un dialogue régulier avec toutes les parties prenantes concernées par le développement et l'activité du Groupe.

- Clients : enquête de satisfaction clients, communication sur les nouveaux produits (pôle Emballage sur mesure), respect des conditions environnementales et sociétales imposées par les clients ("Solidarity Sourcing" et "Carbone Disclosure Project" pour le client L'Oréal et codes de conduite pour Philips et Air Products entre autres), et audits réguliers menés par eux sur ces sujets. Les Business Review conduites annuellement avec les clients majeurs du pôle cosmétique parfumerie permettent de traiter de la satisfaction des clients via la mesure de la performance RSE, industrielle et commerciale.
- Partenaires : rencontre de la quasi-totalité des fournisseurs à l'occasion du déploiement du projet achats en 2014, professionnalisation des achats avec la création de fonctions achats par famille de produits, procédure de suivi des fournisseurs critiques, réunions ponctuelles d'échanges et de travail sur les achats durables via l'adhésion à un Groupement d'achats départemental, plans de prévention des risques.
- Collaborateurs : enquête de satisfaction des collaborateurs, diffusion trimestrielle d'une lettre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, entretiens individuels annuels, réunions d'information périodiques sur les données du Groupe, tenue régulière de réunions d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel, notamment comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT et délégations syndicales.
- Financiers : rencontres avec les banques, les analystes et les gérants et visites de sites, conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats financiers et extra-financiers aux analystes, rencontres régulières avec les actionnaires, réponses aux questionnaires de notation extra-financières, participations aux Journées des valeurs moyennes Oddo à Lyon et d'Oddo Nexcap à Paris.
- Techniques : relations régulières du service R&D et implication de la direction avec les syndicats professionnels, participation à des pôles de compétitivité et programmes R&D européens.
- Associations : écoute des associations de riverains via la centralisation des demandes auprès de la mairie, prise de rendez-vous annuel ou bi-annuel avec la mairie à l'initiative de la société, obligation interne de répondre en moins de 72 heures ouvrées aux sollicitations, sponsoring de clubs de hockey sur glace, de rugby et de manifestations locales, et dons à des associations locales de recherche médicale et d'aide aux enfants.
- Etablissements d'enseignements : accueil d'écoles pour visites d'usine.

#### 2.6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Les dépenses de sous-traitance de PSB INDUSTRIES sont essentiellement axées sur la production et ne représentent que 8% du coût des ventes en 2014. Par conséquent, elles ne sont pas significatives pour le Groupe.

Pour le pôle Chimie de spécialités, on note une présence très majoritaire de fournisseurs locaux dans les achats. Le pôle Emballage sur mesure favorise également les relations avec des sous-traitants et transporteurs locaux, et inclut des exigences environnementales pour ses transporteurs via la création d'une charte interne visant à accompagner les sites dans la mise en place d'actions pour réduire les rejets de gaz à effet de serre. Concernant le pôle Emballage cosmétique parfumerie, les achats de machines sont très majoritairement confiés à des fournisseurs locaux. Les achats matières et d'emballage sont réalisés en France et dans la zone Europe. Il convient de souligner que les clients sont les prescripteurs et que, le plus souvent, seule une matière est homologuée par ce dernier pour la fabrication de nos produits. La sous-traitance est essentiellement réalisée auprès d'entreprises locales ou régionales.

Par ailleurs, le Groupe avait lancé au dernier trimestre 2013 une étude Achats avec l'aide d'un cabinet spécialisé afin d'identifier les pratiques au sein du Groupe. Suite à la restitution des conclusions au Comex en fin d'année 2013, un Groupe de travail a été créé. En 2014, ce Groupe de travail s'est attaché à élaborer une stratégie et organiser les achats avec des plans d'actions spécifiques, notamment avec la désignation de responsables achats par famille de produits pour le Groupe. Des formations au personnel ont également eu lieu afin de compléter la démarche. Le Groupe de travail a confirmé la volonté de PSB INDUSTRIES d'adapter le panel des fournisseurs aux besoins des nouveaux marchés et le faire évoluer pour accompagner le développement du Groupe à l'international dans le respect des valeurs sociales et environnementales.

#### 2.6.3.4. Loyauté des pratiques

##### - **Actions engagées pour prévenir la corruption**

Le Groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption. A ce titre, la charte éthique de PSB INDUSTRIES énonce le rejet de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

##### - **Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Le Groupe identifie trois sites soumis à des règles strictes pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il s'agit des deux sociétés du pôle emballage sur mesure qui agissent sur les marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie, et du site américain du pôle emballage cosmétique parfumerie qui fabrique notamment des pièces plastiques biodégradables dans le corps humain. Dans ces trois sites, des dispositifs sont en place pour répondre à ces exigences. Les sociétés qui opèrent dans l'emballage agroalimentaire respectent scrupuleusement la réglementation liée aux matériaux en contact avec les aliments. Elles travaillent en collaboration avec leurs fournisseurs de matières premières et le Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles pour réaliser des tests de migration des produits contenus dans les matériaux vers les aliments. Elles entreprennent également une démarche HACCP (Hazardous Analysis and Critical Point) et le site de Lorient est en cours de certification BRC\_iOP pour prendre en compte les risques liés à la sécurité alimentaire. Le site d'Annecy possède une salle propre destinée aux productions des marchés santé et alimentaire. Le site américain met en place des mesures de vérification des composants produits et note toute absence de substances dangereuses pour le consommateur susceptibles de migrer dans le produit final, le site a obtenu en 2014 le certificat ISO 13485 relatif aux dispositifs médicaux. Par ailleurs, à ce jour, aucun incident lié à ces enjeux n'a été recensé.

#### 2.6.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Depuis plusieurs années, PSB INDUSTRIES s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail, etc. Des audits sont régulièrement réalisés et sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) pour L'Oréal ou des audits sociétaux de Chanel, Hermès, Bonduelle, Mix Buffet... qui abordent les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction



des émissions de gaz à effet de serre, politique fournisseurs, formation du personnel, l'évaluation, l'accueil des nouveaux arrivants, le plan d'hygiène du personnel, ... D'autres audits sont planifiés en 2015, notamment par le Groupe LVMH.

Le Groupe s'inscrit dans la dimension sociale de la norme SA 8000 et respecte les valeurs fondamentales des droits de l'homme dans l'ensemble de ses filiales.

## **2.7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales From MAZARS**

MAZARS SAS  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris – La Défense Cedex

### **PSB Industries**

Les Pléiades N 21 PARK NOR  
Zone d'activité de la Bouvarde  
74370 Metz Tassy

---

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

### **Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société PSB Industries, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## **Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 7 personnes entre début décembre 2014 et mi-février 2015 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 2.7. du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

#### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 26 % des effectifs et entre 33 % et 93 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense et Annecy-le-Vieux, le 4 mars 2015

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS

Bruno Pouget  
*Associé*

Alain Chavance  
*Associé*

Emmanuelle Rigaudias  
*Associée RSE &*

---

<sup>3</sup> Effectifs totaux fin de période et leur répartition par type de contrat; Nombre de femmes occupant une fonction managériale ; Nombre d'heures de formation ; Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ; Nombre de sites certifiés ISO 14 001 ; Consommation d'eau ; Consommation d'énergie ; Production de déchets

<sup>4</sup> Baikowski, CCM et CGL Pack Annecy



## 2.8. Recherche et développement

PSB INDUSTRIES consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation.

Sur l'exercice 2014, les frais de recherche et développement ont atteint 4,5 millions d'euros (4,4 millions d'euros en 2013), sans compter la coopération sous forme de co-développement de produits avec nos clients. L'innovation est un axe stratégique fort de développement de PSB INDUSTRIES, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

### EMBALLAGE COSMÉTIQUE PARFUMERIE :

Les unités de production ont été mobilisées sur de nouveaux lancements sur lesquels les équipes de Développement ont préalablement apporté le meilleur d'elles-mêmes. Afin de conforter l'excellence industrielle dans le luxe et la beauté, le pôle Emballage Cosmétique Parfumerie continue d'investir dans des machines et des équipements spécifiques qui permettent de garantir la flexibilité et la qualité attendues par nos clients.

Depuis son inauguration en septembre 2013, le TEXEN LAB, la cellule Innovation de Texen, a démontré l'attrait des clients existants et prospects de Texen pour plus d'innovation. Ils ont été particulièrement intéressés par le surmoulage de tissu en Surlyn®, la décoration par effet diffractif et l'anti-contrefaçon par nano-structuration de surface, l'impression digitale en 3D... Suite à ces nombreuses visites organisées tout au long de l'année, le TEXEN LAB a vu son activité démarrer et se focaliser entre autres sur l'innovation matière. Toujours pour accompagner davantage les clients, le TEXEN LAB est devenu partenaire de la Matériautech® d'Allizé Plasturgie qui œuvre pour la promotion de la filière Plastique et des sociétés innovantes.

### EMBALLAGE SUR MESURE :

En 2014, CGL Pack s'est également structuré pour accélérer l'innovation en mettant en place une équipe multi-compétences INNOV'PACK utilisant les outils connectés de travail, en particulier réunions à distance et réseaux internet. En 2014, INNOV'PACK a travaillé sur 8 sujets d'innovation et 2 solutions font déjà l'objet de projets avec 2 clients majeurs de l'agro-alimentaire, qui devraient se concrétiser sur 2015.

2014 a été marquée en R&D par :

- la nomination de la barquette CLIPSEAL®2 clip pour les trophées innovation CFIA 2015,
- la sélection du concept matière CLEARSEAL® et EXPANSEAL® pour les innovations AWARD du Salon de l'emballage à Paris. Cette solution matière a, par ailleurs, déjà trouvé des applications concrètes pour des barquettes de viande et de salade traiteur,
- l'acquisition d'une machine de soudure Haute Fréquence, permettant d'accompagner nos clients dans les applications nécessitant ce type de soudure.

L'écoconception reste un travail de fond de CGL Pack. L'indicateur CO<sup>2</sup>, qui illustre bien la poursuite d'une croissance décarbonée, s'est amélioré de 3,5 % entre 2013 et 2014 et l'amélioration cumulée est maintenant de 12 % depuis 2009.

CGL Pack poursuit ses efforts permanents pour concevoir des emballages qui seront mieux adaptés aux nouvelles consignes de tri des déchets ménagers et pour favoriser le recyclage des plastiques.

### CHIMIE DE SPÉCIALITÉS :

Baikowski a poursuivi sa stratégie de spécialisation de ses deux sites de production : à Malakoff (USA) les produits destinés aux marchés à plus fort volume, à Annecy (France) les produits de spécialité.

Sur 2014, Baikowski a mis au point un procédé de synthèse de palet en céramique pour le marché du saphir. Ce nouveau procédé est industrialisé dans l'usine de Malakoff. Forte de ses recherches, l'équipe R&D Baikowski constituée à ce jour de 12 personnes a également travaillé sur un nouveau procédé de synthèse de billes

d'alumine de taille micronique pour des applications à dissipation thermique. Ce procédé permet notamment d'assurer un transfert thermique fortement amélioré pour les applications dans les systèmes électroniques miniaturisés.

Les développements produits continueront sur des niches identifiées comme sur les YAG pour les LED, les céramiques pour le saphir, les spinelles pour les céramiques transparentes, les polissages pour le semi-conducteur, les formulations pour les batteries au lithium, les additifs thermiques, les nouvelles générations à base de zircon pour les prothèses céramiques, etc.

Baikowski recherche constamment des produits sur mesure répondant à des exigences techniques spécifiques à chaque application et chaque client et l'arrivée sur 2015 de deux chefs de marchés devrait permettre de mieux répondre aux exigences des marchés servis.

## **2.9. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En application de l'article L.225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB INDUSTRIES sont décrites au paragraphe 5.3 du présent document.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts la durée des fonctions des administrateurs est de 6 années et le nombre d'administrateurs âgés de plus de 75 ans sera égal au tiers du nombre d'administrateurs en fonction.

Certains actionnaires de la société PSB INDUSTRIES ont, en application de l'article 885 I B du code général des impôts, signé le 27 décembre 2012 des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver au total 2 012 391 actions PSB INDUSTRIES représentant, au jour de la signature desdits engagements, plus de 20 % des actions composant son capital et plus de 20 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée minimum de 2 ans.

Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du Conseil d'administration de la société PSB INDUSTRIES : Monsieur Olivier Salaun Président du Conseil d'administration, Monsieur François-Xavier Entremont administrateur, Monsieur Jacques Entremont administrateur (jusqu'au 25 février 2013), Monsieur Alain Wirth administrateur, Monsieur Raphaël Wirth administrateur, la société Majest administrateur.

### **2.9.1. Structure de capital de la société**

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote. L'article 35 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire.
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit,
- c) aux actions nominatives attribuées en cas de fusion à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer la société dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour

les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la Société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de la société.

#### **2.9.2. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société**

Le détail de l'actionariat de la Société est présenté au chapitre 5.3 du présent Rapport Financier Annuel.

#### **2.9.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux**

Néant.

#### **2.9.4. Mécanismes de contrôles prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel**

Néant.

#### **2.9.5. Accords entre actionnaires**

A la connaissance de la société, un concert a été déclaré le 21 février 2000 composé de la « famille Cachat », la « famille Wirth », la « famille Entremont » et de la société civile MAJEST. Ce concert porte le nom de « Groupe familial Entremont »

Ce concert a été confirmé à l'AMF le 25 juin 2010 et le sous-concert famille Entremont a été précisé. Le sous-concert de la famille Entremont à cette date est composé de Monsieur François-Xavier Entremont, Madame Sabine Entremont, Monsieur Jacques Entremont et les sociétés MB Investissement1 et Sagir2.

La société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

A la connaissance de la Société, il n'existe, aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

#### **2.9.6. Règles applicables à la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ainsi qu'à la modification des statuts de la Société**

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la Société, le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration; sa révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

De même, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la Société, les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant et sur proposition du Directeur Général sont nommés par le Conseil d'administration; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code de commerce, seule l'Assemblée Générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Président Directeur Général, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

#### **2.9.7. Pouvoir du Président Directeur Général en cas d'offre publique**

Néant.

#### **2.9.8. Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Néant.

#### **2.9.9. Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou salariés s'ils démissionnent, sont licenciés sans causes réelles ou sérieuses ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique**

En cas de départ contraint, ou de révocation ou en cas de non renouvellement de son mandat de Président Directeur Général ou de dirigeant mandataire social, le Président Directeur Général bénéficie d'un engagement réglementé, en date du 27 mai 2014, déclaré comme tel, permettant à celui-ci de percevoir une indemnité.

Cette indemnité est soumise à des critères de performance liés au résultat opérationnel et au cash-flow opérationnel des deux derniers exercices.

De même les trois Présidents de pôles, au titre de leur mandat social, bénéficient d'un droit spécifique à indemnité en cas de révocation.

#### **2.10. Facteurs de risques**

La Société a mis en place en 2013 une cartographie des risques du Groupe et procède annuellement à son actualisation ainsi qu'à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Néanmoins, d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport Financier ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

##### **2.10.1. Risques juridiques (liés aux réglementations)**

Les activités Emballage Cosmétique Parfumerie, Emballage sur mesure et Chimie de spécialités font l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi les sites français sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à des déclarations et ou à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations en particulier des normes ISO. A ce jour les 3 principaux sites du Groupe sont certifiés ISO14001.

Par ailleurs l'activité Chimie de Spécialité est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés. Le nombre significatif de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Etant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.



Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagés à l'encontre de la Société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérés comme adéquate dans les comptes annuels. Les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges. À ce titre, elles réalisent un suivi ad hoc des litiges en cours.

#### **2.10.2. Risques industriels et environnementaux**

Les activités Emballage Cosmétique Parfumerie, Emballage sur mesure et Chimie de spécialités ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risques.

Néanmoins les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites sous l'impulsion permanente des directions de pôles, PSB INDUSTRIES a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels,...).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. Depuis 2012, 20 visites de prévention ont eu lieu, soit environ 90% des capitaux assurés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création le Groupe a eu à faire face à seulement deux incidents majeurs : l'incendie de l'usine de Baikowski à Annecy (France) en 1934 et de l'usine Rose de Villeurbanne (France) en 1998.

### 2.10.3. Risques de crédit/contrepartie

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agro-Alimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointes s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2014, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10% du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10% du CA annuel : 2
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5% du CA annuel : 3

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2014 à 47,8 M€. Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée.

Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au 31 décembre 2014, 90% des créances clients ne présentent aucun retard de règlement et seulement 5% présentent un retard supérieur à 30 jours.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille client, le Groupe a fait le choix de porter lui-même son risque client et n'a pas contracté d'assureurs crédits.

Cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas néanmoins le Groupe de défaillance client. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a connu une défaillance majeure d'un client américain de premier plan, suite à son passage en Chapter 11 puis Chapter 7 entraînant une perte irrécouvrable pour 0,5 million d'euros. Ce client ne présentait aucun retard de paiement au préalable.

### 2.10.4. Risques opérationnels

#### 2.10.4.1. Risques liés à la conjoncture économique

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des quatre marchés sur lesquels le Groupe opère.

Trois de ces quatre marchés sont fortement sensibles à la consommation : Luxe et Beauté, Santé et Hygiène, Agroalimentaire. Dans ce contexte une baisse de la demande de produits par les consommateurs entraîne une moindre consommation d'emballage par nos clients et induit donc une baisse de notre activité.

Pour le marché Chimie de spécialités, celui-ci est sensible particulièrement à l'évolution des usages et des modes applicatifs de l'alumine ultra pure. Dans ce contexte une évolution défavorable des activités de Recherche et Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit donc une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

#### 2.10.4.2. Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa profitabilité pourraient en être affectés.

#### 2.10.4.3. Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont et d'intégration en aval. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Concernant le processus d'acquisition celui-ci se décline en trois phases (monographie des intervenants du marché ciblé, analyse des opportunités, des diligences et négociation). L'intégration est conduite en trois étapes (prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du pôle, enfin atteinte des objectifs de niveau de performance standard).

#### 2.10.4.4. Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs incorporels

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition et « relation clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition du Groupe s'élève au 31 décembre 2014 à 35,7 millions d'euros. Par ailleurs, un montant de 2 millions d'euros est également affecté au titre des « relations clientèle ». Ce montant, pour sa part, fait l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèle acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.

#### 2.10.4.5. Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important de matières plastiques (résine et billes) et d'alun ainsi que de gaz et d'électricité. Les matières plastiques ne sont pas systématiquement corrélées au prix du pétrole. Les matières premières et l'énergie représentent entre 35 à 45% des charges annuelles du Groupe.

Ces différentes matières premières et l'énergie sont soumises aux lois de l'offre et la demande. Leurs prix dépendent directement ou indirectement des cours mondiaux pour partie impactés par le comportement spéculatifs de certains vendeurs et acheteurs.

Dans ce cadre, le Groupe n'a pas mis en place de politique d'achat à terme de matière première ou d'énergie de manière significative.

La gestion du risque liée aux matières premières et à l'énergie réside principalement dans une politique tarifaire client prenant en compte cet aléa au travers notamment de clauses d'ajustement de prix ou des renégociations régulières.

#### 2.10.4.6. Risques liés aux systèmes d'informations

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de son système d'information. Chaque pôle a la responsabilité de son propre système d'information. Le Groupe a déployé une seule application commune : l'application de reporting et consolidation.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières.

#### 2.10.5. Risque de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 3.6.17 de l'Annexe aux comptes consolidés 2014.

### 2.11. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L.225-100 du Code de commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2014
Assemblée Générale mixte du 27 mai 2013 douzième résolution	attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société, au profit des salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ ou des sociétés ou Groupements ou de certaines catégories d'entre eux	dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée	pour une durée de trente-huit mois	aucune
Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 dix-septième résolution	émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée	pour une durée de dix-huit mois	aucune

### 3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

#### 3.1. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2014	2013
Chiffre d'affaires (note 28)	261 968	256 985
Matières et sous-traitance	-100 494	-99 669
<b>Marge brute</b>	<b>161 474</b>	<b>157 316</b>
Coûts des ventes (note 21)	-104 996	-104 775
Frais de recherche et développement (note 22)	-4 508	-4 449
Frais commerciaux et de distribution	-12 708	-12 332
Coûts administratifs	-17 274	-16 871
Autres produits opérationnels (note 25)	3 213	2 985
Autres charges opérationnelles (note 25)	-2 499	-873
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)</b>	<b>22 754</b>	<b>21 001</b>
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-52	
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>22 702</b>	<b>21 001</b>
Coût net de l'endettement financier (note 26)	-2 040	-2 575
Autres produits et charges financiers (note 26)	-734	-419
Impôts (note 27)	-6 596	-6 075
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (note 6)	576	673
<b>Résultat net</b>	<b>13 908</b>	<b>12 605</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>13 908</b>	<b>12 605</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>13 908</b>	<b>12 605</b>
Résultat net part du groupe en euro par action (note 20)	3,80	3,46
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (note 20)	3,80	3,46

### 3.2. État du résultat global

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>13 908</b>	<b>12 605</b>
Ecart de conversion	2 480	-1 815
Couverture de flux de trésorerie	588	817
ID sur couverture de flux de trésorerie	-196	-272
Couverture d'un investissement net en devises	-107	468
ID sur couverture d'un investissement net en devises	36	-156
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>2 801</b>	<b>-958</b>
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	279	-47
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-93	16
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>186</b>	<b>-31</b>
Total gains et pertes	2 987	-989
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>16 895</b>	<b>11 616</b>
dont part groupe	16 895	11 616
dont intérêts minoritaires	0	0

### 3.3. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 5)	104 694	102 450
Goodwill (note 4)	35 662	28 818
Immobilisations incorporelles (note 4)	2 884	1 052
Titres mis en équivalence (note 6)	3 494	3 183
Autres immobilisations financières (note 7)	1 074	1 343
Instruments financiers dérivés long terme (note 18)		
Impôts différés actifs (note 27)	4 353	3 724
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>152 161</b>	<b>140 570</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 8)	39 277	37 820
Clients et comptes rattachés (note 9)	47 817	38 748
Créances d'impôt courant	2 836	1 882
Autres créances (note 10)	8 587	6 648
Instruments financiers dérivés court terme (note 18)	14	191
Trésorerie et équivalents (note 11)	12 154	10 275
<b>Total des actifs courants</b>	<b>110 685</b>	<b>95 564</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>262 846</b>	<b>236 134</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Capitaux propres (note 12)</b>		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 128	10 122
Réserves	76 080	68 190
Ecart de conversion	1 995	-485
Résultat de l'exercice	13 908	12 605
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>109 461</b>	<b>97 782</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Total capitaux propres</b>	<b>109 461</b>	<b>97 782</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes financières long terme	38 702	35 190
Instruments financiers dérivés long terme (note 18)	43	747
<b>Passif financier à plus d'un an (note 13)</b>	<b>38 745</b>	<b>35 937</b>
Impôts différés passifs (note 27)	5 623	3 467
Provisions pour retraites et avantages assimilés (note 14)	7 507	7 608
Provisions pour risques et charges non courantes (note 15)	174	84
Autres passifs non courants		
<b>Total passifs non courants</b>	<b>40 582</b>	<b>47 096</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes financières à moins d'un an (note 13)	42 415	40 748
Instruments financiers dérivés court terme (note 18)	852	752
<b>Passifs financiers à moins d'un an</b>	<b>43 267</b>	<b>41 500</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	30 663	25 512
Dettes d'impôt courant		1 372
Autres dettes (note 16)	26 514	22 833
Provisions pour risques et charges courantes (note 15)	892	39
<b>Total passifs courants</b>	<b>112 803</b>	<b>91 256</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>262 846</b>	<b>236 134</b>

### 3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Résultat net consolidé	13 908	12 605
Amortissements et provisions des immobilisations	17 039	16 971
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	1 213	336
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	-576	-445
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	2 630	2 348
Impôts courants et différés	6 596	6 075
(Plus) / moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	-899	-239
Autres variations sans incidence sur la trésorerie		
Variation des besoins en fond de roulement	-1 307	8 210
Impôts payés	-6 186	-1 704
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>32 418</b>	<b>44 157</b>
Investissement net d'exploitation	-11 500	-11 117
Variation des créances et dettes sur immobilisations	638	-283
Investissement / désinvestissement financier net	-17 039	-10
Variation de prêts	-16	57
Produits financiers de trésorerie	16	10
Dividendes reçus	285	228
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>-27 616</b>	<b>-11 115</b>
Augmentation de capital et autres	6	
Actions propres	19	237
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 948	-4 361
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation des passifs financiers	29 495	2 824
Diminution des passifs financiers	-25 199	-27 006
Intérêts versés	-2 646	-2 584
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>-3 273</b>	<b>-30 890</b>
Incidence des variations des cours de devises	351	-110
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 880</b>	<b>2 042</b>
Trésorerie et équivalents en début d'année	10 275	8 233
Trésorerie et équivalents en fin d'année	12 155	10 275



### 3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>-867</b>	<b>72 717</b>	<b>242</b>	<b>89 564</b>		<b>89 564</b>
Titres auto-détenus			964			964		964
Dividendes versés				-2 525		-2 525		-2 525
Acomptes sur dividendes				-1 837		-1 837		-1 837
Put minoritaires								0
<b>Résultat net de la période</b>				<b>12 605</b>		<b>12 605</b>	<b>0</b>	<b>12 605</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-989	-989	0	-989
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	12 605	-989	11 616	0	11 616
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>97</b>	<b>80 960</b>	<b>-747</b>	<b>97 782</b>	<b>0</b>	<b>97 782</b>
Augmentation de capital et autres		6				6		
Titres auto-détenus			-274			-274		-274
Dividendes versés				-3 110		-3 110		-3 110
Acomptes sur dividendes				-1 838		-1 838		-1 838
<b>Résultat net de la période</b>				<b>13 908</b>		<b>13 908</b>	<b>0</b>	<b>13 908</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					2 987	2 987	0	2 987
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	13 908	2 987	16 895	0	16 895
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>-177</b>	<b>89 920</b>	<b>2 240</b>	<b>109 461</b>	<b>0</b>	<b>109 461</b>

### 3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2014

#### 3.6.1. Généralités

PSB INDUSTRIES est une société anonyme de droit français créée en 1905 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (BP 22, 74001 Annecy Cedex).

Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (MidCaps). Les activités de PSB INDUSTRIES sont décrites au chapitre 1.4.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 27 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire mixte du 22 mai 2015.

#### 3.6.2. Principes comptables

##### 3.6.2.1. Déclaration de conformité

Le Groupe PSB INDUSTRIES applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/news/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/news/index_fr.htm). Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

##### 3.6.2.2. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2014

Au cours de l'exercice, le Groupe PSB INDUSTRIES a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2014, à savoir :

- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,

- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de transition,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation d'actifs et de passifs financiers,
- IAS 36 : amendements relatifs au montant recouvrable des actifs non financiers,
- IAS 39 : amendements relatifs à la novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture,

Ces normes n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du Groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

Le Groupe n'a, par ailleurs, pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2014.

Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements 2010-12 et 2011-13 (textes publiés par l'IASB en décembre 2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 21 : taxes (« Levies »)
- IAS 19 : amendements relatifs aux contributions des employés,

L'impact de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe est non significatif au 31 décembre 2014.

#### 3.6.2.3. Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

#### **Actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

#### 3.6.2.4. Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

#### **Jugement**

Néant

## Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en note 4. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2014 est de 35 662 milliers euros (28 818 milliers euros en 2013).

- Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 2.17 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

- Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2014 s'élève à 7 507 milliers d'euros (en 2013, 7 608 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en note 14.

### 3.6.2.5. Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB INDUSTRIES en avait le contrôle.

## Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des

activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

### Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées au 31 décembre 2014 est fournie dans la note 3.

### Ecart d'acquisition

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écart d'acquisition à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des Groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou Groupes d'unités.

Chaque unité ou Groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou Groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette de l'écart d'acquisition est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (écarts d'acquisitions négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

### Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme

une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

### **Conversion des monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Peso Mexicain, Won, Yen et Zloty). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB INDUSTRIES (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### **Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

#### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des

technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Les autres actifs incorporels intègrent la Gestion de la Relation Client (GRC). Cet incorporel, amorti linéairement, correspond à l'activation dans le Groupe des processus mis en place permettant une relation permanente et instantanée dont l'objectif est l'amélioration principalement de la gestion commerciale, marketing et stratégique avec le client.

### Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets et marques de 5 ans, de 3 à 5 ans pour les frais de recherche et développement et pour la relation clientèle de 5 à 10 ans.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

### Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans

- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériels de transport : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 3 à 4 ans

### Contrats de location

#### Comptabilisation chez le preneur :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

### PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

#### Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en note 2.6).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en note 4). Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS



36, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

### **Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le Groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

### **STOCKS**

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

### **ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES**

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### **Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et



équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

### **Évaluation et comptabilisation des actifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

#### **Actifs détenus jusqu'à leur échéance :**

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

#### **Actifs disponibles à la vente :**

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

#### **Prêts et créances :**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

#### **Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat :**

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

#### **Évaluation et comptabilisation des passifs financiers**

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

#### **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés, si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux

caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;

- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ;
- et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### **Actions d'autocontrôle**

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

### **CAPITAL ET RÉSERVES**

#### **Rachat d'actions propres**

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

#### **Dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

Les acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

### **AVANTAGES DU PERSONNEL**

#### **Type de régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

#### **Type de régimes à prestations définies**

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations

définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de duration similaire observé sur les marchés en 2014, soit 2 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuair qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

### Description des régimes à prestations définies dans le Groupe PSB INDUSTRIES

#### - Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

#### - Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

#### - Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

### PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

### Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

### Environnement

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que

ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

### **IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années.

### **CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES**

#### **Ventes de biens**

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

#### **Produits d'intérêts et dividendes**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

### **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)**

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

### **CREDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'EMPLOI (CICE)**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été comptabilisé dans les autres produits opérationnels en application d'IAS 20.

Les crédits d'impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.

#### **3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés de PSB INDUSTRIES et de ses filiales établis au 31 décembre 2014 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2013 et 2014 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Etrangère
<b>2013</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Sociétés mises en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>		<b>23</b>
<b>2014</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	14	8
Sociétés mises en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>		<b>25</b>

En septembre 2014, PSB INDUSTRIES a acquis le Groupe C+N, soit 4 sociétés intégrées globalement. L'acquisition de l'actif net de 12,5 millions d'euros s'est faite au prix de 18,2 millions d'euros, ce qui a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 3,3 millions d'euros, ainsi qu'une relation client de 1,7 millions d'euros.

		Lieu	31/12/2014	31/12/2013
Emballage Cosmétique Parfumerie	CCM	01 - Izernore (France)	100%	100%
	C+N Mexico	Toluca (Mexique)	100%	0%
	C+N Packaging	Wyandanch NY (USA)	100%	0%
	C+N Polska	Mielec (Pologne)	100%	0%
	C+N Spectracoat	Torrington CT (USA)	100%	0%
	Ceica Industrie	01 - Brion (France)	100%	100%
	Ceica Plasticos de Mexico	Lerma (Mexique)	100%	100%
	CMSI	01 - Attignat (France)	100%	100%
	Lecot	74 - Cran Gevrier (France)	0%	100%
	Mar-lee	Leominster MA (USA)	100%	100%
	Mayet	71 - Pierre de Bresse (France)	100%	100%
	Rose	01 - Bressolles (France)	100%	100%
	SR2P	01 - Brion (France)	100%	100%
	TEXEN Holding	01 - Brion (France)	100%	100%
TEXEN Services	01 - Brion (France)	100%	100%	
Emballage sur-mesure	CGL Pack Annecy	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%
	CGL Pack Lorient	56 - Queven (France)	100%	100%
	CGL Pack Service	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%
Chimie de spécialités	Alko*	38 - Condrieu (France)	50%	50%
	BAIKOWSKI	74 - Poisy (France)	100%	100%
	BAIKOWSKI International Corporation	Charlotte NC (USA)	100%	100%
	BAIKOWSKI Malakoff Inc.	Malakoff TX (USA)	100%	100%
	BAIKOWSKI Japan Corporation*	Tokyo (Japon)	50%	50%
	BAIKOWSKI Korea Corporation*	Séoul (Corée)	50%	50%
Autres activités	PSB Trésorerie	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%

\*A l'exception de Baikowski Japan Corporation, de Baikowski Korea Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.



### 3.6.4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2013	29 276	1 704	2 583	33 563
Acquisition	0	79	306	385
Cession	0	0	-22	-22
Variation de périmètre	0		0	0
Change	-416	-1	-40	-457
Autres	0	1	-136	-135
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>28 860</b>	<b>1 783</b>	<b>2 691</b>	<b>33 334</b>
Au 01/01/2014	28 860	1 783	2 691	33 334
Acquisition	0	106	365	471
Cession	0	0	-22	-22
Variation de périmètre	5 286	-51	1 647	6 882
Change	1 516	0	279	1 795
Autres	0	0	1	1
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>35 662</b>	<b>1 838</b>	<b>4 961</b>	<b>42 461</b>

Dépréciation / Amortissement	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2013	0	-1 505	-1 547	-3 052
Dotation	-42	-93	-330	-465
Reprise	0	0	22	22
Variation de périmètre			0	0
Actif disponible à la vente	0			0
Change		1	30	31
Autres		0		0
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>-42</b>	<b>-1 597</b>	<b>-1 825</b>	<b>-3 464</b>
Au 01/01/2014	-42	-1 597	-1 825	-3 464
Dotation	0	-67	-431	-498
Reprise	0	0	22	22
Variation de périmètre	42	51	44	137
Actif disponible à la vente	0			0
Change		0	-112	-112
Autres		0		0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>0</b>	<b>-1 613</b>	<b>-2 302</b>	<b>-3 915</b>

Valeur nette	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 31/12/2013	28 818	186	866	29 870
Au 31/12/2014	35 662	225	2 659	38 546

#### Détail des écarts d'acquisition

La gestion de plus en plus transversale des différentes activités au sein de chaque pôle, dans un souci de rationalisation économique et de service client, conduit à une interdépendance des sites de plus en plus importante.

De plus en plus d'échanges de produits semi finis ont lieu, les pôles disposent de direction commerciale, de bureau d'étude et de cellule Recherche et développement transversales. Afin de prendre en compte ces échanges et cette dépendance des sites dans le processus « order to cash », il a été procédé à des regroupements d'UGT.

Ecart d'acquisition	31/12/2014		31/12/2013	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
UGT Chimie spécialités	858		858	
UGT Emballage sur mesure	3 496		3 496	
UGT Cosmétique Parfumerie*	14 900		14 900	42
UGT Santé et Hygiène	10 536		9 285	
UGT Autres industries	279		279	
UGT C+N	5 593			
<b>Total</b>	<b>35 662</b>		<b>28 818</b>	

\*Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a mis fin aux activités avec Lecot dont l'écart d'acquisition avait été déprécié à 100% au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur (à l'exception de l'UGT C+N acquise le 22 septembre 2014). La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 8 ans et d'une valeur terminale. La première année des flux de trésorerie futurs est issue du budget présenté au Conseil d'administration, les 5 années suivantes sont issues des tendances projetées dans le cadre du plan « Ambition 2020 », et les années suivantes sont extrapolées en utilisant des taux de croissance compris entre 1,5% et 5% (taux compris entre 3% et 5% en 2013).

La croissance moyenne pour les 8 années est de 2,5% (4% en 2013). Le niveau d'EBITDA varie en fonction du taux de couverture des frais fixes et de la valeur ajoutée créée, la rentabilité opérationnelle varie pour sa part en fonction des amortissements et de l'intensité capitalistique de l'UGT au cours de la période considérée.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC ») est différencié en fonction du secteur (Emballage et Chimie de Spécialités) et de la géographie (France ou Etats-Unis), s'établit entre 7,5% et 10,2% (10,1% en moyenne en 2013).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la huitième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 2% (1,5% en 2013).

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

### SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Comme indiqué dans le paragraphe Principes Comptables en note 3.6.2, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Il faudrait retenir une hypothèse d'un taux de croissance moyen de 1,0% entre 2013 et 2023 (versus 4%) pour que la valeur recouvrable des UGT soit égale à leur valeur comptable.

- une hausse de 200 points de base du taux d'actualisation se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, à l'exception de l'UGT Chimie de Spécialité dont la valeur recouvrable serait inférieure de 3,5 millions d'euros à sa valeur comptable.
- une baisse de 200 points de base du taux de croissance à l'infini se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.

### 3.6.5. Immobilisations corporelles

Valeur Brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>66 722</b>	<b>178 053</b>	<b>9 667</b>	<b>13 900</b>	<b>268 342</b>
Acquisition	2 689	3 186	4 704	796	11 375
Cession	-29	-2 576	-33	-1 278	-3 916
Perte de valeur					
Variation de périmètre		0	0	0	0
Change	-327	-1 478	-17	-53	-1 875
Autres	1 902	8 994	-10 958	150	88
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>70 957</b>	<b>186 179</b>	<b>3 363</b>	<b>13 515</b>	<b>274 014</b>
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>70 957</b>	<b>186 179</b>	<b>3 363</b>	<b>13 515</b>	<b>274 014</b>
Acquisition	2 787	5 478	2 523	391	11 179
Cession	-82	-1 233	-75	-321	-1 711
Perte de valeur					
Variation de périmètre	1 472	2 763	103	95	4 433
Change	803	3 051	21	197	4 072
Autres	114	3 545	-3 803	96	-48
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>76 051</b>	<b>199 783</b>	<b>2 132</b>	<b>13 973</b>	<b>291 939</b>

Amortissement et dépréciation	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>-24 478</b>	<b>-125 688</b>	<b>-117</b>	<b>-9 376</b>	<b>-159 659</b>
Augmentation	-2 449	-12 939	-70	-1 167	-16 625
Diminution	4	2 555	117	953	3 629
Perte de valeur		0	0	0	0
Variation de périmètre		0	0	0	0
Change	78	977	0	37	1 092
Autres	-15	14	0	0	-1
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>-26 860</b>	<b>-135 081</b>	<b>-70</b>	<b>-9 553</b>	<b>-171 564</b>
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>-26 860</b>	<b>-135 081</b>	<b>-70</b>	<b>-9 553</b>	<b>-171 564</b>
Augmentation	-2 579	-12 910	-23	-1 109	-16 621
Diminution	82	1 154	70	245	1 551
Perte de valeur		0	0	0	0
Variation de périmètre	473	1 135	0	31	1 639
Change	-146	-2 034	0	-104	-2 284
Autres		0	0	34	34
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>-29 030</b>	<b>-147 736</b>	<b>-23</b>	<b>-10 456</b>	<b>-187 245</b>

Valeur nette	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>44 097</b>	<b>51 098</b>	<b>3 293</b>	<b>3 962</b>	<b>102 450</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>47 021</b>	<b>52 047</b>	<b>2 109</b>	<b>3 517</b>	<b>104 694</b>

Valeur nette	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>44 097</b>	<b>51 098</b>	<b>3 293</b>	<b>3 962</b>	<b>102 450</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>47 021</b>	<b>52 047</b>	<b>2 109</b>	<b>3 517</b>	<b>104 694</b>

Valeur brute en crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/2013	1 745	21 118	13 240	87	36 190
Acquisition	0	0	0		0
Cession	0	0	-217		-217
Perte de valeur					
Variation de périmètre			0		0
Change					
Autres		0	0		0
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>1 745</b>	<b>21 118</b>	<b>13 023</b>	<b>87</b>	<b>35 973</b>
Au 01/01/2014	1 745	21 118	13 023	87	35 973
Acquisition	0	0	0		0
Cession	0	0	-34		-34
Perte de valeur					
Variation de périmètre	-280	-787	-233		-1 300
Change					
Autres		0	0		0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>1 465</b>	<b>20 331</b>	<b>12 756</b>	<b>87</b>	<b>34 639</b>

Amortissement du crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/2013		-12 067	-12 691	-69	-24 827
Dotation		-714	-282		-996
Reprise			217		217
Perte de valeur					
Variation de périmètre			0		0
Change			1		1
Autres		0	0	0	0
<b>Au 31/12/2013</b>		<b>-12 781</b>	<b>-12 755</b>	<b>-69</b>	<b>-25 605</b>
Au 01/01/2014		-12 781	-12 755	-69	-25 605
Dotation		-678	-27		-705
Reprise			34		34
Perte de valeur					
Variation de périmètre		455	216		671
Change			0		0
Autres			18	-18	0
<b>Au 31/12/2014</b>		<b>-13 004</b>	<b>-12 514</b>	<b>-87</b>	<b>-25 605</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>1 745</b>	<b>8 337</b>	<b>268</b>	<b>18</b>	<b>10 368</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>1 465</b>	<b>7 327</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>9 034</b>

### 3.6.6. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du Groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		
	% Détenu	Capitaux propres	Résultat net
<b>Baikowski Japan Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>50</b>	<b>3 194</b>	<b>543</b>
Au 31/12/2013	50	2 920	584
<b>Alko</b>			
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>50</b>	<b>57</b>	<b>1</b>
Au 31/12/2013	50	56	5
<b>Baikowski Korea Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>50</b>	<b>244</b>	<b>40</b>
Au 31/12/2013	50	206	85
* après retraitements de consolidation			

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko		Baikowski Korea	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants	5 990	5 809	1 558	1 682	11	12
Actifs courants	9 671	9 275	387	373	926	804
Passifs non courants	2 051	2 712	0	101	1	11
Passifs courants	7 196	6 506	1 831	1 842	449	392
Chiffres d'affaires	16 066	16 430	2 172	2 104	1 710	1 986
Résultat opérationnel	1 694	1 975	21	38	85	195
Résultat net	1 086	1 169	2	9	80	169

### 3.6.7. Autres immobilisations financières

	31/12/2014	31/12/2013
Prêts	107	103
Dépôts et cautionnements	154	154
Autres*	813	1 086
<b>Total</b>	<b>1 074</b>	<b>1 343</b>

\* Dont 778 milliers d'euros de trésorerie confiés à l'établissement en charge du contrat d'animation des titres PSB Industries.

### 3.6.8. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2014			31/12/2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	12 297	-977	11 320	12 244	-979	11 265
Encours	10 353	-398	9 955	9 163	-683	8 480
Produits finis	15 824	-1 392	14 432	15 978	-1 558	14 420
Marchandises	3 604	-34	3 570	3 709	-54	3 655
<b>Total</b>	<b>42 078</b>	<b>-2 801</b>	<b>39 277</b>	<b>41 094</b>	<b>-3 274</b>	<b>37 820</b>

Ces montants sont présentés après éliminations des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation.

Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises	Total
Au 01/01/2014	-979	-683	-1 558	-54	-3 274
Augmentation	-517	-306	-751	-5	-1 579
Utilisation	590	272	488	47	1 397
Reprise	53	393	523	7	976
Change	-46	2	-47	1	-90
Variations de périmètre	-78	-76	-47	-30	-231
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>-977</b>	<b>-398</b>	<b>-1 392</b>	<b>-34</b>	<b>-2 801</b>

### 3.6.9. Clients

	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés < 1 an	48 748	38 999
Clients et comptes rattachés > 1 an	0	0
Provisions pour dépréciation	-931	-251
<b>Total</b>	<b>47 817</b>	<b>38 748</b>

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	31/12/2014	31/12/2013
Au 01 janvier	-251	-341
Dotations*	-671	-25
Utilisations	0	51
Reprise	15	64
Variation de périmètre	-23	
Change	-1	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-931</b>	<b>-251</b>



\*Une dotation de 658 milliers d'euros a été dotée au titre d'une créance à l'occasion de la mise en liquidation judiciaire du créancier.

Au 31 décembre, l'analyse des créances clients est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Clients nets	47 817	38 748
Clients nets sans retard	42 944	35 494
Retards non dépréciés < 30 jours	2 644	2 454
Retards non dépréciés 30 - 60 jours	1 008	527
Retards non dépréciés 60 - 90 jours	884	174
Retards non dépréciés 90 - 120 jours	265	0
Retards non dépréciés > 120 jours	72	99

Les retards supérieurs à 120 jours concernent principalement des litiges.

La société n'a pas jugé utile de provisionner une partie de ces créances, compte tenu de la forte probabilité de recouvrement.

#### 3.6.10. Autres créances

	31/12/2014	31/12/2013
Créances sociales	51	30
Créances fiscales	3 167	3 104
Charges constatées d'avance	1 855	1 114
Autres créances	3 514	2 400
<b>Sous total</b>	<b>8 587</b>	<b>6 648</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>Total</b>	<b>8 587</b>	<b>6 648</b>

#### 3.6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	10 001	6 401
Placements court terme	2 153	3 874
<b>Total</b>	<b>12 154</b>	<b>10 275</b>

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).

### 3.6.12. Capitaux propres

#### CAPITAL

Au 31 décembre 2014, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2014.

Il n'existait pas au 31 décembre 2013 et 2014 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les seuls instruments dilutifs existants au cours de l'exercice sont 3 000 bons de souscription d'actions au prix de 2,07 euros l'unité.

<b>Actions propres</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
en nombre de titres	17 611	12 269
en valeur	629	400

#### ECART DE CONVERSION

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (note 2.7 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2014 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

<b>un euro</b>	<b>Clôture</b>	<b>Moyen</b>
Dollar US	1,2141	1,3288
Peso mexicain	17,8679	17,6621
Yen	145,2300	140,3772
Won	1 324,8000	1 399,0295
Zloty	4,2732	4,1845

#### DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

<b>Au titre de l'année 2014</b>	<b>en euros/action</b>	<b>en Keuros</b>
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,60	5 880
Acompte versé au 12 janvier 2015	0,50	1 838
Solde restant à verser en 2015	1,10	4 042
<b>Total</b>	<b>1,60</b>	<b>5 880</b>
<b>Au titre de l'année 2013</b>	<b>en euros/action</b>	<b>en Keuros</b>
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,35	4 961
Acompte versé au 10 janvier 2014	0,50	1 838
Solde versé le 5 juin 2014	0,85	3 123
<b>Total</b>	<b>1,35</b>	<b>4 961</b>

Cette distribution engendre le paiement d'une contribution additionnelle de 3% du montant distribué au profit de l'état français.



### 3.6.13. Passif financier hors dettes d'exploitation

#### DÉTAIL DU PASSIF FINANCIER HORS DETTES D'EXPLOITATION

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers les sociétés de crédit	37 512	32 892
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	748	1 785
Autres dettes financières	442	513
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>38 702</b>	<b>35 190</b>
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	35 916	17 635
Crédit de trésorerie	4 212	16 031
Découverts bancaires	1 661	6 319
Crédit Bail	394	545
Autres dettes financières	232	218
<b>Dettes financières à moins d'un an</b>	<b>42 415</b>	<b>40 748</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>81 117</b>	<b>75 938</b>
Options de vente octroyées aux minoritaires		
Instruments dérivés long terme	43	747
Instruments dérivés court terme	852	752
<b>Total passif financier</b>	<b>82 012</b>	<b>77 437</b>

#### ANALYSE PAR DEVISE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2014	31/12/2013
Euro	76 086	64 337
Dollar	5 782	13 069
Yen	144	31
<b>Total</b>	<b>82 012</b>	<b>77 437</b>

L'analyse ci-dessus correspond à la situation des comptes des filiales figurants au tableau 13.1 convertis selon les cours de devises du pays de la société.

## ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2014	31/12/2013
< 12 mois	43 267	41 500
13 et 24 mois	13 990	16 035
25 et 36 mois	12 207	10 507
37 et 48 mois	6 301	4 767
49 et 60 mois	4 339	2 253
> 60 mois	1 908	2 375
<b>Total</b>	<b>82 012</b>	<b>77 437</b>

## CLAUSES DE COVENANTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2014, 3,2 millions d'euros d'emprunts bancaires sont assortis de ratios financiers pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

Ces ratios sont différents et peuvent être calculés selon les contrats sur la bases des données financières consolidées ou locales.

Au 31 décembre 2014, le Groupe satisfait l'ensemble de ratios.

## TAUX D'INTÉRÊTS DES DETTES FINANCIÈRES

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, principalement l'Euribor.

Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en financement à taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

	31/12/2014	31/12/2013
Total taux fixe ou couvert	52 012	61 947
Total taux variable	29 105	13 991
<b>Total</b>	<b>81 117</b>	<b>75 938</b>

### 3.6.14. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,00%	2,50%
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,00 - 2,75%	2,50 - 4,30%
Table de mortalité	TF et TH 00 - 02	TF et TH 00 - 02
Age moyen de départ	62 ans	62 ans

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionnés au bilan
Au 01/01/2013	7 041		7 041
Coût 2013	692		692
Variation actuarielle	47		47
Changement régime/périmètre			
Paielements	-172		-172
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>7 608</b>		<b>7 608</b>
Coût 2014	651		651
Variation actuarielle	-279		-279
Changement régime/périmètre	-96		-96
Paielements	-377		-377
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>7 507</b>		<b>7 507</b>

Composante de la charge annuelle	2014	2013
Coût des services passés	460	487
Charge d'intérêt	191	205
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>651</b>	<b>692</b>

La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :	2014		2013	
	opérationnel	financier	opérationnel	financier
Coût des ventes	521	143	355	149
Recherche et développement	67	11	32	13
Commercial	96	15	36	15
Administratif	-224	22	65	27
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>191</b>	<b>487</b>	<b>205</b>

### 3.6.15. Provisions pour risques et charges

Valeur brute < 1 an	Restructurations	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2014	0	0	39	0	39
Dotations		419	0	473	892
Utilisations	0	0	-39	0	-39
Reprise		0	0	0	0
Variation de périmètre		0			0
Change				0	0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>0</b>	<b>419</b>	<b>0</b>	<b>473</b>	<b>892</b>

La dotation de 419 milliers d'euros au cours de l'exercice 2014 correspond à l'estimation faite par PSB Industries de différents litiges avec des collaborateurs en France.

La dotation de 473 milliers d'euros correspond à l'estimation faite par PSB Industries des coûts à venir liée à des réorganisations opérées en 2014.

Valeur brute > 1 an	Restructurations	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2014	0	13	33	38	84
Dotations		38	20	100	158
Utilisations	0	-35	-33	0	-68
Reprise		0	0	0	0
Variation de périmètre		0			0
Change				0	0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>138</b>	<b>174</b>

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 0 et 5 ans. L'entreprise ne disposant pas d'un droit inconditionnel de différer leurs règlements pour au moins douze mois à compter de la date de clôture, les provisions pour risques et charges sont classifiées en passif courant.

#### Impact sur le compte de résultat :

Impact sur le résultat :	Opérationnel	Financier	Exceptionnel	Total 2014	Total 2013
Dotations	1 050			1 050	39
Utilisations	-107			-107	-180
Reprises					-109

#### 3.6.16. Autres dettes

	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes reçus	2 228	1 625
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 656	1 071
Dettes sociales	14 184	13 331
Dettes fiscales	1 893	1 639
Acompte sur dividendes	1 839	1 838
Produits constatés d'avance	1 729	1 065
Dettes diverses	2 985	2 264
<b>Total</b>	<b>26 514</b>	<b>22 833</b>

#### 3.6.17. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières, et gérer la répartition de la dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

Les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à taux variable, ou inversement à taux fixe, et d'échanger le taux de la dette contre un taux fixe, ou inversement un taux variable.

L'achat d'options sur taux d'intérêt, des plafonds sur taux (caps) ou des tunnels (collars) fait également partie de la stratégie de couverture de la dette à taux variable. Les options permettent, moyennant le paiement d'une prime, de recevoir ou de payer un différentiel entre deux taux.

## SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT FINANCIER AU TAUX D'INTÉRÊT

Ce tableau indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1,0%) de l'Euribor 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence l'Euribor 3 mois moyen de l'année 2014 (0,209%).

Cette simulation ne porte que sur la dette à taux variable non couverte par un instrument financier (29,4 millions d'euros).

	+0,5 %	+1,0 %
Produits de trésorerie ou équivalent*		
Coût de l'endettement financier brut	-147	-294
Coût net de l'endettement financier	-147	-294

\* Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative.

## RISQUE DE CHANGE

La politique générale du Groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du secteur d'activité « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA, au Japon et en Corée. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le Groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du Groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le Groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2014, tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Certains instruments dérivés, bien qu'en conformité avec la politique de gestion des risques de taux et de change de PSB INDUSTRIES, ne remplissent pas les conditions requises pour appliquer les traitements de comptabilité de couverture et sont de ce fait classés en «Négoce».

## SENSIBILITÉ AU TAUX DE CHANGE

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du JPY, en prenant pour référence le taux de clôture de l'année 2014 : 1,2141 pour l'USD et 145,23 pour le JPY.

Seuls les instruments de couverture existants au 31/12/2014 sont pris en compte pour déterminer l'impact.

	Variation du cours de clôture		Impact sur le résultat opérationnel		
	USD	JPY	USD	JPY	Total
+ 15 %	1,3962	167,0145	-151	-327	-478
+ 10 %	1,3355	159,7530	-89	-191	-280
+ 5 %	1,2748	152,4915	-21	-42	-63
- 5 %	1,1534	137,9685	203	303	506
- 10 %	1,0927	130,7070	295	603	898
- 15 %	1,0320	123,4455	398	840	1 238

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au cours de 2014, PSB INDUSTRIES a poursuivi deux objectifs :

- Augmenter sa part de dette à taux variable afin de pouvoir mener par ailleurs une couverture dynamique du taux d'intérêts sur différents horizons,
- Sécuriser sa liquidité à travers une maturité plus longue des engagements bancaires reçus et un échéancier de remboursement plus en lien avec sa génération de cash-flow opérationnel.

PSB INDUSTRIES a mené cette transition en plusieurs étapes qui ont permis :

- au 31 décembre 2014 d'augmenter la part de dette à taux variable avant couverture : 73% contre 58% en 2013
- la mise en place sur le quatrième trimestre d'un crédit syndiqué de 100 millions d'euros avec une maturité de 5 années minimum qui vient en complément des financement d'investissement moyen terme existant au 31 décembre 2014 (42 millions d'euros). Ce crédit a été finalisé le 3 février 2015.

<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Prêts et emprunts productifs d'intérêts</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres éléments de passif</b>	<b>Total</b>
Echu	6 457	914	2 970	10 341
< 3 mois	4 545	23 898	13 255	41 698
3 à 12 mois	29 746	700	5 543	35 989
1 à 5 ans	33 942			33 942
> 5 ans	1 248			1 248
<b>Total</b>	<b>75 938</b>	<b>25 512</b>	<b>21 768</b>	<b>123 218</b>
<b>Au 31/12/2014</b>				
Echu	1 661	1 642	472	3 775
< 3 mois	1 783	28 726	18 991	49 500
3 à 12 mois	38 971	295	5 250	44 516
1 à 5 ans	36 794		72	36 866
> 5 ans	1 908			1 908
<b>Total</b>	<b>81 117</b>	<b>30 663</b>	<b>24 785</b>	<b>136 565</b>

## RISQUE DE CAPITAL

PSB INDUSTRIES gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (le Gearing).
- L'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage).

La politique de PSB INDUSTRIES est de contenir ses ratios respectivement en dessous de 150% et de 3,0 x en dehors des périodes de forte croissance ou la limite peut être portée à 175% et de 3,5 x.

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Prêt et emprunts productifs d'intérêts	81 117	75 938
Trésorerie et équivalents	-12 154	-10 275
Endettement net (1)	68 963	65 663
Capitaux propres (2)	109 461	97 782
Gearing ratio Non Proforma (1)/(2) *	63%	67%
Gearing ratio Proforma *	45%	67%
EBIT	22 702	21 001
Amortissements et provisions	18 252	17 307
EBITDA Non Proforma (3) *	40 954	38 308
Leverage Non Proforma * (1)/(3)	1,7	1,7
Leverage Proforma *	1,3	1,7

\* Le calcul pro-forma revient à exclure du calcul les impacts estimés liés aux variations de périmètre ayant eu lieu au cours de l'exercice.

### 3.6.18. Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.



## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS AU 31/12/2013

<b>Instrument de change</b>	<b>Montants notionnels (en K devises)</b>	<b>Valeurs de marché (en K euros)</b>
<b>Couverture de juste valeur</b>		
USD achat de Put	1 100	0
JPY vente à terme	62 000	24
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
USD achat de Put		
JPY achat de Put		
<b>Instrument de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Achat de Cap		
2015	2 400	
2016	645	
2017 et plus	0	
<b>Total</b>	<b>3 045</b>	
<b>Instrument financiers dérivés actifs court terme</b>	<b>N/A</b>	<b>24</b>
<b>Instrument financiers dérivés actifs long terme</b>	<b>N/A</b>	

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS AU 31/12/2013

<b>Instrument de change</b>	<b>Montants notionnels (en K devises)</b>	<b>Valeurs de marché (en K euros)</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
JPY vente à terme		
<b>Total</b>		
<b>Négoce</b>		
JPY vente de Call		
USD vente de Call	1 900	23
<b>Instrument de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2015	30 222	782
2016	93	2
2017 et plus	0	
<b>Total</b>	<b>30 315</b>	<b>784</b>
<b>Vente de Floor</b>		
2015	2 400	77
2016	645	21
2017 et plus	0	0
<b>Total</b>	<b>3 045</b>	<b>98</b>
<b>Instrument financiers dérivés passifs court terme</b>	<b>N/A</b>	<b>882</b>
<b>Instrument financiers dérivés passifs long terme</b>	<b>N/A</b>	<b>23</b>



## COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instruments de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur de marché au 31/12/2013	145	36	-28
Impact sur le résultat opérationnel		-12	
Impact sur le résultat financier	-168		28
Impact sur les capitaux propres			
<b>Valeur de marché au 31/12/2014</b>	<b>-23</b>	<b>24</b>	<b>0</b>
<b>Instruments de taux</b>			
Valeur de marché au 31/12/2013	-1 469		
Impact sur le résultat opérationnel			
Impact sur le résultat financier			
Impact sur les capitaux propres	587		
<b>Valeur de marché au 31/12/2014</b>	<b>-882</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

### 3.6.19. Engagements hors bilan

	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
<b>Engagements reçus</b>					
Financement bancaire		143	1 819	1 962	5 357
<b>Engagements donnés</b>					
Cautions	1 141	4 565		5 706	13 705
Nantissements	2 472	9 886		12 358	2 611
Commandes d'investissements	212			212	1 151

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

### 3.6.20. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) auquel s'ajoute 3 000 bons de souscription d'action et à l'exclusion des titres d'autocontrôle (15 718 actions en moyenne sur l'année 2014 et 30 219 sur 2013).

	2014	2013
Résultat net part du groupe (en Keuros)	13 908	12 605
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 659 282	3 644 781
Résultat net part du groupe (en euros)	3,80	3,46
Résultat net part du groupe dilué (en euros)	3,80	3,46

### 3.6.21. Coût des ventes

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2014	2013
Matières et sous-traitance	100 494	99 669
dont variation de stock	801	1 119
Main d'oeuvre (y compris intérim)	54 838	53 099
Amortissements industriels	14 501	15 748
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	-36	-147
Autres coûts de production	35 693	36 075
<b>Total</b>	<b>205 490</b>	<b>204 444</b>

### 3.6.22. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 4 508 milliers d'euros en 2014 soit 1,7% du chiffre d'affaires. Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

### 3.6.23. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière. Une charge de 505 milliers d'euros a été comptabilisée en 2014 au titre des régimes à cotisation définie.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

	2014	2013
Coût des ventes	46 916	46 006
Recherche et développement	3 817	3 708
Commercial	5 081	4 932
Administratif	10 758	9 854
<b>Total</b>	<b>66 572</b>	<b>64 500</b>

L'effectif global du Groupe, hors intérim, s'élève à 1 578 personnes en 2014. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (22 personnes), Baikowski Korea Corp. (2 personnes), Bureau commercial Chine (1 personne) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.

### 3.6.24. Amortissement et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2014	2013
<b>Amortissements</b>		
Droits de propriété industrielle et commerciale	-198	-224
Autres immobilisations incorporelles	-300	-199
Terrains	-30	-25
Constructions	-2 549	-2 424
Installations techniques, matériel et outillage	-12 900	-12 937
Autres immobilisations corporelles	-1 062	-1 120
<b>Total</b>	<b>-17 039</b>	<b>-16 929</b>
<b>Dépréciations</b>		
Perte de valeur sur Goodwill	0	-42
Perte de valeur sur immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	0	0
Stocks	794	-654
Clients	-656	90
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>-606</b>

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

	2014	2013
Coût des ventes	-15 810	-15 769
Recherche et développement	-422	-311
Commercial	-85	-37
Administratif	-722	-812
<b>Total</b>	<b>-17 039</b>	<b>-16 929</b>

### 3.6.25. Détail des autres produits et charges opérationnels

#### DETAIL DES AUTRES PRODUITS

	2014	2013
Produits de cession des éléments d'actif	183	643
Crédit d'impôt recherche	1 104	1 338
CICE	1 247	816
Gains sur litiges	0	62
Reprise de provision	0	115
Gains sur dettes irrécouvrables	172	
Autres	507	11
<b>Total</b>	<b>3 213</b>	<b>2 985</b>

La variation du CICE est liée à l'augmentation du taux qui passe de 4 à 6%.

## DETAIL DES AUTRES CHARGES

	2014	2013
Valeur nette comptable des éléments d'actif	-167	-388
Litige	-250	-354
Dotations aux provisions	-193	
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	-497	
Honoraires d'acquisition	-552	
Autres*	-840	-131
<b>Total</b>	<b>-2 499</b>	<b>-873</b>

\* Le montant Autres se compose principalement d'une dépréciation accélérée pour 673 milliers d'euros pour une ligne de production devenue sans objet.

### 3.6.26. Détermination de l'EBITDA

La détermination de l'EBITDA (Earnings Before Tax Depreciation and Amortization) se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2014	dont amortissements et provisions	2013	dont amortissements et provisions
Chiffre d'affaires (note 28)	261 968		256 985	
Matières et sous-traitance	-100 494		-99 669	
<b>Marge brute</b>	<b>161 474</b>		<b>157 316</b>	
Coûts des ventes (note 21)	-104 996	-16 198	-104 775	-16 162
Frais de recherche et développement (note 22)	-4 508	-454	-4 449	-323
Frais commerciaux et de distribution	-12 708	-81	-12 332	-113
Coûts administratifs	-17 274	-624	-16 871	-782
Autres produits opérationnels (note 25)	3 213	914	2 985	115
Autres charges opérationnelles (note 25)	-2 499	-843	-873	
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)</b>	<b>22 754</b>		<b>21 043</b>	
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-52	-52	-42	-42
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>22 702</b>	<b>-17 338</b>	<b>21 001</b>	<b>-17 307</b>
Amortissements	16 125		16 971	
Provisions passif	1 213		336	
<b>EBITDA</b>	<b>40 040</b>		<b>38 308</b>	

### 3.6.27. Produits et charges financiers

	2014	2013
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	16	11
Coût de l'endettement financier brut	-2 056	-2 586
<b>Coût net de l'endettement financier</b>	<b>-2 040</b>	<b>-2 575</b>
Variation valeur des instruments financiers	-149	154
Gains et pertes de change	675	-431
Abandon de créances		
Autres *	-1 260	-142
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-734</b>	<b>-419</b>
<b>Total</b>	<b>-2 774</b>	<b>-2 994</b>

\* Honoraires (banques, conseils, avocats) engagés dans le cadre de la mise en place en 2014 du crédit syndiqué signé le 3 février 2015.

### 3.6.28. Impôts

PSB INDUSTRIES a opté en 1990 pour le régime d'intégration fiscale pour certaines de ses filiales françaises contrôlées au moins à 95%. Le Groupe intégré comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la société-mère, CGL Pack Anancy, CGL Pack Lorient, CGL Pack Service et Baikowski.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	2014	2013
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible	6 481	6 786
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs		
<b>Impôt différé</b>		
Différences temporelles	115	-711
Variation de taux		
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>6 596</b>	<b>6 075</b>

## RECONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPOT

Réconciliation de la charge d'impôt	2014	2013
Résultat net part du groupe	13 908	12 605
Impôt sur les résultats	6 596	6 075
Intérêts minoritaires		
Résultat des sociétés mises en équivalence	-576	-673
Résultat comptable avant impôts (A)	19 928	18 007
Charge d'impôt théorique (33,33 % en 2013 et 33,33 % en 2014)	6 642	6 002
Variation de taux		
Contribution sociale	397	325
Imposition à taux réduit		
Différence permanente	-708	-435
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé		
Utilisation de report déficitaire	503	115
Impôts différés liés à des reports déficitaires	-524	116
Différentiel de taux des filiales étrangères	148	-42
Crédit d'impôts et autres impôts	-26	-48
Autres	163	42
Charge réelle d'impôt	6 596	6 075
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	33,10	33,73

## VARIATION DES IMPOTS DIFFERES

	2014	2013
Impôts différés nets au 1er janvier	-257	16
Charge (produit) de l'exercice	115	-711
Impôts directement imputés en capitaux propres	253	412
Autres effets (change, périmètre...)	1 159	26
<b>Impôts différés passifs nets au 31 décembre</b>	<b>1 270</b>	<b>-257</b>



## ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

	2014			2013		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles	825	7 103	-352	1 770	5 836	363
Réévaluation des terrains à la juste valeur		597			597	
Stocks	858	31	97	463	3	-110
Instruments financiers	332	33	3	528	72	-32
Autres actifs	720		524			
Report fiscaux déficitaires	212		33	176		52
Provisions pour retraites	2 465		94	2 497		172
Autres provisions	179	27	-62	239		192
Participation des salariés	500		-138	567		-83
Autres	839	409	-84	584	32	157
Reclassement actif/passif	-2 577	-2 577	0	-3 100	-3 100	0
<b>Total</b>	<b>4 353</b>	<b>5 623</b>	<b>115</b>	<b>3 724</b>	<b>3 440</b>	<b>711</b>

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise.

### 3.6.29. Information sectorielle

#### PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	Emballage cosmétique parfumerie	Emballage sur mesure	Chimie de spécialités	Autres activités*	Total
<b>En 2014</b>					
<b>Indicateurs de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	170 501	48 417	43 139	-89	261 968
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 269	2 856	4 798	116	17 039
Résultat opérationnel	14 399	4 086	4 180	37	22 702
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			576		576
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles nettes	53 549	18 197	31 566	1 382	104 694
Investissements Industriels nets	9 183	2 188	1 955	-1 826	11 500
BFR opérationnel**	37 157	7 279	14 440	-2 445	56 431
Total bilan	155 436	41 801	58 341	7 268	262 846
Passif courant et non courant	102 621	19 653	27 677	3 434	153 385
Effectif	1 184	243	145	6	1 578
* éliminations et société-mère					
** stocks nets + clients nets - fournisseurs					

	Emballage cosmétique parfumerie	Emballage sur mesure	Chimie de spécialités	Autres activités*	Total
<b>En 2013</b>					
<b>Indicateurs de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	166 554	48 594	41 876	-39	256 985
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 566	2 671	4 556	178	16 971
Résultat opérationnel	13 741	3 475	3 765	20	21 001
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			673		673
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles nettes	48 153	18 733	34 087	1 477	102 450
Investissements industriels nets	7 288	3 892	2 547	-2 610	11 117
BFR opérationnel**	31 804	6 815	13 203	-766	51 056
Total bilan	127 735	40 733	58 347	9 319	236 134
Passif courant et non courant	82 346	20 500	30 493	5 013	138 352
Effectif	956	243	143	6	1 348
* éliminations et société-mère					
** stocks nets + clients nets - fournisseurs					

## PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

<b>En 2014</b>		<b>Chiffres d'affaires</b>		<b>En 2014</b>		<b>Actifs non courants</b>	
France	95 195	France	105 832	France	111 975	France	105 832
Europe (hors France)	79 479	Europe (hors France)	10 870	Europe (hors France)	17 219	Europe (hors France)	10 870
Amérique	72 121	Amérique	23 100	Amérique	3 126	Amérique	23 100
Asie	13 833	Asie	3 438	Asie		Asie	3 438
Autres	1 339	Autres		Autres		Autres	
<b>Total</b>	<b>261 968</b>	<b>Total</b>	<b>143 240</b>	<b>Total</b>	<b>132 320</b>	<b>Total</b>	<b>143 240</b>
<b>En 2013</b>		<b>Chiffres d'affaires</b>		<b>En 2013</b>		<b>Actifs non courants</b>	
France	95 602	France	111 975	France	111 975	France	111 975
Europe (hors France)	68 460	Europe (hors France)	17 219	Europe (hors France)	17 219	Europe (hors France)	17 219
Amérique	73 327	Amérique	3 126	Amérique	3 126	Amérique	3 126
Asie	17 728	Asie		Asie		Asie	
Autres	1 868	Autres		Autres		Autres	
<b>Total</b>	<b>256 985</b>	<b>Total</b>	<b>132 320</b>	<b>Total</b>	<b>132 320</b>	<b>Total</b>	<b>132 320</b>



### 3.6.30. Parties liées

#### TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation, Baikowski Korea Corp. et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisés au prix de marché.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	8 853	9 732
Achats	2 730	1 910
Clients	4 096	2 478
Compte courant débiteur	605	605
Fournisseurs	429	202

### 3.6.31. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration	2014	2013
Jetons de présence	155	161

### 3.6.32. Rémunération des dirigeants

Cette rémunération concerne les membres du Comex.

Une charge de 56,2 milliers d'euros a été comptabilisée en 2014 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

	2014	2013
Avantages à court terme	1 536	1 381
Avantages à long terme	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	-
<b>Total rémunération</b>	<b>1 536</b>	<b>1 381</b>

### 3.6.33. Contrat de location financement

	Paiements minimaux futurs	Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple
<b>En 2014</b>		
Inferieur à un an	420	361
Entre un et cinq ans	805	251
Plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>1 225</b>	<b>612</b>
<b>En 2013</b>		
Inferieur à un an	641	371
Entre un et cinq ans	1 765	441
Plus de 5 ans	201	
<b>Total</b>	<b>2 607</b>	<b>812</b>

### 3.6.34. Evénements postérieurs à la clôture

Le 3 février 2015, PSB INDUSTRIES a finalisé avec 5 groupes bancaires un crédit syndiqué de 100 millions d'euros, d'une maturité minimum de 5 ans, qui est dédié au financement des acquisitions et des investissements du plan Ambition 2020. Ce crédit syndiqué s'ajoute aux ressources financières moyen terme bancaires destinées au financement des investissements dont disposait par ailleurs PSB INDUSTRIES.

Dans le cadre de son plan stratégique Ambition 2020, PSB INDUSTRIES a annoncé le 19 février 2015 être entré en discussions exclusives et s'être engagé pour procéder, sous réserve de certaines conditions, à l'acquisition de PLASTIBELL, un groupe implanté en France, au Mexique et en Pologne, détenu par Michel Maradan (fondateur), le FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) et CM-CIC Investissement.

### 3.6.35. Honoraires des commissaires aux comptes

<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	<b>2014</b>		<b>2013</b>	
<b>Audit</b>	<b>en euro HT en %</b>		<b>en euro HT en %</b>	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	73 450	58	70 700	57
Filiales intégrées globalement	53 100	42	53 100	43
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur				
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>Sous-total autres prestations</b>				
<b>Total</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>

<b>MAZARS</b>	<b>2014</b>		<b>2013</b>	
<b>Audit</b>	<b>en euro HT</b>	<b>en %</b>	<b>en euro HT</b>	<b>en %</b>
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	57 950	16	51 400	20
Filiales intégrées globalement	154 400	43	155 172	62
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur	48 260	14	33 800	13
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>260 610</b>	<b>73</b>	<b>240 372</b>	<b>96</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	9 287	3	11 083	4
Autres	86 074	24		
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>95 361</b>	<b>27</b>	<b>11 083</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>355 971</b>	<b>100</b>	<b>251 455</b>	<b>100</b>

### 3.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6.2.2 « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2014 » de l'annexe aux comptes consolidés relative aux nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3.6.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2014. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.6.2.5. et 3.6.4. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.6.2.5. et 3.6.4. donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 4 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Pouget

Alain Chavance

Henri-Pierre Navas

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

### 3.8. Comptes sociaux et annexes

#### 3.8.1. Comptes Sociaux

##### 3.8.1.1. Bilan de la société mère

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Logiciels	68	34
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Terrains	11	11
Constructions	153	184
Autres immobilisations corporelles	70	132
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations	27 873	27 873
Créances rattachées à des participations		
Actions propres	629	400
Prêts	22 173	
Autres immobilisations financières	813	1 084
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>51 790</b>	<b>29 719</b>
<b>Actif circulant</b>		
Avances et acomptes versés	12	12
Clients et comptes rattachés	685	
Autres créances	1 319	918
Valeurs mobilières de placement	952	3 873
Disponibilités	568	239
Charges constatées d'avance	45	3
<b>Total actif circulant</b>	<b>3 581</b>	<b>5 045</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>55 371</b>	<b>34 764</b>

Passif (en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 128	10 122
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	8 743	6 674
Report à nouveau	134	121
Acompte sur dividende	-	1 838
Résultat de l'exercice (bénéfice)	3 591	7 030
Provisions réglementées	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>28 872</b>	<b>30 223</b>
<b>Dettes</b>		
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 031	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 028	906
Dettes fiscales et sociales	1 128	1 797
Autres dettes	1 933	1 838
<b>Total des dettes</b>	<b>25 120</b>	<b>4 541</b>
Ecart de conversion passif	1 379	-
<b>Total du passif</b>	<b>55 371</b>	<b>34 764</b>

### 3.8.1.2. Compte de résultat de la société mère

Compte de résultat (en milliers d'euros)	2014	2013
Vente de services	3 986	3 639
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 986</b>	<b>3 639</b>
Autres achats et charges externes	- 2 343	- 1 245
Impôts et taxes	- 213	- 188
Salaires, traitements et charges sociales	- 1 407	- 1 204
Dotations aux amortissements et provisions	- 116	- 179
Autres charges	- 1 290	- 804
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>- 5 369</b>	<b>- 3 620</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 1 383</b>	<b>19</b>
Produits financiers de participation	5 346	4 896
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	193	268
Autres produits financiers	160	154
Reprises sur provision et transfert de charges		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>5 699</b>	<b>5 318</b>
Intérêts et charges assimilés	- 143	- 77
Autres charges financières	- 248	- 78
Dotation aux provisions sur actif financier		-
	- 391	- 155
<b>Résultat financier</b>	<b>5 308</b>	<b>5 163</b>
Résultat courant avant impôt	3 925	5 182
Cession d'autres immobilisations	29	
Autres produits exceptionnels		2 714
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>29</b>	<b>2 714</b>
VNC des autres immobilisations cédées	- 29	
Autres charges exceptionnelles	- 2	- 400
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>- 31</b>	<b>- 400</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 2</b>	<b>2 314</b>
Impôt sur les bénéfices	- 332	- 466
<b>Total des produits</b>	<b>9 714</b>	<b>11 671</b>
<b>Total des charges</b>	<b>- 6 123</b>	<b>- 4 641</b>
<b>Bénéfice (total des produits - total des charges)</b>	<b>3 591</b>	<b>7 030</b>

### 3.8.1.3. Annexe aux comptes sociaux

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

#### 3.8.1.3.1. Faits marquants de l'exercice

Aucun évènement significatif n'a marqué l'exercice 2014 lors duquel PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice.

#### 3.8.1.3.2. Principes comptables

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code de commerce ainsi que du règlement 2014-3 relatif au plan comptable retenant notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

#### 3.8.1.3.3. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans	linéaire
constructions	30 ans	linéaire
agencements	10 ans	linéaire
meublé de bureau	10 ans	linéaire
matériel de bureau	5 ans	linéaire

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.



## CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

## ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté). Voir note 14 « Comptes consolidés »

## INTÉGRATION FISCALE

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Les sociétés concernées sont PSB INDUSTRIES, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski.

### 3.8.1.3.4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Au 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Logiciels	335	59		394
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>394</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Logiciels	- 301	- 25		- 326
<b>Total</b>	<b>- 301</b>	<b>- 25</b>	<b>-</b>	<b>- 326</b>

### 3.8.1.3.5. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Au 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Terrains	11	-	-	11
Constructions	725			725
Installations techniques, matériel et outillage	32	3		35
Autres immobilisations corporelles	431	24	65	390
<b>Total</b>	<b>1 199</b>	<b>27</b>	<b>65</b>	<b>1 161</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Terrains	-			-
Constructions	- 564	- 25		- 589
Installations techniques, matériel et outillage	- 18	- 2		- 20
Autres immobilisations corporelles	- 291	- 65	37	- 319
<b>Total</b>	<b>- 873</b>	<b>- 92</b>	<b>37</b>	<b>- 928</b>

Valeur brute	Au 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Participations	27 873			27 873
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres prêts		22 033		22 033
Autres prêts - intérêts à recevoir		140		140
Actions propres	400	4 053	- 3 824	629
Autres titres immobilisés	17	18		35
Autres créances immobilisées	1 069	3 762	- 4 053	778
<b>Total</b>	<b>29 359</b>	<b>30 006</b>	<b>- 7 877</b>	<b>51 488</b>
<b>Actions propres</b>				
En nombre de titres	12 269	101 147	- 95 805	17 611
En valeur (FIFO)	400	4 053	- 3 824	629

Au 31 décembre 2014, le cours de PSB INDUSTRIES s'établit à 39,00 euros et le cours moyen de décembre 2014 à 37,50 euros.

Au cours de l'exercice 2014, PSB INDUSTRIES a octroyé un prêt en dollars à la société Mar-Lee Inc. détenue indirectement à 100%. Au 31 décembre 2014, ce prêt représentait 22 173 K€, intérêts courus compris.

#### 3.8.1.3.7. Provisions inscrites au bilan

Valeur brute	Au 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour réglementées	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	658	-	658
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>658</b>	<b>-</b>	<b>658</b>

Au 31 décembre 2014, une provision de 658 K€ pour créances détenues sur une société en cours de liquidation a été comptabilisée.

#### 3.8.1.3.8. Etat des créances

	Montant brut
Impôt sur les bénéfices	789
Autres créances	530
<b>Total</b>	<b>1 319</b>

### 3.8.1.3.9. Valeurs mobilières de placement

	Montant brut
FCP / Sicav monétaires	952
<b>Total</b>	<b>952</b>

L'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus sont classés par l'AMF "monétaire euros".

### 3.8.1.3.10. Etat des dettes

	Montant brut
Emprunts auprès des établissements de crédit	20 031
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 028
Intégration fiscale	603
Autres dettes fiscales et sociales	525
Autres dettes *	1 933
<b>Total</b>	<b>25 120</b>

\* dont acompte sur dividendes de 1838 milliers d'euros.

Par ailleurs, un acompte sur dividendes de 1838 milliers d'euros avait été payé en date du 10 janvier 2014 au titre de l'exercice 2013.

### 3.8.1.3.11. Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 369
Dettes fiscales et sociales	299
Charges à payer	95
<b>Total</b>	<b>1 763</b>

### 3.8.1.3.12. Capital

	Au 01/01/2014	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acompte / dividendes	Souscription BSA	Résultat 2014	Au 31/12/2014
Capital	7 350	-	-	-	-	-	7 350
Primes d'émission	10 122	-	-	-	6	-	10 128
Réserves	7 559	7 030	4 948	-	-	-	9 641
Acompte sur dividende	-	-	1 838	1 838	-	-	1 838
Résultat	7 030	7 030	-	-	-	3 591	3 591
<b>Total</b>	<b>30 223</b>	<b>-</b>	<b>3 110</b>	<b>1 838</b>	<b>6</b>	<b>3 591</b>	<b>28 872</b>

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

Au cours de l'exercice 2014, 3000 bons de souscription d'actions ont été émis au prix de 2,07 euros l'unité. Ce sont les seuls éléments dilutifs existants chez PSB Industries SA.

#### 3.8.1.3.13. Charges et produits constatés d'avance

<b>Charges et produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatés d'avance	45
Produits constatés d'avance	-
<b>Total</b>	<b>45</b>

#### 3.8.1.3.14. Ventilation du chiffre d'affaires net

<b>Ventilation du chiffre d'affaires net</b>	<b>Montant</b>
France	3 656
Export	330
<b>Total</b>	<b>3 986</b>

#### 3.8.1.3.15. Avances aux dirigeants

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

#### 3.8.1.3.16. Engagements financiers

### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION

La société est redevable envers certains de ses anciens salariés, avant la filialisation de ses activités, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. La comptabilisation de la charge est enregistrée au fur et à mesure de leur versement.

En 2014, il a été comptabilisé une charge de 5 milliers d'euros correspondant aux versements effectués durant l'exercice. L'engagement total a été calculé en tenant compte, d'une part, des compléments de retraite auxquels l'entreprise s'est engagée auprès de chacun des bénéficiaires, et d'autre part, de leur espérance de vie calculée à partir d'un tableau statistique communiqué par les notaires.

### ENGAGEMENTS DE RACHATS DE TITRES

Néant

### ENGAGEMENTS D'INTEGRATION FISCALE

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société-mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2014 à 823 milliers d'euros.

### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS REÇUES

Néant

### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS DONNÉES

Néant

### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DIF

Le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31 décembre 2014 est de 268 heures. Le volume d'heures de formation non utilisées au 31 décembre 2014 est de 268 heures.

### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de

l'engagement s'élève à 21 Keuros.

### 3.8.1.3.17. Effectif moyen

Au 31 décembre 2014, l'effectif moyen est de 8 personnes.

### 3.8.1.3.18. Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants comptabilisée au cours de l'exercice	Montant
Organes d'administration (jetons de présence)	155
Organes de direction (montant dû hors jetons de présence)	432

### 3.8.1.3.19. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	Montant
Charges financières	-
Produits financiers	5 485

### 3.8.1.3.20. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total		
Résultat avant impôt	3 919	-	2	3 917	
Impôt avant intégration	-	275	1	-	274
<b>Résultat avant intégration</b>	<b>3 644</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3 643</b>	
Charge/Produit net d'intégration fiscale	-	57	5	-	52
<b>Résultat après impôt</b>	<b>3 587</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>3 591</b>	

### 3.8.1.3.21. Eléments du bilan concernant les entreprises liées

Eléments du bilan concernant les entreprises liées	Montant
Participations	27 873
Créances rattachées à des participations	-
Prêts - intérêts à recevoir	22 173
Créances clients	685
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	303
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	-
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	604
Dettes fournisseurs	14

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions en engagements réglementés.

### 3.8.1.3.22. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

<b>Incidences des évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>Montant</b>
Résultat de l'exercice	3 591
Impôt sur les bénéfices	- 332
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 923</b>
Variation des provisions réglementées	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>3 923</b>

<b>en euros</b>	<b>Baikowski</b>	<b>CGL Pack Service</b>	<b>Texen</b>
Capital	4 210 625	2 000 000	4 000 000
capitaux propres autres que le capital	17 209 513	5 696 951	40 301 718
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100
Chiffres d'affaires en 2014	38 137 274	3 628 452	-
Résultat en 2014	2 687 503	1 110 974	7 295 969
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	13 333 095
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	13 333 095
Dividendes encaissés en 2014	1 220 000	925 000	3 200 510
Prêts et avance accordés	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-

### 3.8.1.4.2. Participations

Néant

### 3.8.1.5. Résultat au cours des cinq derniers exercices

<b>Au 31 décembre (en euros)</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	3 000	-	-	-	-
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 985 798	3 639 397	3 71 911	238 788	218 325
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	4 696 758	7 520 501	4 281 445	4 911 354	2 360 750
Impôt sur les bénéfices	- 332 154	- 465 966	320 451	- 425 110	- 369 683
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	3 590 809	7 030 325	4 691 866	4 160 783	2 330 627
Résultat distribué ***	5 870 927	4 947 930	4 362 096	5 623 429	5 269 696
<i>Résultat par action</i>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,19	1,92	1,25	1,22	0,54
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,98	1,91	1,28	1,13	0,63
Dividende attribué à chaque action **	1,60	1,35	1,20	1,55	1,45
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	7	2	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	895 273	754 484	..*	..*	..*
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, ...)	398 016	329 182	..*	..*	..*
<i>Renseignements boursiers</i>					
Cours maximum	56,00	34,95	28,70	30,47	27,50
Cours minimum	31,00	20,70	19,60	19,30	16,10
Nombre de titres échangés	773 125	787 016	270 754	360 451	482 399

\* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

\*\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte du 22 mai 2015.

\*\*\* Le calcul du résultat distribué inclut, pour 2014, l'acompte / dividende hors actions propres ainsi que le solde du dividende à distribuer après approbation par l'AG intégrant les actions propres. Pour les années antérieures, le résultat distribué est le montant du dividende réellement versé.

PSB INDUSTRIES assure depuis le 1er décembre 2012 les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe, prestations auparavant assurées par la société PSB Services. Celle-ci a été absorbée par PSB INDUSTRIES le 25 Mars 2013.

### 3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêté des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 4 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Pouget

Alain Chavance

Henri-Pierre Navas

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

### 3.10. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

**Avec M. Olivier Salaun, président-directeur général**

## **Indemnité de départ**

### ***Nature et objet***

Le Conseil d'administration, M. Olivier Salaun n'ayant pas participé au vote, a confirmé l'engagement pris lors du conseil du 5 avril 2014 de verser à M. Olivier Salaun une indemnité en cas de départ contraint, ou de révocation ou en cas de non-renouvellement de son mandat de président-directeur général ou de dirigeant mandataire social, sauf faute grave ou lourde, égale à dix-huit mois de sa rémunération fixe mensuelle brute.

### ***Modalités***

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil d'administration que le ratio d'EBIT sur le chiffre d'affaires consolidé et le Free Cash Flow consolidé, au titre des derniers comptes consolidés (année N) annuels ou semestriels, arrêtés par le Conseil d'administration et sans réserves des commissaires aux comptes, soient respectivement :

- au moins égal à 60 % de la moyenne des ratios d'EBIT/CA consolidés des comptes consolidés des deux années précédentes, ce pendant deux exercices consécutifs ;
- et positif pour le Free Cash Flow.

Il est entendu que le critère du Free Cash Flow sera apprécié hors investissements financiers liés à des opérations de croissance externe.

La mesure de la performance se fera comme suit :

- si les deux critères sont remplis, l'indemnité est due intégralement ;
- si un seul des critères est rempli, l'indemnité est due à hauteur de 50 % ;
- si aucun des critères n'est rempli, aucune indemnité n'est due.

Cet engagement n'a pas produit d'effet depuis sa conclusion.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Avec M. Olivier Salaun, président-directeur général**

#### **Retraite complémentaire « article 83 »**

##### ***Nature et objet***

Le président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres, dans les mêmes termes et conditions, du régime de retraite complémentaire dit « article 83 » existant au sein de la société.

##### ***Modalités***

Le montant de la cotisation patronale comptabilisée pour l'exercice 2014 au titre de ce régime complémentaire de retraite s'élève à € 9.011,52 pour le président-directeur général.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Pouget

Alain Chavance

Henri-Pierre Navas

#### 4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

##### 4.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Il n'y a pas de membre élu par les salariés. Il n'y a pas de censeur. Chaque membre du Conseil d'administration doit détenir au moins 60 actions.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur, défini au cours de l'exercice 2014 et adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015.

Le chapitre 2.3 du présent Rapport Financier Annuel précise la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des membres du Conseil d'administration.

##### Composition du Conseil d'administration et du Comité d'Audit

Nom	Nationalité	Âge	Mandat au sein de la société	Échéance
Monsieur Olivier Salaun	Française	43	Président Directeur Général	AGM 2015
Monsieur François-Xavier Entremont	Française	43	Administrateur	AGM 2016
Majest SC représenté par Mr Julien Cachat	Française	43	Administrateur	AGM 2017
Monsieur Alain Wirth	Française	71	Administrateur	AGM 2020
Provendis SA représenté par Mr. Stéphane Rosnoblet	Française	46	Administrateur	AGM 2020
Madame Claire Fosse	Française	51	Administrateur	AGM 2020
Madame Carine Salvy	Française	40	Administrateur	AGM 2020
Monsieur Cyril de Mont-Marin	Française	43	Administrateur	AGM 2020
Monsieur Gérard Séguret	Française	67	Administrateur	AGM 2020

Le Conseil d'administration est composé à 44% de membres indépendants.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.1.a du Règlement Intérieur, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la PSB Industries SA, ni salarié, ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle PSB Industries SA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de PSB Industries SA (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de PSB Industries SA ou de son Groupe, ou pour lequel PSB Industries SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de PSB Industries SA au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être administrateur de PSB Industries SA depuis plus de douze (12) ans.

Par ailleurs, des administrateurs représentant des actionnaires importants de PSB Industries SA peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de PSB Industries SA. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil d'administration, sur rapport du comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de PSB Industries SA et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration retient donc l'ensemble des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

A l'occasion du Conseil d'administration du 27 mai 2014, le Conseil d'administration a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- un membre est mandataire social de PSB Industries SA. Il s'agit de Monsieur Olivier SALAUN.
- quatre membres du Conseil d'administration sont des actionnaires significatifs de PSB Industries SA. Il s'agit de : Monsieur François Xavier ENTREMONT, Monsieur Alain WIRTH, MAJEST SC représenté par Monsieur Julien CACHAT et PROVENDIS SA représenté par Monsieur Stéphane ROSNOBLET
- quatre membres constituent des membres indépendants au sens des recommandations inscrites dans le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il s'agit de : Madame Claire FOSSE, Madame Carine SALVY, Monsieur Gérard SEGURET et Monsieur Cyril DE MONT-MARIN.

#### **4.2. Contrats de service**

A la date du présent Rapport Financier Annuel, aucun mandataire social n'est lié à PSB Industries SA ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelques avantages au terme d'un tel contrat.

Monsieur Olivier SALAUN n'est pas lié à PSB Industries SA par un contrat de travail.

Les conventions réglementées sont par ailleurs indiquées en chapitre 3.10.

#### **4.3. Les Comités spécialisés**

##### **4.3.1. Comité d'Audit**

Au cours de l'exercice 2014, PSB Industries SA, conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce, a choisi de se placer sous le régime de la dispense et de faire assumer directement par le Conseil d'administration les missions dévolues par la loi au Comité d'audit, à savoir :

- le processus d'élaboration de l'information comptable et financière,
- le contrôle interne et gestion des risques,
- le dit contrôle légal des comptes,
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

##### **4.3.2. Comité des rémunérations**

Au cours de l'exercice 2014, le Comité des rémunérations a eu en charge : la nomination, la révocation et la rémunération des dirigeants sociaux de la société, et ce y compris tout schéma d'intéressement.

Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2014 :

- Monsieur Olivier SALAUN (sauf lorsque le sujet concerne sa propre rémunération et accessoires),
- Monsieur François-Xavier ENTREMONT
- Monsieur Gérard SEGURET
- Madame Claire FOSSE

#### 4.3.3. Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2014, le Comité stratégique a eu principalement en charge :

- Réflexion sur les orientations et le positionnement des différents sous-Groupes et sociétés qui les composent,
- Budget annuel et plan à 3/5 ans,
- Investissements et désinvestissements,
- Alliances et partenariats,
- Développement de nouveaux produits ou marchés

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2014 :

- Monsieur Olivier SALAUN
- Monsieur Julien CACHAT
- Monsieur François-Xavier ENTREMONT
- Monsieur Stéphane ROSNOBLET
- Monsieur Alain WIRTH
- Madame Carine SALVY
- Monsieur Cyril DE MONT-MARIN
- Monsieur Gérard SEGURET

#### 4.4. Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Européen d'application de la Directive dite prospectus (règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004), la Société s'est assurée que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise.

Les conventions réglementées concernant un membre du Conseil d'administration sont recensées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. PSB Industries SA n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des mandataires sociaux et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

#### 4.5. Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

Il n'a pas été porté à la connaissance du Groupe pour chaque membre du Conseil d'administration de :

- condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle les personnes visées et agissant en qualité de mandataire social auraient été associées au cours des cinq dernières années,
- incriminations et/ou sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) contre ces personnes,
- empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration et de direction d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des 5 dernières années.

#### 4.6. Restrictions

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de PSB Industries SA et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Le Groupe a par ailleurs édicté, en complément de la réglementation en vigueur, des règles selon lesquelles toute personne ayant un accès privilégié aux informations financières du Groupe ne pourra notamment céder des titres de PSB Industries SA dans les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, et dans les 15 jours calendaires qui précèdent la publication de l'information trimestrielle. Il n'y a pas d'autres restrictions de nature conventionnelle qui auraient été acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le

capital de PSB Industries SA, hors le cas prévu par l'article 20.2.3 du Code de gouvernement d'entreprise afférent au principe de conservation des actions acquises.

#### **4.7. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

##### **4.7.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Les informations relatives à la composition du conseil à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans le «gouvernement d'entreprise» page 8. Il convient de rappeler que depuis le 1er septembre 2009, le Conseil d'administration remplit les fonctions de comité d'audit, c'est-à-dire exerce les fonctions définies par l'article L.823-19 du Code de commerce. Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par courrier, 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois, avec un taux de présence de 84% pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la validation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe et le programme de structuration financière du groupe.

Le comité des rémunérations s'est réuni sept fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants et membres du Comex. Le comité stratégique s'est réuni sept fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développements de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc.

Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des trois pôles d'activité, accompagnée éventuellement des directions générales des différents métiers.

Par ailleurs, des rapports mensuels concernant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

##### **4.7.2. Contrôle interne**

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB INDUSTRIES vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

#### 4.7.3. Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du groupe dans le cadre d'une mission d'audit annuelle.

La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2014 de 1,6 millions d'euros) dans ce cadre de contrôle interne.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet, trimestriel pour l'une et semestriel pour l'autre, au groupe, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son bon fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB INDUSTRIES. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

#### 4.7.4. Organisation et acteurs

PSB INDUSTRIES est constitué de trois pôles recouvrant des métiers distincts. A la tête de chaque métier, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les dirigeants de chaque entité de leur pôle, leur responsable qualité, ainsi que leurs personnels d'encadrement.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, la cellule de gestion des risques, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

Depuis 2012, PSB INDUSTRIES a créé un comité exécutif (Comex) composé du président directeur général de PSB INDUSTRIES, des présidents des trois pôles ainsi que du directeur financier et du directeur des ressources humaines du groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB INDUSTRIES en construisant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

#### 4.7.5. Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque métier, des comités réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur entité, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tous risques pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting, et des revues d'affaires mensuelles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

Le troisième pilier du pilotage de la direction générale vers les filiales est constitué par les revues d'affaires

mensuelles. Elles réunissent le président du groupe et les présidents de chaque pôle avec leur direction financière. Elles ont pour objectifs l'analyse des résultats mensuels, des besoins en fonds de roulement, des investissements et l'actualisation des prévisions.

#### 4.7.6. Système de gestion des risques

La cellule de gestion des risques met à jour une cartographie des risques au sein de PSB INDUSTRIES.

Ce processus, associé à l'organisation spécifique de PSB Industries, permet une analyse suivie des risques de chaque métier et la diffusion d'une information fiable et rapide au sein du groupe.

- Principes généraux de gestion des risques :

Dans le cadre de ses activités, PSB INDUSTRIES mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

La direction financière du groupe, en liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts - financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

- Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse

Tous les trois ans en moyenne, le groupe réalise l'actualisation complète de sa cartographie des risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe revoit le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont des risques de trois natures : premièrement les risques industriels liés aux accidents ou aux sinistres, aux approvisionnements, à la perte de savoir-faire ou de compétence, à la défaillance des systèmes d'information, deuxièmement les risques commerciaux liés à la pression sur les prix, à la dépendance forte à un client majeur, à la concurrence, au défaut qualité majeur, et troisièmement les risques juridiques, financiers et sociétaux liés à la réglementation, aux contentieux, aux taux d'intérêt et de change, et au financement et à la gestion du besoin en fonds de roulement.

- Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. Depuis 2012, 20 visites de prévention ont eu lieu, soit plus de 90 % des capitaux assurés du groupe, y compris les dernières acquisitions à l'étranger (USA et Pologne).

L'exercice de cartographie des risques conduit le groupe à se concentrer sur sept risques principaux pour lesquels des plans d'actions spécifiques ont été lancés et poursuivis en 2014. Ces plans d'actions concernent la production (approvisionnements et qualité), les clients et marchés (dépendance client, prix et concurrence), et les ressources (humaines et matérielles). Ce dispositif de maîtrise fait l'objet d'un suivi régulier au sein des comités de direction des filiales ainsi que par la direction générale du groupe.

- Surveillance des risques et des procédures de gestion des risques :

La mission de la cellule de gestion des risques consiste aussi à animer le processus de gestion des risques au sein



du groupe et à apprécier la correcte mise en œuvre des dispositifs de maîtrise par les différents responsables. Des indicateurs spécifiques qui sont présentés à la direction générale du groupe ont été mis en place pour évaluer le système de maîtrise des risques.

#### **4.7.7. Activités de contrôle**

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients. Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

#### **4.7.8. Surveillance du dispositif de contrôle interne**

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles auxquelles participe la direction générale de chaque métier et la direction financière du groupe.

D'autre part, pour une meilleure maîtrise des activités du groupe, ce dispositif est complété depuis 2009 par des contrôles auto-évaluatifs, encadrés par la direction financière du groupe. Utilisant le dispositif de contrôle interne comme un des moyens de traitement des risques, l'objectif de PSB INDUSTRIES a été de construire son propre socle de contrôle interne et de déployer une documentation du contrôle interne au sein du groupe. Ce socle est centré sur un nombre limité de contrôles cibles attendus, prenant la forme de « bonnes pratiques » sur des processus de contrôle interne essentiels, et sur les enjeux propres du groupe. Cette démarche permet à la direction du groupe d'anticiper les risques, de sécuriser les processus, et d'optimiser les performances par le partage des bonnes pratiques de gestion.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, des expert-comptables des entités, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

#### **4.7.9. Processus relatifs à l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

#### **4.7.10. Organisation comptable et financière**

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

#### **4.7.11. Système d'information comptable et financier**

Au sein du groupe PSB INDUSTRIES, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents métiers sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie, de consolidation, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

L'outil budgétaire est harmonisé avec celui utilisé par le reporting, ce qui permet d'avoir une base de données

unique pour l'ensemble des informations. Cette harmonisation facilite le suivi et améliore le processus budgétaire.

Les données sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

#### **4.7.12. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière**

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques liés à des opérations comptables nouvelles et complexes à la clôture des comptes, la direction financière a mis en œuvre un dispositif d'identification et d'analyse de ces risques, réunissant les deux commissaires aux comptes, les directions financières du groupe et de chaque métier. Lors de ces entretiens, les points comptables pouvant avoir un impact sur les états financiers sont exposés, analysés, et la solution la plus adaptée à leur comptabilisation est approuvée par tous les intervenants.

#### **4.7.13. Activité de contrôle**

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au minimum deux fois par an par un cabinet d'expertise comptable. Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB INDUSTRIES. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB INDUSTRIES ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

#### **4.7.14. Communication financière et comptable**

PSB INDUSTRIES applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe, rapprochées des informations collectées lors des reporting. Les éventuels écarts constatés sont expliqués. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.

### **4.8. Code de gouvernement d'entreprises**

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB Industries SA
<b>Publication annuel d'un document de référence</b>	PSB Industries SA n'ayant pas à court terme le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires.
<b>Echelonnement des Mandats</b>	60% des mandats expireront lors de l'AGM 2020. Cette situation est liée à l'entrée au conseil en 2014 de 4 administrateurs indépendants et devrait se résorber dans le temps.

Les recommandations concernant les comités, l'évaluation du Conseil, cumul des mandats seront mises en œuvre dès l'exercice 2015 et ont été intégrées soit au nouveau règlement intérieur préparé en 2014 et adopté le 27 janvier 2015, soit à la révision des statuts proposés à l'Assemblée Générale 2015.

#### 4.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Annecy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 4 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Pouget

Alain Chavance

Henri-Pierre Navas

#### **4.10. Commissaires aux comptes : mandats et honoraires**

##### **4.10.1. Mandats en cours**

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB INDUSTRIES en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Le cabinet Ernst & Young est représenté par Monsieur Henri-Pierre NAVAS.

Le cabinet Mazars est représenté par Messieurs Bruno POUGET et Alain CHAVANCE.

Monsieur Olivier BIETRIX, domicilié Le Premium 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 25 mai 2010. Le mandat en cours couvre les 6 exercices clos, le premier étant l'exercice clos le 31 décembre 2010 le dernier étant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### 4.10.2. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes

<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	<b>2014</b>		<b>2013</b>	
	en euro HT	en %	en euro HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	73 450	58	70 700	57
Filiales intégrées globalement	53 100	42	53 100	43
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur				
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>Sous-total autres prestations</b>				
<b>Total</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>

<b>MAZARS</b>	<b>2014</b>		<b>2013</b>	
	en euro HT	en %	en euro HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	57 950	16	51 400	20
Filiales intégrées globalement	154 400	43	155 172	62
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur	48 260	14	33 800	13
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>260 610</b>	<b>73</b>	<b>240 372</b>	<b>96</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	9 287	3	11 083	4
Autres	86 074	24		
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>95 361</b>	<b>27</b>	<b>11 083</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>355 971</b>	<b>100</b>	<b>251 455</b>	<b>100</b>

## **5. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSB INDUSTRIES SA ET SON CAPITAL**

### **5.1. Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA**

#### **5.1.1. Dénomination sociales, siège social**

Dénomination sociale : PSB INDUSTRIES

Siège social : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 METZ-TESSY

Pas d'établissement secondaire

#### **5.1.2. Forme de PSB INDUSTRIES SA, RCS, APE**

Société anonyme à Conseil d'administration, de droits français, soumis aux dispositions du Code de commerce.

RCS : 325 520 013 Annecy

Code APE : 7010Z

#### **5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur**

Date de Constitution : 1<sup>er</sup> janvier 1916

Durée de vie de l'émetteur : 31 décembre 2084 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **5.1.4. Législation applicable**

Législation : Législation française

#### **5.1.5. Exercice social**

Chaque exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

### **5.2. Acte constitutif et statuts**

#### **5.2.1. Objet social**

Au terme de l'article 2 des statuts, la Société a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.

PSB Industries SA peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

#### **5.2.2. Conseil d'administration et Direction Générale**

##### **5.2.2.1. Conseil d'administration**

Conformément aux termes de l'article 15 des statuts, PSB Industries SA est contrôlé par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil d'administration sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil d'administration en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant

permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

- Actions des membres du Conseil d'administration

Selon les termes de l'article 16 des statuts, chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'actions, dont le nombre est fixé à au moins 60 actions.

Un membre du Conseil d'administration a 3 mois suivant sa nomination pour devenir actionnaire de PSB Industries SA. Si tel n'est pas le cas ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office.

- Durée des fonctions - limite d'âge

L'article 17 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil d'administration ayant atteint l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil d'administration en fonction.

- Vacances - cooptation - ratifications

Conformément aux termes de l'article 18, en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil de d'Administration devient inférieur à trois, le ou les actionnaires restant doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- Présidence du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des statuts, le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration. Il exerce sa fonction pendant la durée décidée lors de son élection qui ne pourra excéder la durée de son mandat d'administrateur.

- Délibérations du Conseil - procès-verbaux

L'article 20 des statuts prévoit que le Conseil d'administration est convoqué par le Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil lorsque le Directeur Général (en cas de dissociation du rôle de Président et de Directeur Général) ou le tiers au moins des membres du Conseil d'administration lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage. Toutefois les décisions relatives à la nomination et à la révocation du président ou du directeur général, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à l'établissement des rapports de gestion ne pourront être valablement prises que si la totalité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

- Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de PSB Industries SA et veille à leur mise en œuvre.

- Rémunération des membres du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une enveloppe fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

- Conventions réglementées entre PSB Industries SA, un membre du Conseil d'administration, le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué ou tout actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote ou du capital de PSB Industries SA.

Selon les termes de l'article 27 des statuts, toutes conventions réglementées visées par l'article L.225-86 du Code de commerce et intervenant directement ou indirectement entre PSB Industries SA, un membre du Conseil d'administration, le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué ou tout actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote ou du capital de PSB Industries SA doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

#### 5.2.2.2. Direction générale

L'article 23 des statuts stipule que PSB Industries SA est dirigée par un Directeur Général (qui peut cumuler ses fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration). Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration, il est placé sous le contrôle du Conseil d'administration institué

Le directeur général, nommé par le Conseil d'administration peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de soixante-dix ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de PSB Industries SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. La limite d'âge applicable au directeur général vise également les directeurs généraux délégués.

#### 5.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

##### 5.2.3.1. Répartition statutaire des bénéfices

Aux termes de l'article 44 des statuts, il est prévu que : sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.



Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

#### 5.2.3.2. Forme et transmission des actions

Les titres des actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à l'inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les titres au porteur sont des titres identifiables. PSB Industries SA est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### 5.2.3.3. Droits attachés à chaque action

Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Outre le droit de vote, aux termes de l'article 14 des statuts chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou des bons de liquidation. Enfin, concernant les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires, les statuts ne prévoient pas de conditions plus strictes que la loi.

#### 5.2.3.4. Déclaration du seuil statutaire

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les statuts de PSB Industries SA.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer PSB Industries SA dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de PSB Industries SA. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer PSB Industries SA, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

#### 5.2.3.5. Identification des détenteurs de titres

L'article 11 des statuts prévoit que pour les actions au porteur identifiable, PSB Industries SA se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### 5.2.4. Assemblée d'actionnaires

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### 5.2.5. Droits d'admission aux assemblées

Conformément à l'article 33 des statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 35 des statuts en ce qui concerne le droit de vote. Toute personne propriétaire d'actions peut, personnellement ou par mandataire, participer à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins trois jours avant l'Assemblée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

#### 5.2.6. Modification des droits des actionnaires

Les modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux dispositions légales.

### 5.3. Répartition du capital et des droits de vote

#### 5.3.1. Capital

Au 31 décembre 2014, le capital de PSB Industries SA s'élevait à 7 350 000 € constitué de 3 675 000 actions de 2 € de valeur nominale.

Au 31 décembre 2014, le capital potentiel maximal est de 1500 actions nouvelles au titre de bons de souscription d'actions attribués en 2014. La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des bons de souscription d'actions s'élève au 31 décembre 2014 à 0,04 % du capital social.

### 5.3.2. Répartition du capital et des droits de vote

ACTIONNARIAT	Au 31 décembre 2014			
	Quantité	%	Droits de vote	%
Famille Entremont *	778 836	21,2%	1 552 372	25,9%
Famille Cachat *	662 004	18,0%	1 323 564	22,0%
Famille Wirth *	587 819	16,0%	1 160 438	19,3%
Provendis SA	384 226	10,5%	718 602	12,0%
Salariés	-	0,0%	-	0,0%
Public	1 244 504	33,9%	1 248 539	20,8%
Actions Autodétenues	17 611	0,5%	-	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 003 515</b>	<b>100,0%</b>

\* : au 31 décembre 2014, la « famille Cachat », la « famille Wirth et la « famille Entremont » agissent de concert. La société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

A la connaissance de la Société PSB Industries SA, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société PSB Industries SA, au cours de l'exercice 2014, aucun actionnaire n'a notifié de franchissement de seuil, à la hausse ou à la baisse. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2014 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur. Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation. Concernant les autorisations d'émission, le rapport de gestion précise au chapitre 2.11 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.

### 5.3.3. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents

Il n'existe pas au sein de PSB Industries SA de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double. Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

À la connaissance de PSB Industries SA, au 31 décembre 2014, les actionnaires principaux suivants bénéficient d'un droit de vote double :

« famille Entremont » : 773 536 actions donnant droit à 1 547 072 voix,  
 « famille Cachat » : 661 560 actions donnant droit à 1 323 120 voix,  
 « famille Wirth » : 572 619 actions donnant droit à 1 145 238 voix,  
 Provendis SA : 334 376 actions donnant droit à 668 752 voix.

#### 5.3.4. Changement de contrôle

A la connaissance de PSB Industries SA, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société PSB Industries SA.

#### 5.3.5. Tableau récapitulatif des modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

ACTIONNAIRAT	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013				Au 31 décembre 2012			
	Quantité	%	Droits de vote	%	Quantité	%	Droits de vote	%	Quantité	%	Droits de vote	%
Famille Entremont *	778 836	21,2%	1 552 372	25,9%	779 136	21,2%	1 552 672	25,4%	779 136	21,2%	1 349 996	23,0%
Famille Cachat *	662 004	18,0%	1 323 564	22,0%	662 004	18,0%	1 215 794	19,9%	662 004	18,0%	1 215 674	20,8%
Famille Wirth *	587 819	16,0%	1 160 438	19,3%	607 019	16,5%	1 198 728	19,6%	621 015	16,9%	1 239 505	21,2%
Provendis SA	384 226	10,5%	718 602	12,0%	384 826	10,5%	719 202	11,8%	384 526	10,5%	672 827	11,5%
Salariés	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Public	1 244 504	33,9%	1 248 539	20,8%	1 229 746	33,5%	1 417 752	23,2%	1 176 631	32,0%	1 380 637	23,6%
Actions Autodétenues	17 611	0,5%	-	0,0%	12 269	0,3%	-	0,0%	51 688	1,4%	-	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 003 515</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 104 148</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 858 639</b>	<b>100,0%</b>

\* : au 31 décembre 2014, la « famille Cachat », la « famille Wirth » et la « famille Entremont » agissent de concert.

#### 5.3.7 Enquête TPI

Une enquête effectuée par Euroclear sur les titres au porteur identifiables TPI du 09 janvier 2015 a permis d'identifier un total de 1 252 170 actions soit 99,7 % des actions au porteur (34,1% du capital). Ces actions sont détenues par 1939 porteurs. Elles sont détenues à hauteur de 15,3 % du capital par des sociétés de gestion et des OPCVM, à hauteur de 7,6 % par des actionnaires individuels identifiées et de 11,3 % par des dépositaires et autres intermédiaires.

### 5.4. Dividende

#### 5.4.1. Rappel des statuts

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

#### 5.4.2. Dividende 2014

Le Conseil d'administration en date du 17 décembre 2014, conformément aux articles L.232-12 alinéa 2 du Code de commerce et R.232-17 dudit code, a décidé de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 0,50 euro

au titre des 3 675 000 actions qui composent le capital social, soit un dividende de 1 837 500 euros (sous réserve des actions détenues par PSB Industries SA), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cet acompte a été mis en paiement au siège social à compter du 12 janvier 2014.

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 1,60€ par action.

En cas de décision favorable de l'Assemblée Générale, un solde de 1,10 € par action sera donc mis en paiement.

#### 5.4.3. Evolution des dividendes sur 5 ans

<b>Année de versement</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Exercice social</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Acompte Janvier/action (en €)</b>	<b>0,50</b>	<b>0,65</b>	<b>0,70</b>	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>
<b>Montant (en K€)</b>	<b>1838</b>	<b>2389</b>	<b>2573</b>	<b>1838</b>	<b>1838</b>
<b>Solde Juin/action (en €)</b>	<b>0,50</b>	<b>0,80</b>	<b>0,85</b>	<b>0,70</b>	<b>0,85</b>
<b>Montant (en K€)</b>	<b>1 838</b>	<b>2 940</b>	<b>3 124</b>	<b>2 573</b>	<b>3 124</b>
<b>Total dividende/action (en €)</b>	<b>1,00</b>	<b>1,45</b>	<b>1,55</b>	<b>1,20</b>	<b>1,35</b>
<b>Montant Total (en K€)</b>	<b>3 676</b>	<b>5 329</b>	<b>5 697</b>	<b>4 411</b>	<b>4 962</b>

## 5.5. Transaction

### 5.5.1. Etablissement assurant le service financier

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale.

32, rue du Champ de Tir,

BP 81236

44312 Nantes Cedex 3

## 6. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

### 6.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Olivier Salaun, Président Directeur Général PSB INDUSTRIES SA

### 6.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant au paragraphe 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Metz-Tessy le 27 février 2015

Olivier Salaun

Président Directeur Général

### 6.3. Documents accessibles au public

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du groupe [www.psbindustries.com](http://www.psbindustries.com).

Elles peuvent également être obtenues par :

Téléphone : 33.(0)4.50.09.00.02,  
 e-mail : [finance@psbindus.com](mailto:finance@psbindus.com),  
 Adresse : PSB INDUSTRIES - BP 22 - 74001 Annecy Cedex

#### 6.4. Informations publiées

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site «[www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr)» et sur celui du Groupe «[www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)».

	Date
Chiffre d'affaires année 2013	07/01/2014
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de PSB INDUSTRIES SA à fin 2013	13/01/2014
Bilan de contrat de liquidité au 31/12/2013	13/01/2014
Résultats année 2013	13/02/2014
Rapport financier annuel 2013	17/02/2014
Gouvernement d'entreprise 2013	17/02/2014
Contrôle interne 2013	17/02/2014
Honoraires 2013 des commissaires aux comptes	17/02/2014
PSB INDUSTRIES est éligible au PEA PME	27/03/2014
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2014	14/04/2014
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale	06/05/2014
Information financière trimestrielle au 31/03/2014	12/05/2014
PSB INDUSTRIES annonce la nomination de Rémi Weidenmann au poste de Directeur Financier du Groupe	02/06/2014
Participation au 2 <sup>ème</sup> rendez-vous des entreprises	04/06/2014
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2014	08/07/2014
Information relative au contrat de liquidité	16/07/2014
PSB INDUSTRIES – Acquisition C+N Packaging, Inc.	24/07/2014
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2014	24/07/2014
Closing C+N Packaging, Inc.	25/09/2014
Rapport financier semestriel 2014	15/10/2014
Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2014	13/10/2014
Information financière trimestrielle au 30/09/2014	13/11/2014



**PSB INDUSTRIES**

BP 22 / F-74001 Annecy Cedex  
Tél. +33 4 50 09 00 02 / Fax +33 4 50 27 11 78  
[www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)

**TEXEN**

ZI Le Pognat / BP 77 / F-01460 Brion  
Tél. +33 4 74 76 71 60 / Fax +33 4 74 76 71 58  
[www.groupetexen.fr](http://www.groupetexen.fr)

**CGL PACK**

BP 9020 / F-74990 Annecy Cedex 9  
Tél. +33 4 50 27 34 50 / Fax +33 4 50 27 34 47  
[www.cglpack.com](http://www.cglpack.com)

**BAIKOWSKI**

BP 501 / F-74339 La Balme de Sillingy Cedex  
Tél. +33 4 50 22 69 02 / Fax +33 4 50 22 28 92  
[www.baikowski.com](http://www.baikowski.com)